L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1654 - VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Transition agroécologique

Visite chez ceux qui l'appliquent au quotidien



La transition agroécologique, on peut en parler. On peut aussi la construire concrètement, sans bruit. La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté a organisé deux visites d'exploitations pour lesquelles cette transition est une réalité du quotidien. Une découverte aux antipodes des anathèmes parfois jetés sur l'agriculture, sans savoir de quoi l'on parle. *Page 18*

Côte d'Or

› Récoltes d'automne

À deux doigts d'une très bonne année



Nièvre

› 168ème Concours de Nevers

Les retrouvailles



Yonne

› Viticulture

Le travail en commun des producteurs d'Irancy



DOSSIER

MOISSONNEUSES BATTEUSES

Pages 22 à 28

Encarts : DAFP Opération Red Star (sur certains cantons) ; Valagri Occasions - Portes ouvertes (sur certains cantons).

fendt.fr

FENDT



MORTE SAISON MAXI
sur toute la gamme fenaison

Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company

PLUS D'INFOS

CRAI Energies
ÉTUDE
INSTALLATION
MAINTENANCE
NETTOYAGE



Le photovoltaïque à portée de main

21140 Semur en Auxois **03 80 97 17 70** - crai.energies@gmail.com

Sommaire

Côte d'Or
04 • Reproducteurs charolais : Un temps pourri, mais de très beaux prix
05 • GDS de Côte d'Or : Le plan contre la tuberculose avance
06 • Récoltes d'automne : À deux doigts d'une très bonne année
08 • Anciens exploitants : Du travail reste à faire

Nièvre
09 • Atelier de découpe et de transformation : *«Un outil local, utile et profitant à tous»*
10 • 168ème Concours de Nevers : Les retrouvailles
11 • Foire de Corbigny : La tradition se poursuit
12 • Le passage du franc à l'euro a 20 ans : Les vieux réflexes encore bien présents
13 • Chambre d'agriculture : Les effectifs se renforcent

Yonne
14 • Forum des opportunités : Pouvoir se renseigner sur les panneaux photovoltaïques
15 • Viticulture : Le travail en commun des producteurs d'Irancy
16 • Foire Saint-Martin : Le temps des retrouvailles
17 • CerFrance BFC : La facture électronique, la nouvelle obligation à venir

Région
18 • Syndicalisme : Transition, quand les agriculteurs font évoluer les systèmes d'exploitation
19 • Vocation : Découvrir et filmer l'agriculture
20 • Foncier : La grande inconnue des reprises de SAU
21 • Festivités : Vente aux enchères et fête des grands vins dans la tradition

Dossier
22-28 • Spécial moissonneuses-batteuses

Infos Services
29 • Firmes et machinisme
30-31 • Marchés : Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
38-39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Région

Le Conseil régional adopte plusieurs mesures d'aide

Réunis en Commission permanente le 29 octobre, les élus du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ont voté plusieurs montants d'aides à destination du secteur agricole.

Les élus régionaux de BFC étaient réunis, le 29 octobre, à Besançon, dans le cadre d'une Commission permanente qui a décidé l'attribution d'aides diverses pour un montant total d'un peu plus de 185 millions d'euros. Dans ce « paquet » global figurent notamment des aides à destination du secteur agricole. Dans le cadre de l'adaptation des exploitations au changement climatique et de la lutte contre le gel en viticulture le Conseil régional de BFC attribue 9 280 euros pour le financement d'une étude spatiale de l'évènement de gel survenu dans la région en avril dernier. Cette analyse, menée par le Centre de recherche de climatologie (CRC), permettra de mieux documenter les secteurs sensibles aux gelées en BFC et d'évaluer l'efficacité des méthodes de lutte appliquées. 235 376 euros d'aides ont été votés afin de soutenir la seconde phase du programme Agricarbone déployé par la Chambre régionale d'agriculture et l'Institut de l'élevage autour des filières élevage, viticulture et grandes cultures. Une subvention de 49 280 euros a été votée en soutien au plan de résilience du vignoble jurassien face au gel, proposé par la Société de viticulture du Jura. Enfin, dans le cadre du soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales et du Plan d'accélération de l'investissement régional (Pair), cinq dossiers d'aides ont été approuvés par les élus, pour un montant total de 318 347 euros :

- Pour le GIE La P'tite ferme, à Montbard et le GIE des Quatre heures soupatoires à Flavigny-sur-Ozerain et Venarey-Les Laumes, en Côte-d'Or.
- Pour la SAS Ferme Dubois à Charny-Orée de Puisaye, dans l'Yonne.
- Pour l'EURL du Plateau campagnard à Fertans, dans le Doubs.
- Pour la SCEA de la ferme de la Petite forêt, à Cuiseaux, en Saône-et-Loire.

BERTY ROBERT

en bref

Phytos Un crédit d'impôts pour sortir du glyphosate

Le crédit d'impôt destiné aux agriculteurs qui n'utilisent plus d'herbicide à base de glyphosate, disposition rattachée à la loi de finances pour 2021, entre en vigueur en France, selon un décret publié le samedi 30 octobre au Journal officiel. Ce texte concerne les entreprises agricoles - à l'exception des pépinières, terres arables hors surfaces en jachère ou sous serres - qui *« n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active du glyphosate au cours des années 2021 et 2022 »*. Présentée fin 2020 sous forme d'amendement au projet de loi de finances pour 2021, cette mesure octroie un crédit d'impôt d'un montant forfaitaire de 2 500 euros pour les exploitations agricoles qui renoncent à utiliser du glyphosate en 2021. Elle s'applique non seulement au secteur des grandes cultures, mais également à l'arboriculture et la viticulture, ainsi qu'aux exploitations d'élevage présentes de manière significative dans au moins une de ces productions végétales, selon le ministère de l'Agriculture. La Commission européenne avait donné en mai son feu vert à la France pour la mise en place de ce crédit d'impôts.

Main-d'œuvre étrangère Faible impact du Covid en agriculture

Selon un rapport de l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) du 28 octobre, le Covid a ralenti les flux migratoires en particulier ceux liés au travail, sauf pour les travailleurs agricoles saisonniers. Les entrées de saisonniers étrangers n'ont reculé que de 9 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE, indique l'étude. Elle remarque aussi que dans le domaine agricole, c'est la Grèce avec 10,5 % d'emplois étrangers qui arrive en tête de pays européens, devant l'Italie (6,4 %) et l'Espagne (5,7 %). La France, avec 1 %, de travailleurs saisonniers étrangers hors-UE arrive en 13e position, la moyenne européenne se situant à 2,5 %.

la météo présentée par Dijon Céréales

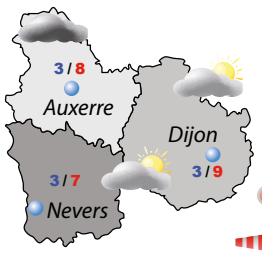
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 5 Novembre



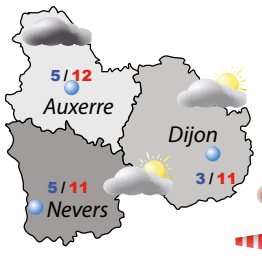
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 7 à 9°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Sylvie
Soleil : 08h44 - 18h26
Lune : 09h17 - 18h54

Samedi 6 Novembre



Nuageux
Le ciel sera nuageux à couvert et le soleil bien timide. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 11 à 13°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Sainte Bertille
Soleil : 08h46 - 18h24
Lune : 10h46 - 19h28

Dimanche 7 Novembre



Timides éclaircies
Le soleil sera présent mais accompagné de nuages. Les vents seront modérés.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 11 à 13°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Carine
Soleil : 08h47 - 18h23
Lune : 12h10 - 20h14

Prévisions à 7 jours

Lundi 8 Novembre au Mercredi 10 Novembre

Le soleil sera bien présent au cours de cette période.

Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 13 à 15°C

Du Jeudi 11 Novembre au Dimanche 14 Novembre

Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Retraites agricoles

« Ce dossier mérite mieux que des promesses sans lendemain »

Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, revient sur l'entrée en vigueur de la réforme des retraites agricoles. Il précise également que le combat se poursuit, notamment sur la question de la retraite des conjoints.



(Crédit FNSEA)

Pour Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, « *l'adoption de la réforme sur les retraites agricoles n'est que justice mais le combat se poursuit pour que les sénateurs adoptent le dossier concernant les retraites minimums des conjoints* ».

La réforme des retraites agricoles qui fait passer le minimum de retraite des chefs d'exploitation de 75 à 85 % du Smic, est entrée en vigueur le 1er novembre. Est-ce un soulagement pour vous ?

Luc Smessaert : *Nous ne le dirons jamais assez à la FNSEA : c'est le fruit d'un combat que nous avons mené tous ensemble, ceux qui nous ont précédés, nous-mêmes en nos qualités de membres du bureau, de la Section nationale des anciens exploitants (SNAE) et de la Commission nationale des agricultrices (CNA) pendant dix-huit ans ! Presque vingt années d'efforts continus. Concrètement, cette revalorisation concerne les chefs d'exploitations actuellement retraités et les nouveaux retraités qui bénéficient d'une carrière complète, tous régimes confondus dont au moins 17,5 ans en tant que chef d'exploitation à titre principal. Le minimum est fixé à 1 035,57 € par mois pour une carrière complète de chef d'exploitation. Il est accordé au prorata pour des carrières agricoles incomplètes et compte tenu des retraites de base et complémentaires tous régimes versées au bénéficiaire. Cette réforme vient réparer une partie de l'injustice dont notre profession a été la victime. Elle vient apporter aux retraités, au-delà d'un pouvoir d'achat supplémentaire et mérité, une reconnaissance indispensable pour les efforts consentis et les nombreuses contributions qu'ils ont apportées à l'agriculture et à la société. Oui, ce n'est que justice. Je précise toutefois que cette réforme s'applique depuis le 1er novembre pour les pensions du mois de novembre 2021 qui seront versées entre le 5 et le 10 décembre.*

Ce combat est-il terminé ? Avez-vous d'autres chantiers en cours ?

L.S. : *Les dossiers sont encore nombreux sur le front social, en particulier celui des retraites minimums des conjoints. Le 17 juin, les députés ont voté, à l'unanimité ce qui est assez rare pour être souligné, une revalorisation à 700 € par mois du minimum de retraite des conjoints et des aides familiaux à carrière complète, contre 555 € à ce jour, sur l'initiative du député André Chassaigne (PCF, Puy-de-Dôme) appuyé par la députée Jacqueline Dubois (LREM, Dordogne) et son collègue Olivier Damaisin (LREM, Lot-et-Garonne). C'est lui qui a aussi été à l'origine de la loi revalorisant les minima de retraite des chefs d'exploitation.*

> « *Cette réforme apporte aux retraités une reconnaissance des efforts consentis et des contributions apportées à la société* »

Il faut maintenant que les sénateurs examinent le texte, ce qui sera fait le 9 décembre. Pour des raisons bassement électoralistes et de politique politicienne, ils ont traîné un peu des pieds. Il faut bien qu'ils prennent conscience des conséquences d'un tel retard, qui priverait 210 000 conjoints et aides familiaux, dont 67 % de femmes, d'une revalorisation moyenne de 100 euros de leur retraite ! Une telle attitude n'est pas acceptable et la FNSEA, tant au plan national que départemental, fera pression sur les sénateurs pour qu'ils votent ce texte de façon conforme. D'ailleurs, si elle est votée conforme, elle pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 2022.

Le statut du conjoint collaborateur est-il inclus dans ce texte ?

L.S. : *Naturellement, la proposition de loi Chassaigne 2 prévoit de limiter la durée du statut de conjoint collaborateur à cinq ans à compter du 1er janvier 2022. La Délégation aux droits des femmes du Sénat avait interrogé les syndicats agricoles, notamment la FNSEA, en vue de la rédaction de son rapport « Femmes en ruralités ». Tout le monde était tombé d'accord sur la nécessité de limiter ce statut à cinq ans. À l'issue, le conjoint aura le choix : soit devenir salarié, soit exploitant/coexploitant. Ce statut est important car il peut générer d'autres droits sociaux connexes : congés payés, protection santé, congés maternité, etc. Le texte Chassaigne 2 prévoit enfin de demander aux caisses de MSA une information des bénéficiaires potentiels de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA : ex-minimum vieillesse). Le droit à ces minima sociaux est ouvert aux retraités non-salariés agricoles comme à tous les retraités. Il est pourtant peu sollicité. Pour toutes ces raisons, ce texte est véritablement important. Il est urgent de le voter. Parce que les retraites agricoles méritent bien mieux que des promesses sans lendemain. À travers le texte Chassaigne 2 et les réformes abouties et engagées, nous donnons également un signal fort aux générations actuelles et futures pour leur dire que leur travail doit être et sera reconnu.*

ACTUAGRI

en bref

Vin Quatrième édition de Wine Business à Beaune

Le 25 novembre à 14 heures au Palais des Congrès de Beaune, BSB Junior Consulting et ses partenaires : le Crédit Agricole, Hillebrand, Alabeurthe, le Medef Côte-d'Or, la FNEB, la School of Wine & Spirits Business de Dijon, Autajon Étiquettes Bourgogne et André Le Groupe, organisent la 4ème édition de l'événement Wine Business sur le thème « *Comment pérenniser le succès de la Bourgogne viticole ?* ». Il s'agit d'un évènement annuel destiné aux professionnels de la filière viticole (maisons de négoce, caves coopératives, viticulteurs, tonneliers…), aux partenaires et organismes para-agricoles. Les experts invités à cette occasion apporteront un éclairage économique sur les enjeux de la filière et leur vision actuelle et prospective pour réussir durablement. Parmi les thèmes qui seront abordés figurent : les enjeux du foncier en Bourgogne viticole, l'adaptation aux consommateurs de demain, et les impacts de la géopolitique sur la filière vitivinicole.

Relations commerciales Publication des premiers décrets Égalim 2

Alors que les négociations commerciales 2022 débutent, les trois premiers décrets d'application de la loi Égalim 2, relative aux relations commerciales dans les filières alimentaires, ont été promulgués les 30 et 31 octobre, un mois avant la date butoir pour l'envoi des Conditions générales de vente (CGV), première étape clé de la discussion annuelle entre industriels et distributeurs. L'essentiel de la loi Égalim 2, adoptée définitivement le 14 octobre par le Sénat, est entré en application dès le 1er novembre, juste à temps pour les négociations commerciales en cours. Les entreprises devront s'y conformer pour établir leurs CGV qui seront envoyées au plus tard le 30 novembre, trois mois avant la fin des négociations le 28 février. L'un des décrets confirme la liste des produits exclus de la mesure de sanctuarisation du prix des matières premières agricoles à partir du premier acheteur, en raison de spécificités de production et de marché : les fruits et légumes frais (y compris les pommes de terre) ; les vins, spiritueux et cidres ; les eaux minérales et aromatisées ; les céréales et oléoprotéagineux de première transformation… Pour suivre la mise en application des textes, le ministère de l'Agriculture va mettre en place un comité de suivi.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
Promodis
Pro, Proche, Promodis

Les bonnes affaires de votre magasin



Dès maintenant,
réservez votre PULV'HIVER
PRIX À L'UNITÉ 13,60 €HT
PRIX PAR DEUX 12,60 €HT
MÊME TARIF QU'EN 2020

Reproducteurs charolais

Un temps pourri, mais de très beaux prix

Le concours de l'Auxois sud s'est tenu samedi dernier à Créancey. Le point sur les résultats.

Quatre-vingts bovins ont été présentés le 30 octobre au pôle agricole de Créancey, dans le cadre du concours de l'Auxois sud. Cette réunion bovine faisait son retour après une édition 2020 annulée pour cause de coronavirus. Le temps très pluvieux du week-end dernier n'a pas découragé les visiteurs, venus en nombre pour l'occasion. *«Nous avons eu une belle participation avec un public de connaisseurs. Les semis étaient terminés, cela a contribué à la réussite de notre rendez-vous. Celui-ci était une nouvelle fois d'un haut niveau, il faut s'en féliciter»*, commentait Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois. L'éleveur de Châtellenot a eu l'honneur de décrocher le prix d'honneur jeunes mâles inscrits avec Rafting, un veau né le 24 décembre 2020. Le bon grain de viande, la finesse et le développement de ce futur reproducteur ont fait la différence devant 19 autres postulants.

AG

Le palmarès

Prix d'honneur mâles : 1) Gaec de Pergeot, 2) SCEA Lucotte Jean-Marc, 3) Lucand François. Super prix d'ensemble mâles inscrits (trophée Maurice Rerolle) : Gaec de Pergeot. Prix d'ensemble mâles inscrits (fort effectif) : Gaec de Pergeot. Prix d'ensemble mâles inscrits (faible effectif) : EARL Lechenault. Trophée viande : Gaec de Pergeot. Trophée vêlage facile : Gaec Noireaut. Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Gaec Choubley. Prix de la communauté de communes de l'Auxois Sud : Gaec Baulot Yannick et Xavier. Prix du public : SCEA Lucotte Jean-Marc. Prix Ajec : EARL Lechenault. Premiers prix de section mâles. Section 1 : Gaec Choubley (1,1), Gaec Noireaut (1,2), section 2 : SCEA Lucotte Jean-Marc (1,1 et 1,2), section 3 : Gaec de Pergeot (1,1), SCEA Lucotte Jean-Marc (1,2), section 4 : Gaec de Pergeot (1,1 et 1,2), section 5 : Gaec de la Fontaine (1,1), Lucand François (1,2), section 6 : Gaec de la Fontaine (1,1), Lucand François (1,2), section 7 : Gaec Baulot Yannick et Xavier (1,1), EARL Bolatre Jean-Louis (1,2), section 8 : EARL Bolatre Jean-Louis (1,1), EARL Lechenault (1,2), section 9 : Gaec de la Fontaine (1,1), Gaec Baulot Yannick et Xavier (1,2), section 10 : Lucand François (1,1), Gaec de la Fontaine (1,2). Section veaux mâles d'automne inscrits : EARL Poillot Boyer. Section veaux femelles inscrites : Gaec Renon. Veaux mâles non inscrits : SCEA Tursin Sébastien.



Rafting, du Gaec de Pergeot, prix d'honneur mâle de cette édition.



Le trophée vêlage facile, remporté par le Gaec Noireaut.



Le Gaec Choubley repart avec le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois.



L'EARL Lechenault, prix d'ensemble mâles inscrits (faible effectif). L'élevage de Foissy fait coup double en remportant le prix de l'AJEC.



Le Gaec Baulot Yannick et Xavier, prix de la communauté de communes de l'Auxois Sud.



Le trophée Maurice Rerolle (super prix d'ensemble), remporté par le Gaec de Pergeot. L' exploitation de Châtellenot repart également avec le trophée viande.



La SCEA Lucotte Jean-Marc a remporté le plus de bulletins et s'attribue le prix du public. L'élevage de Créancey signe également le 2ème prix d'honneur avec Scoubidou.



François et Marine Lucand avec Spartacus, troisième prix d'honneur.

GDS de Côte d'Or

Le plan contre la tuberculose avance

Le Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or peaufine la structuration de son plan d'action relatif à la tuberculose bovine. Une animatrice vient d'être recrutée.

C'est un peu une assemblée générale de transition que le Groupement de défense sanitaire (GDS) de Côte-d'Or a organisée le 27 octobre, dans les locaux du Conseil départemental, à Dijon. Jean-Luc Chevalier, son président, rappelait que la crise sanitaire avait empêché les adhérents de se retrouver et que cette assemblée générale marquait un nouveau départ vers la normalité. Les réunions cantonales qui s'annoncent seront malgré tout en nombre réduit cette année encore, avant, espérait-il, une reprise normale des AG en février 2022. La présentation des comptes a montré l'effort produit par la structure pour financer diverses aides et actions face à la BVD notamment. Le GDS 21, comme le rappelait Hervé Mégard, commissaire aux comptes, dispose d'une bonne trésorerie mais dans laquelle il est nécessaire de puiser. *«À terme*, précisait-il, *les collectivités et l'État devront participer à l'effort de financement accompli pour financer des actions de lutte»*.

Un financement pour le plan d'action

Il faut noter qu'aujourd'hui, déjà, sur l'exercice 2019-2020, le Conseil départemental de Côte-d'Or a apporté 90 000 euros d'aide, et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC), un peu plus de 145 000 euros destinés au fonctionnement. Il y a aussi eu des aides de l'État. Le fait marquant de cette AG aura été le point d'étape sur le Plan départemental d'action contre la tuberculose bovine. Un très important travail a été accompli ces douze derniers mois, notamment pour le financement de ce plan d'action, comme le soulignait Stéphane Ratay, le directeur du GDS. L'objectif est de casser le cycle des contaminations et d'apporter des solutions techniques et financières aux éleveurs concernés. *« Nous avons identifié, sur le département*, précisait Stéphane Ratay, *35 acteurs qui peuvent, à des degrés divers, agir pour aider à supprimer la tuberculose »*. Rappelons que ce plan d'action s'articule selon quatre axes :

- Déployer fortement des actions de biosécurité en zone infectée
- Agir sur les équilibres de la biodiversité en zone infectée
- Tirer les enseignements de la recherche scientifique
- Mobiliser les ressources nécessaires

«Orchestrer les compétences»

Il va connaître une avancée importante avec le recrutement d'une animatrice à temps plein, en l'occurrence, Françoise Roulleau, une vétérinaire, en fonction depuis le 1er novembre. *«Elle devra*, précisait Jean-Luc Chevalier, *orchestrer les compétences de nos 35 partenaires pour obtenir des résultats concrets sur le terrain»*. Le plan s'appuie aussi sur un financement, pour les 18 prochains mois, qui comprend 70 000 euros du Plan France relance, 15 000 euros de la Draaf, 15 000 euros du GDS BFC et 15 000 euros du GDS 21. Le plan comprend par ailleurs des actions de formation à la biosécurité pour les éleveurs, et au risque mouvement (introduction des bêtes, achat, vente, échange, intermédiaire…) avec une volonté : promouvoir l'innovation. *« Nous souhaitons organiser une journée de la biosécurité sur une exploitation modèle »* soulignait le président du GDS 21. Des inquiétudes demeurent, malgré tout, par rapport aux tests interféron gamma. Les éleveurs espéraient que les seuils d'interprétation de ces tests seraient révisés, mais, apparemment, ils resteraient inchangés, seule leur interprétation étant modifiée. Les tests divergents seront classés positifs dans les élevages foyer et en prophylaxie renforcée, et négatifs dans les élevages en prophylaxie classique. *« Cette règle générale*, précisait Jean-Luc Chevalier, *inapplicable en l'état dans nos cheptels, pourra être modulée par la DDPP selon les cas. Nous comptons sur cette administration pour l'appliquer en tenant compte de la situation sanitaire en Côte-d'Or »*. Rappelons que, depuis 2010, le nombre de foyers en Côte d'Or a été ramené de 40 à 3…



Pour Jean-Luc Chevalier, président du GDS 21, la formation à la biosécurité, incluse dans le plan d'action départemental contre la tuberculose bovine, est essentielle.

BERTY ROBERT

Hommages

L'assemblée générale du GDS de Côte-d'Or aura été l'occasion de rendre hommage à deux membres récemment disparus : Brigitte Miette, qui était présidente du GDS d'Auxonne, et Bernard Cornette, président du GDS de Semur-en-Auxois.

Trait auxois

Et les champions sont…

L'Union nationale du cheval de Trait auxois organisait son traditionnel concours de poulains, le 23 octobre à l'espace Jean Bertin de Saulieu. Cette dernière manifestation de l'année de l'union comptait 23 éleveurs exposants, qui ont présenté 26 laitonnes et 27 laitons. Les prix de championnats mâles et femelles ont été respectivement remportés par Lola des Gouttières (SCEA Gaugey Père et fils, Merceuil) et Loustic de la Côte (Jean-Christophe Rerolle, Marmagne, 71).



Pays beaunois

La découverte du bio

Un rendez-vous dédié à l'agriculture biologique se tiendra le 16 novembre à Villebichot.

Comment se convertir en bio ? Quelles aides et quels accompagnements ? Ces questions trouveront réponse mardi 16 novembre de 9 h 30 à 12 h 30 au Gaec Henriot à Villebichot. Ce rendez-vous organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Bio Bourgogne est ouvert à tous les agriculteurs du Pays beaunois. Les élus de ce territoire de 138 communes sont à l'initiative de cette demi-journée : un développement de l'agriculture bio est visé dans le cadre de son plan alimentaire territorial (PAT).

Sur place, les membres du Gaec Henriot proposeront la visite de leur exploitation en polyculture-élevage bovins allaitants avec une large partie consacrée à des témoignages. Des représentants du Pays beaunois présenteront leur stratégie pour augmenter la part du bio sur leur territoire : en plus de l'organisation de journées découverte comme celle de ce 16 novembre, un accompagnement financier est proposé.

Les études de conversion seront ainsi intégralement financées pour le Pays beaunois, les agriculteurs n'auront rien à débourser. Un troisième soutien sera prochainement proposé avec la création d'une animation technique bio sur le territoire, ce dernier point est actuellement en réflexion.

AG

Les inscriptions sont obligatoires auprès de Clément Divo (06 07 84 91 57, clement.divo@cote-dor.chambagri.fr) ou Lucie Paumelle (06 89 27 97 68, lucie.paumelle@biobourgogne.org).

Formations du GDS

Êtes-vous inscrit ?

Le Groupement de défense sanitaire organise deux formations en novembre.

• Conforter la prévention sanitaire de son cheptel bovin

Les deux dernières journées dédiées à la biosécurité en élevage se déroulent les 12 et 19 novembre, respectivement dans le secteur de Pontailler-sur-Saône et Montbard. Jean-Baptiste Deschamps, vétérinaire membre du GTV BFC et Gilles Rabu, technicien GDS, accompagneront les éleveurs pour identifier leurs risques et définir des mesures préventives adaptées à chaque exploitation. Une mise en application en groupe de situations vécues permettra de bien maîtriser les mesures pour prévenir une éventuelle contamination des troupeaux, qui pourront être mises en place et préserver les cheptels. Tous les éleveurs intéressés peuvent participer (informations et inscriptions auprès de Gilles Rabu au 06 86 80 02 77 ou gilles.rabu.gds21@reseaugds.com).

• Maîtriser le parasitisme des veaux

Le GDS propose une journée de formation à Veilly vendredi 19 novembre, sur la thématique du parasitisme. L'objectif est de mettre en place une gestion adaptée à chaque élevage, assurer une bonne immunité des veaux et maîtriser leurs performances zootechniques.

Animée par Edwige Bornot, vétérinaire du GTV Bourgogne Franche-Comté, cette session permettra de travailler en groupe sur son parcellaire de pâture, les éleveurs peuvent apporter des bouses. Une mise en pratique en ferme sur des pièces anatomiques et autres supports est programmée après le déjeuner.

Le contenu est adapté à tous les élevages de bovins laitiers et allaitants, prévoir un supplément pour le repas du midi (restaurant ou plateau-repas en fonction des possibilités). Informations et inscriptions auprès de Virginie Pabiou (06 09 14 55 07 ou virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com)

▸ *Formations*

16, 22, 29/11 ou 07/12 Évaluer l'impact de la réforme de la Pac 2023 sur mon exploitation
Lieux : Bretenière (16/11 et 29/11), Créancey (22/11), Châtillon sur Seine (07/12)
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

18/11 Bien démarrer son élevage ovin
Contact : Aurore Gérard, CA21 - 03 80 90 68 72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

19/11 Maîtriser le parasitisme des veaux
Contact : Gilles Rabu, GDS 21 - 03 80 68 67 37 - gilles.rabu.gds21@reseaugds.com

25/11 Haie : de la plantation à la valorisation
Lieu : Baigneux les Juifs
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

25/11 Couvrir le risque climatique de mes cultures
Lieu : Châtillon sur Seine
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

26/11 Intégrer le désherbage mécanique
Lieu : MFR Baigneux
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Récoltes d'automne

À deux doigts d'une très bonne année

La récolte de maïs grain laisse un goût amer dans le val de Saône. Le non-entretien d'un fossé est à l'origine de nombreux dégâts après la crue de juillet.



« Le résultat aurait été très positif avec une évacuation plus rapide des eaux », assurent Franck et Mathieu Faivre, ici à Labergement-lès-Seurre.

La récolte de maïs grain est déjà bien entamée en Côte-d'Or. De bons rendements sont pour l'instant enregistrés, avec des niveaux de prix intéressants eux aussi. Le bilan est en revanche un peu plus mitigé dans le secteur de la Saône, où la crue estivale a impacté de nombreux hectares.

Tarif de -50 %

Franck Faivre, agriculteur à Corberon, fauchait des parcelles sur la commune de Labergement-lès-Seurre le 27 octobre : *« Seule la moitié de mes 10 ha sera récoltée, l'autre partie sera broyée. Il n'y a rien à sortir là où l'eau est restée un mois voire un mois et demi après la crue. C'est vraiment dommage car il y avait beaucoup de grains cette année, les secteurs non impactés dépassent parfois la barre des 100 q/ha secs, c'est magnifique. Au final, la moyenne n'atteindra pas 50 q/ha. Sans cette accumulation d'eau, avec le niveau de prix que nous avons en ce moment – supérieur à 200 euros/t – cela aurait été l'une de mes plus belles campagnes en maïs ».*

Accompagné de son neveu Matthieu, Franck Faivre déplore le non-entretien du grand fossé passant par Chivres. *« Si l'eau était repartie aussi vite qu'elle est arrivée, il n'y aurait pas eu autant de dégâts. Le problème est bien là : le grand fossé n'est pas entretenu et l'eau reste dans nos parcelles très longtemps. Ce n'est plus possible de travailler ainsi. Cela fait 20 ou 30 ans que l'on entend parler de ce fossé, mais rien n'est fait, le dossier n'avance pas. Beaucoup d'études ont été réalisées et financées sans réel avancement aujourd'hui ».*

Pas que l'eau

Franck Faivre a aussi le sentiment d'être passé à côté d'une belle année en tournesol et soja : *« les 10 q/ha ne sont pas atteints en tournesol à cause de la grêle. En ce qui concerne le soja, il y a du bon et du moins bon. Ce qui n'a pas été grêlé donne parfois 35 q/ha, mais les parcelles impactées font moins de 20 q/ha. La moyenne de l'année s'élève à 23 q/ha. C'est dommage, il y avait du potentiel dans toutes ces cultures d'été. L'assurance va compenser un peu mais je resterai toujours perdant ».*

Un grand merci

Franck Faivre cultive également du cassis bio. Sa perte de production de près de 90 % due à une tempête de grêle avait fait l'objet d'une communication dans l'une des éditions estivales de Terres de Bourgogne. L'agriculteur de Corberon s'était inscrit sur Miimosa, le site de financement participatif de l'agriculture et de l'alimentation. Une cagnotte en ligne va lui permettre de combler ses pertes et donner vie à un atelier de transformation : *« l'objectif a été plus qu'atteint, je ne m'attendais vraiment pas à un tel soutien. Mille mercis aux généreux donateurs qui vont nous permettre de relancer pleinement l'activité ».*

AG

Témoignage *« Un gros manque à gagner »*



Aurélien Viellard, agriculteur à Labergement-lès-Seurre et élu à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, revient lui aussi sur cette récolte de maïs grain : *« Les rendements vont de 0 à 130 q/ha dans le secteur. Oui, 130 q/ha : autant dire que l'année était plus que prometteuse en maïs. Nous sommes passés à côté d'une année record si l'on considère également la partie prix. Des parcelles situées hors zones inondables ont livré des rendements inédits. Nous avons un gros manque à gagner cette année. Pour ma part, il manque 45 q/ha. Pour certains, cela monte même à 90 q/ha ! L'assurance ne déclenchera pas dans mon cas. Tout cela a cause d'un fossé qui n'est pas entretenu. Il est tombé 30 mm début octobre : ce fossé a mis plus de cinq jours à se vider, rien qu'avec cette eau de ruissellement. Dans combien de temps ce problème sera-t-il réglé ? C'est une bonne question. Il y a un frein environnemental à lever, c'est le premier point, la première des priorités. Ensuite, il y aura le financement, mais nous le trouverons, comme pour tout projet d'ampleur. Ce fossé principal atteint parfois onze ou douze mètres de largeur : il y a du boulot ».*



Point de vue

L'offre et la demande font bien les prix

Fabrice Genin réagit à la fluctuation des prix des matières premières.

Nous le constatons tous depuis plusieurs semaines : les cours conventionnels augmentent alors que ceux du bio tendent à diminuer. Certaines personnes hautement placées voudraient nous faire croire le contraire, mais la production interagit bel et bien sur les prix : quand une denrée commence à manquer, son prix s'envole et inversement. La loi de l'offre et de la demande existe et se vérifie sur le terrain ! Les membres de notre gouvernement estimaient peut-être qu'ils avaient à eux seuls le pouvoir de décréter si tel ou tel marché était porteur… Ils ont tout faux. Je pense notamment à leur position par rapport à l'agriculture biologique. Le prix du lait bio chute, la filière est pourtant bien structurée. Certaines coopératives achètent aujourd'hui une partie du lait bio au prix du lait conventionnel. Ce n'est pas acceptable pour les producteurs qui servent à nouveau de variable d'ajustement ! En céréales, l'écart se réduit considérablement entre blé bio et blé conventionnel. Ce n'est sans doute pas terminé, tout cela à cause d'une demande qui ne suit pas l'évolution de l'offre. Nos décideurs politiques doivent se rappeler ça : la loi du marché existe, qu'on le veuille ou non. On n'oriente pas des politiques publiques comme ça, sans fondement et d'un claquement de doigts, surtout en mettant les agriculteurs dans une situation difficile.

Fabrice Genin,
président de la FDSEA



PUBLI-RÉDACTIONNEL

Alimen'terr 21
Tous acteurs de notre alimentation en Côte-d'Or
Côte-d'Or, le Département

TOUS ACTEURS DE NOTRE ALIMENTATION

VOTRE DÉPARTEMENT S'ENGAGE POUR UNE ALIMENTATION PLUS SAINE, DE PROXIMITÉ ET RESPECTUEUSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Petite France agricole, la Côte-d'Or est un département vaste aux productions agricoles nombreuses, mais éloignées des bassins de population.

Depuis 2011, le Conseil Départemental mène des actions multi-partenariales avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or pour structurer et développer les filières locales : soutenir la production locale, maintenir l'activité en milieu rural, assurer un approvisionnement de qualité aux Côte-d'Oriens, et faciliter les relations entre acheteurs et fournisseurs de produits locaux.

C'est justement pour rapprocher les consommateurs des producteurs qu'un Projet Alimentaire Territorial départemental (PATd), baptisé Alimen'terr 21, a vu le jour. Copiloté par le Département et la Chambre d'Agriculture et labellisé officiellement par l'Etat cet été, il vise à accélérer la consommation des produits locaux et à répondre aux grands enjeux des territoires en matière de politique agricole et environnementale.

Sous la bannière d'Alimen'terr 21 se rattachent la marque "Savoir-faire 100% Côte-d'Or" et les plateformes Agrilocal et "J'veux du local".

AGRILOCAL • agrilocal21.fr

Créée en 2017 par le Conseil Départemental, cette plateforme met en relation gratuitement les producteurs du département avec les acheteurs de la restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc). Cet intermédiaire simplifie les démarches, dans le respect des règles de la commande publique.

LA MARQUE "SAVOIR-FAIRE 100% CÔTE-D'OR"

Initiée en 2019 et avec aujourd'hui plus de 150 agréés, la fameuse marque "Savoir-faire 100% Côte-d'Or" fête cette année ses 2 ans d'existence ! Elle vise à identifier, protéger et faire connaître les produits, les savoir-faire, les biens et les services de qualité produits en Côte-d'Or. De fait, elle représente un véritable gage de qualité pour les consommateurs. La liste des agréés est à retrouver sur cotedor.fr.

"J'VEUX DU LOCAL" • jveuxdulocal21.fr

Lancée fin mars 2020, "J'veux du local" répertorie les producteurs du département qui pratiquent la vente directe. Les consommateurs peuvent ainsi y retrouver toutes les informations pratiques pour aller directement à la rencontre des fournisseurs, sur leur exploitation.

PLUS D'INFOS SUR
cotedor.fr

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Octobre 2021 - Conception : Direction de la Communication du Conseil Départemental de la Côte-d'Or / Maquette : Philippe Bruchot / CD21. Crédit photo : Philippe Bruchot / CD21

Anciens exploitants

Du travail reste à faire

L'assemblée générale des anciens exploitants de Côte-d'Or vient de se tenir à Varois-et-Chaignot. Les retraites agricoles étaient notamment à l'ordre du jour.



Une revalorisation des retraites est nécessaire, a rappelé Suzanne Ferrand, ici au micro.

Quatre-vingt-dix personnes se sont rendues à l'assemblée de la SDAE21 le 22 octobre. Les participants ont été accueillis par Suzanne Ferrand, présidente, avant de prendre place dans la salle où Pierre Jobard, maire de Varois-et-Chaignot, leur a adressé un mot de bienvenue. Celui-ci a mentionné la création d'une nouvelle commission au sein de sa commune afin de sensibiliser les nouveaux arrivants issus des milieux urbains aux pratiques agricoles, et ainsi favoriser la bonne entente entre ses nouveaux administrés et les agriculteurs locaux.

Daniel Bourge, vice-président, a lu le rapport d'activité de la section : un rapport quelque peu raccourci suite à l'inactivité de la section pendant la pandémie. Delphine Martin, habitante de Varois, représentait le pôle retraite de la caisse centrale de la MSA. La loi n° 2020 839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions des retraites agricoles a notamment été abordée.

François Patriat, sénateur de Côte-d'Or s'est engagé à inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour au Sénat afin qu'elle soit votée d'ici le 15 janvier maximum. Suzanne Ferrand a salué cette démarche en rappelant le niveau encore insuffisant des retraites dans son rapport moral.

Rémi Delatte, député de Côte-d'Or, a rappelé à quel point les valeurs de la ruralité comptent en ces temps post-pandémie où les urbains cherchent à nouveau à rejoindre les campagnes. Il a émis le souhait que ce nouvel engouement perdure et aide à redonner du dynamisme et de l'emploi dans les campagnes délaissées depuis des années. Cependant, le député déplore que les revendications du monde rural soient toujours les mêmes depuis tant d'années car cela signifie que les mêmes problèmes persistent sans être résolus. Malgré de légères évolutions, *« du travail reste à faire »* dans le dossier des retraites.

Rémi Garrot, de Sombernon, est venu présenter son livre *« Ma terre, ma passion »* dans lequel cet agriculteur retraité raconte ses débuts dans le syndicalisme agricole. Fabrice Genin a clos la session en renouvelant son soutien à la section des anciens exploitants. Le président de la FDSEA21 rejoint Rémi Delatte dans sa volonté de redynamiser les territoires ruraux mais cela ne se fera sans difficulté : *« De nouvelles lois sont à créer et d'autres à supprimer pour améliorer la situation du monde rural à l'échelle nationale »*.

LESLIE GARD

Directive Nitrates

Les OPA, ni caution agricole, ni boucs émissaires des réglementations hors sol

La révision de la directive nitrates avance à grands pas. Le nouveau zonage a été publié, la zone vulnérable est en nette extension. Cette extension repose parfois sur des séries de mesures extrêmement réduites, ou des points de prélèvement qui ne reflètent pas forcément les pratiques agricoles. Et ce, malgré un énorme travail réalisé par la Chambre d'agriculture pour corriger techniquement la proposition initiale erronée de l'administration.

La seconde version du projet de programme d'actions national (la base réglementaire nationale qui s'applique en zones vulnérables), a été un peu allégée suite à nos revendications vigoureuses. Mais elle contient toujours des mesures inapplicables, et dont l'efficacité reste à démontrer, surtout au regard des contraintes qu'elles représenteront pour l'agriculture. De plus, nos demandes de modifications du programme précédent n'ont pas été prises en compte (par exemple possibilité d'apporter de l'azote sur colza à l'automne).

Nous avons défendu bec et ongles des règles compréhensibles, applicables, et qui pourraient mener à une réelle amélioration de la qualité de l'eau dans les zones qui en ont besoin, en engageant des moyens humains conséquents et des mobilisations agricoles majeures. Mais nous n'avons toujours pas été entendus.

Alors, quitte à produire de nouvelles règles hors sol, générant toujours plus de contraintes, de charges, de paperasses, de contrôles… contre nos avis, c'est bien à l'administration d'en assumer la responsabilité et la diffusion. Qu'elle assume ses choix auprès des administrés concernés. Nous ne servirons ni de caution, ni de boucs émissaires, à des règles que nous dénonçons.

En pratique, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or comme FDSEA 21, nous ne participerons pas à la diffusion de la première information de cette énième révision de la directive nitrates. Nous espérons que l'administration saura entendre en direct ce que vous avez à dire, car nous, nous le savons déjà. Nous nous réservons par ailleurs la possibilité d'engager toutes les mesures nécessaires contre les points inacceptables devant les tribunaux administratifs.

FDSEA 21 ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE-D'OR

Mérite agricole

Officiers et chevaliers enfin dans la lumière

La crise sanitaire avait mis les remises de médailles du Mérite agricole sous l'éteignoir. Mi-octobre, l'Association des membres du Mérite agricole de Côte-d'Or a enfin pu honorer ses nouveaux récipiendaires.

C'est au Relais de la Source, à Saint-Seine l'Abbaye, que l'Association des membres du Mérite agricole (Amoma) de Côte-d'Or, a enfin pu organiser sa première remise de médailles depuis longtemps. Présidée par Pierre Guez, l'association avait dû, elle aussi, se plier aux contraintes de la crise sanitaire et mettre en attente ces distinctions. Le retour à une certaine normalité a donc donné lieu, le 15 octobre, à une belle série de remises, en présence du sénateur François Patriat. En tout, quatorze médailles ont été accrochées au revers des vestes des récipiendaires, tous très émus par ce moment distinguant leur apport au monde agricole.

Huit médailles de Chevaliers ont été décernées : Sylviane Baudot ; Brigitte Belin ; Étienne Corrot ; Christine Gheeraert ; Laurence Henriot ; Chantal Jacquet ; Marceline Perraudin ; Charles Schneider.

Six médailles d'Officiers ont été décernées :Marie-Jo Beaumont ; Jean-François Collardot ; Marie-Jo Curot ; Alain Gauthray ; Pierre Guez ; Pierre Meuriot.

BERTY ROBERT



Les récipiendaires, réunis au Relais de la Source, à Saint-Seine-l'Abbaye

Contrôles Pac

Une journée pédagogique d'information

Tous les agriculteurs sont confrontés dans leur carrière à des contrôles sur leurs exploitations au titre des aides qu'ils sollicitent ou des réglementations qui s'appliquent à eux. Ce moment peut être source de stress et de questionnement. En réponse à ces craintes, une journée pédagogique sur les contrôles est organisée par la direction départementale des territoires de Côte-d'Or en partenariat avec la FDSEA 21, le jeudi 25 novembre à 9 h 30 sur deux exploitations à Trouhaut. Sept ateliers de 15 minutes chacun, seront animés par différents corps de contrôle (ASP, SRAL, DDPP, OFB et DDT) tout au long de la matinée pour expliquer le déroulement d'un contrôle et les points de vigilance réglementaires à connaître. Ces ateliers de 10 à 15 places maximum tourneront autour des grandes thématiques agricoles : la protection animale et l'identification, les surfaces, la santé des végétaux et produits phytopharmaceutiques, la directive nitrate et l'environnement. Pour faciliter les échanges au cours de cette journée, le dialogue, la pédagogie et la bienveillance seront les maîtres mots. Cette journée est ouverte sur inscription uniquement. La capacité d'accueil est limitée à 100 personnes. L'accueil café est prévu à partir de 9 h 30 pour un démarrage des ateliers à 10 h 00. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 novembre en contactant la DDT au 03 80 29 44 82 ou par courriel : ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr.



Atelier de découpe et de transformation

«Un outil local, utile et profitant à tous»

Cela fait quatre ans que des agriculteurs travaillent sur un projet d'atelier de découpe à Saint-Benin-d'Azy ; quatre ans qui vont bientôt porter leurs fruits.

Si au départ ils sont une cinquantaine à répondre à l'invitation de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais pour élaborer une initiative innovante, ils ne sont plus que 7 aujourd'hui pour porter la société Au panier des Amognes, point d'ancrage pour la création d'un atelier de découpe et de transformation à Saint-Benin-d'Azy.

Prix et volume

«Nous travaillons depuis toujours dans le respect de l'animal et de son bien-être. Nous avons réussi à faire d'un terrain pauvre un atout en y intégrant des cheptels et en produisant de la viande de qualité - Charolaise et Blonde d'Aquitaine» insiste Thierry Maillault, un des adhérents et instigateurs Au panier des Amognes, avant de poursuivre *«la vente directe, aux collectivités ou encore aux restaurants est une évidence mais, il fallait aller plus loin. Nous voulions une visibilité sur le prix»*. Nicolas Fallet rebondit : *«De plus, nous désirions avoir une souplesse pour écouler les volumes sans problème, notamment pour les morceaux du milieu. En étudiant nos exploitations et leurs fonctionnements, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas, dans le Département, d'atelier de découpe et de transformation pour devenir maître de notre production de A à Z»*.

À deux pas

«Faire faire 200 km à un morceau de viande pour qu'il devienne une saucisse n'est pas logique. Il faut revenir à des circuits courts, de l'éleveur au consommateur. Tout cela est nécessaire pour que la qualité soit garantie et que les professionnels se dégagent un salaire correct» souligne Nicolas Fallet. Il commente aussi le manque de lien avec les acheteurs et l'absence de reconnaissance. *«Aujourd'hui, on voit partir nos animaux en camion, et on reçoit un chèque trois semaines plus tard… Nous ne savons pas si les gens apprécient notre travail, c'est déroutant. Nous voulons retrouver une relation humaine avec nos clients»*.

Visée commune

Avec l'aide et le soutien de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais et de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, l'idée prend forme concrètement avec un début des travaux prévus pour début 2022 ; le permis de construire a d'ailleurs été attribué fin septembre 2021. Nicolas et Thierry précisent : *«En plus de l'atelier, il y aura un magasin de producteurs. Nous voudrions, outre la viande, pouvoir proposer des légumes. Nous avons besoin que des maraîchers nous rejoignent et deviennent adhérents Au panier des Amognes. De plus, pour les produits transformés, nous voulons nous servir des productions locales - nous pourrons avoir un problème avec le sel ou le curry (rires). Nous voulons offrir un outil local, utile et profitant à tous. Il sera collectif et ouvert à tous les agriculteurs souhaitant réaliser des prestations de découpe de viande, des transformations chaudes, froides, des salaisons ou encore des terrines (autoclaves)»*.


Les sept adhérents de la société Au panier des Amognes.

Création d'emplois

Pour le fonctionnement, ils prévoient l'embauche d'un ou deux bouchers qualifiés, d'un cuisinier (élaboration des recettes), d'un gérant pour toute l'intendance (administratif, gestion des plannings, etc.). Pour la vente dans le magasin, les producteurs mettront la main à la pâte : *«Nous avons l'avantage d'être sept, ce qui permettra de faire un roulement. Il y aura donc un producteur tous les jours à l'atelier ou pour s'occuper du magasin lorsqu'il sera ouvert»*. Si leur idée obtient le succès escompté, ils espèrent : *«embaucher 7 à 8 personnes en tout»*.

CHLOÉ MONGET

Au panier des Amognes

La société à vu le jour en début d'année et regroupe 7 membres : EARL de la Chaume, Gaec Fallet-Gourdin, Pascaline Loquet, Jean-François Machecourt, Thierry Maillault, Didier Ramet, Gaec Des Verrières.
Contact : aupanierdesamognes@gmail.com ou 06 99 26 95 70 (Nicolat Fallet).

Financement

«Au total le bâtiment représente 1 million d'euros» **détaillent Nicolas Fallet et Thierry Maillault.** ***«La Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais est subventionnée à 70 % par l'État, la Région et le Département. Pour le reste, elle avance 300 000 euros qui seront remboursés puisque le bâti de l'atelier sera en bail auprès de la société Au panier des Amognes. L'aménagement intérieur de l'atelier et du magasin est à la charge de la SARL au PDA et ayant fait des demandes de subventions pour les investissements et le matériel du projet».***

Accord

La Belle Nièvre et Carrefour Nevers-Marzy

Le partenariat entre La Belle Nièvre (marque portée par le Conseil départemental) et le Carrefour de Nevers-Marzy est signé ; un atout pour les producteurs.

Le 15 octobre, Fabien Bazin, président du Conseil Départemental, et Christophe Poligny, directeur de l'hypermarché Carrefour Nevers-Marzy ont signé le partenariat pour acter le point de vente des produits de la marque *«La Belle Nièvre»*.

Cette dernière, portée par le Département, cherche à rassembler et faire rayonner les biens et services qui justifient d'une production, d'une élaboration et/ou d'une transformation nivernaise. Annabelle Vagne, chargée de mission La Belle Nièvre, pointe : *«La présence des produits estampillés La Belle Nièvre dans une enseigne de grande distribution est, outre l'avantage des retombées économiques pour les fabricants, un moyen de faire redécouvrir le territoire aux clients et de montrer que le département propose des productions diverses et de qualité»*.

Atout de poids

Pour Sébastien Quilgard, brasseur à Clamecy (Brasserie de la Canoterie), ce nouvel accord entre les deux parties est un atout majeur : *«C'est un nouveau point de vente de poids pour mes produits. Seul sur l'exploitation, il est difficile de procéder aux démarchages afin de faire connaître ma production.*
Au moins, là, cela offre une belle visibilité à Nevers, ce qui peut accroître les ventes». Outre cela, un autre pan est apprécié.



La signature de ce partenariat intervient en parallèle des Journées Kilomètre Zéro, insufflées nationalement par Carrefour afin de valoriser les productions locales.

L'union fait la force

«Le partenariat entre La Belle Nièvre et Carrefour est une histoire de travail commun. Tout cet élan annonce une belle histoire pour la Nièvre et pour tous, qu'ils soient consommateurs ou producteurs» pointe Sébastien Quilgard. Christophe Poligny rajoute : *«C'est une histoire d'Hommes avant tout, qui sont passionnants et passionnés. Cette marque à permi de créer du lien, très simplement, entre la grande distribution et ces producteurs»*. Fabien Bazin rebondit : *«Ce dialogue est issu d'un élan collectif permettant une montée en puissance du rayonnement des producteurs mais aussi, plus largement, de l'attractivité de la Nièvre»*.

Offre et demande

Christophe Poligny souligne : *«Cette marque et la proposition des produits dans notre enseigne répondent à une demande de plus en plus forte de la clientèle pour le «consommer local». Je pense qu'il ne faut plus mettre la grande distribution en concurrence avec les producteurs locaux. Il faut travailler tous ensemble pour avancer»*.



L'annuaire des 120 producteurs artisans, environ, de La Belle Nièvre est disponible sur https://labellenievre.fr/

CHLOÉ MONGET

▶ Agenda

8-9/11 Réunions cantonales du GDS

Afin de procéder au renouvellement de ses délégués, le GDS 58 organise ses 5 réunions cantonales les : Lundi 8 novembre à 14h15 à Donzy (Mairie salle du Conseil) ; Mardi 9 novembre à 14h15 à Dornes (Mairie-salle du Conseil). Ces rendez-vous permettront aussi de faire le bilan de la première campagne de dépistage BVD mais aussi de présenter l'impact de la Loi Santé Animale sur la prophylaxie de l'IBR. Mesures COVID en vigueur à respecter.

06/11 10e Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour

Le comité des foires vous invite à fêter le monde rural et le Charolais à l'occasion de la 10e fête de l'élevage. Au programme : animations, concerts, présentations d'animaux, etc. Renseignements : Frédéric Renaud au 06 13 45 36 08.

Réunions Cafés citoyens

Patrice Perrot, député de la 2ème circonscription de la Nièvre organise des cafés citoyens afin d'échanger avec les administrés sur les 4 années de mandat ainsi que *«de discuter, réfléchir et échanger sur des situations personnelles, locales ou nationales dans un cadre convivial et agréable»*.
Les dates sont les suivantes: Château-Chinon, *«le Montana»* le samedi 06 novembre ; Decize, *«La Marina»* le vendredi 26 novembre ; Corbigny, *«Café du Centre»* le mardi 09 novembre ; Clamecy, *«Mon oncle Benjamin»* le samedi 20 novembre ; Rouy, au Foyer rural, le samedi 27 novembre ; Varennes-Vauzelles, date et lieu à définir. Ces temps se dérouleront les matins à partir de 9h30.

22/11, 20/12 à Château-Chinon Permanences AS BFC

L'Association de gestion et de comptabilité AS BFC organise des permanences au centre Médico-Social de Château-Chinon, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

▶ Formations

15/ 11 Nevers

Réaliser mon plan de fumure avec mes parcelles

Renseignements et inscriptions : Céline Beauvois au 03 86 93 40 55 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

16 et 17/ 11 Nevers

Construire un système de culture résiliant

Renseignements et inscriptions : Céline Beauvois au 03 86 93 40 55 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

18 / 11 lieu à définir

Renouvellement Certiphyto

Renseignements et inscriptions : Marie-Luce Baudot au 03 86 93 40 62 ou marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr

168ème Concours de Nevers

Les retrouvailles

Après deux ans de restrictions sanitaires, les éleveurs et spectateurs étaient conviés au Concours de Nevers le 23 octobre dernier.

Le 168ème concours de Nevers organisé par la Société d'agriculture s'est déroulé le samedi 23 octobre dernier sur le site du Marault à Magny-Cours. Les éleveurs ont présenté 180 animaux de meilleure qualité que l'an passé grâce à une année plus favorable au niveau météo qui a donné un fourrage abondant. Cette année l'élevage du Gaec Touillon-Moiron s'est vu attribuer le Prix d'honneur mâle de l'année, suivi de l'élevage EARL Batho et d'un troisième prix honneur attribué à un jeune éleveur, Arnaud Adam.

Niagara appartenant au Gaec Minard et à la SCEA Cordebois a obtenu le Grand prix d'honneur mâle. Ce très bel animal, qui possède toutes les qualités attendues pour un charolais, pèse plus de 1 400 kg ! Enfin, le concours s'est déroulé sous un soleil radieux, avec une exposition de chevaux Percherons de Roger Petit de la Fermeté, comme lors des précédentes éditions, observée par de nombreux éleveurs et spectateurs, heureux de se retrouver après deux années de restrictions sanitaires covid.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE


La société d'Agriculture.

Prix d'honneur mâles de l'année : Gaec Touillon-Moiron (Decize).


La société d'Agriculture.

Prix d'honneur junior mâles : Scea Melaye-Sennepin (La Celle-sur-Nièvre).


La société d'Agriculture.

Grand Prix d'honneur mâle : Gaec Minard – SCEA Cordebois (Neuvy- le-Barrois dans le 18).


La société d'Agriculture.

Prix d'honneur femelles de l'année : Gaec Deboux (Chougny).

Palmarès

Prix d'honneur mâles de l'année (1ère catégorie) :
1 – Saturnin – Gaec Touillon Moiron (58 - Decize).
2 – Spartacus – EARL Batho Serge (58 - Saxi Bourdon).
3 – Salut Mino – Adam Arnaud (58 – Challuy).
Prix de synthèse mâles de l'année : Spartacus – EARL Batho Serge (58 - Saxi Bourdon).
Prix d'honneur junior mâles (2,3ème catégorie) : Papillon – SCEA Melaye-Sennepin (58 – La Celle-sur-Nièvre).
Prix d'honneur sénior mâles (4 ème catégorie) : Niagara – Gaec Minard - SCEA Cordebois (18 - Neuvy-le-Barrois).
Grand Prix d'honneur mâle (2,3,4 ème catégorie) : Niagara – Gaec Minard - SCEA Cordebois (18 - Neuvy-le-Barrois).
Trophée de bouillé : Rambo – Gaec Roube Fayet & Copropriété (58 – Magny-Cours).
Prix Ajec veaux mâles (1ère catégorie) : Shérif – Lemaitre Pierre-Jean (58 – Decize).
Prix de synthèse Bourgogne taureaux : Papillon – SCEA Melaye-Sennepin (58 – La Celle-sur-Nièvre).
Prix d'honneur femelles de l'année (1ère catégorie) : Samantha – Gaec Deboux (58 – Chougny).
Prix d'honneur junior femelles (2 et 3ème catégorie) : Précieuse – Gaec Besson (58 – Saincaize-Meauce).
Prix d'honneur senior femelles (4 et 5ème catégorie) : Otawa – Gaec Roube-Fayet (58 – Magny-Cours).
Prix de synthèse Bourgogne femelle de l'année : Sephora – Gaec Roube-Fayet (58 – Magny-Cours).
Prix de synthèse Bourgogne vache: Otawa – Gaec Roube-Fayet (58 – Magny-Cours).
Prix d'ensemble veaux mâles groupe A :
1er prix : Solnon Guy
2ème prix : Champeau Simone
3ème prix : Gaec Besson
4eme prix : Lemaitre Rosanne
Prix d'ensemble veaux mâles groupe B:
1er prix : Gaec Roube-Fayet
2ème prix : EARL Friaud Nicolas
3ème prix : EARL Serge Batho
4ème prix : Gaec Touillon Moiron
Prix de famille avec le père :
1er prix : Gaec Minard
2ème prix : Champeau Simone
Prix d'ensemble femelles de l'année : Gaec Savre
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Saturnin – Gaec Touillon Moiron (58 – Decize)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Stromae – Gaec Roube-Fayet (58 – Magny-Cours)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Sondrio – Gaec Lepée Bouchard (58 – Magny-Cours)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Sergent – Gaec Lepée Bouchard (58 – Magny-Cours)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Sky – Champeau Simone (58 – Parigny-les-Vaux)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Sao Paulo – Lemaitre Rosanne (58 – Montaron)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Stone – EARL Batho Serge (58 – Saxi-Bourdon)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Sirgeorges– Gaec Lepée Bouchard (58 – Magny-Cours)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Spartacus – EARL Batho Serge (58 – Saxi-Bourdon)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Salut Mino – Adam Arnaud (58 – Challuy)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Solférino– Gaec Savre (58 – Toury-Lurcy)
1ère catégorie Grands Raceurs (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Sysko – EARL Batho Serge (58 – Saxi-Bourdon)
1ère catégorie Bien Naître (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Spider – Gaec Roube-Fayet (58 – Magny-Cours)
1ère catégorie Bien Naître (Mâles nés depuis le 01/12/20) :
1,1 : Secret – Gaec Minard (18 – Neuvy-Le-Barrois)
2ème catégorie : Veaux d'automne (01/08 au 30 /11) :
1,1 : Rococo – Martin Christian (58 – Saint Germain-Chassenay)
2ème catégorie : S1 Mâles du 01/12/19 au 31/07/20 :
1,1 : Redoutable - Lemaitre Rosanne (58 – Montaron)
3ème catégorie : S1 Mâles du 01/12/18 au 30/11/19 :
1,1 : Papillon - SCEA Melaye-Sennepin (58 – La Celle-sur-Nièvre)
4ème catégorie : S1 Mâles nés avant le 01/12/18 :
1,1 : Niagara - Gaec Minarc-SCEA Cordebois (18 – Neuvy-le-Barrois)
1ère catégorie : S1 Femelles nées depuis le 01/12/20 :
1,1 : Samantha - Gaec Deboux (58 – Chougny)
1ère catégorie : S2 Femelles nées depuis le 01/12/20 :
1,1 : Servante - SCEA Melaye-Sennepin (58 – La Celle-sur-Nièvre)
1ère catégorie : S3 Femelles nées depuis le 01/12/20 :
1,1 : Segur - Compot Eric (58 – Beaumont Sardolles)
2eme catégorie : S1 Femelles nées du 01/12/19 au 30/11/20 :
1,1 : Rengaine - SCEA Domaine D'Aglan (58 – Bona)
3ème catégorie : Femelles nées du 01/12/18 au 30/11/19 :
1,1 : Précieuse - Gaec Besson (58 – Saincaize-Meauce)
4eme catégorie : Vaches nées du 01/12/17 au 30/11/18 :
1,1 : Otawa - Gaec Roube-Fayet (58 – Magny-Cours)
5eme catégorie : Vaches nées avant le 01/12/17 :
1,1 : Hara RS - SCEA Riotte Schrapfer (89 – Angely)

Foire de Corbigny

La tradition se poursuit

Le 21 octobre dernier avait lieu la Foire aux reproducteurs de Corbigny. Cet événement traditionnel a eu un grand succès cette année.



De gauche à droite se retrouvent Seltic du Gaec des Dochamps (Philippe et Lucovic Guyard) et Stone du Gaec Charetier (Alexandre Charetier). Crédit photo : Comité des foires de Corbigny.

À cause de la crise sanitaire, la traditionnelle Foire aux reproducteurs de Corbigny n'avait pu avoir lieu en 2020, mais, cette année, elle fut de retour. Avec plus de 50 bêtes inscrites, le comité des foires est ravi du résultat comme le précise Nicolas Delavault, président : *«il y a eu beaucoup de commerce avec de nombreuses transactions, grâce à la qualité des animaux présentés, que ce soit pour les veaux de l'année ou les taureaux de 18 mois»*.

Foule sentimentale

Il poursuit : *«le public a répondu présent pour cette journée et nous avons eu une foule ininterrompue. Nous avions commandé environ 80 repas, et malheureusement nous avons dû refuser des convives. L'ambiance fut agréable et conviviale. Nous espérons refaire une belle édition l'an prochain»*.

Sujet prenant

Durant le discours des élus (le député Patrice Perrot ; le président du Conseil Départemental, Fabien Bazin ; Séverine Bernard, conseillère départementale ; Christian Paul, président du Pays Nivernais Morvan ; Jean-Charles Rochard, président de la Communauté de communes du Pays corbigeois ; Jean-Paul Delavault, 1er adjoint à la mairie de Corbigny), un sujet a été abordé par certains éleveurs : l'avenir de l'abattoir de Corbigny. *«Les officiels ont assuré que les éléments étaient en bonne voie pour se régler même si rien n'était encore gagné»* souligne Nicolas Delavault avant d'ajouter : *«il reste peu de temps pour le sauver, et les gens qui y travaillent ainsi que ceux qui l'utilisent voudraient en savoir plus»*. Malgré tout, il conclut : *«Les foires sont un moment d'échanges que chacun est heureux de retrouver après l'année difficile que nous venons de passer à cause de la crise sanitaire»*.

CHLOÉ MONGET

Palmarès

Veaux inscrits 1ère section :
1er prix : Gaec Charetier
Veaux inscrits 2ème section :
1er prix : SCEA Champs Loyaux
Veaux inscrits 3ème section :
1er prix : Yves Robin
Veaux inscrits 4ème section :
1er prix : Guillaume Pigoury
Veaux non inscrits 1ère section :
1er prix : Gaec des Dochamps
Veaux non inscrits 2ème section :
1er prix : Gaec des Dochamps
Veaux non inscrits 3ème section :
1er prix : Gaec de Germenay
Veaux inscrits prix d'honneur : Gaec Charetier
Veaux inscrits prix d'honneur junior : Yves Robin
Veaux inscrits prix d'ensemble :
1er prix : Gaec Charetier
2ème prix : Guillaume Pigoury

Veaux non inscrits prix d'honneur : Gaec des Dochamps
Veaux non inscrits prix d'honneur junior : Gaec Langlet
Veaux non inscrits prix d'ensemble :
1er prix : Gaec des Dochamps
2ème prix : Gaec de Germenay
3ème prix : Gaec Langlet
Taureaux 18 mois inscrits 1ère section :
1er prix : SCEA Martin
Taureaux 18 mois inscrits 2ème section :
1er prix : Gaec de Selin
Taureaux 18 mois non inscrits 1ère section :
1er prix : Gaec de Selin
Taureaux 18 mois inscrits prix d'honneur : SCEA Martin
Taureaux 18 mois inscrits prix d'ensemble :
1er prix : Gaec Laudet de Préporché
2ème prix : Gaec Pellé G. et J.
Laitonnes inscrites prix d'honneur : Éric Compot
Taureaux 18 mois non inscrits prix d'honneur : Gaec de Selin

Lycée agricole Nevers-Challuy

La Ferme du Grand Ouche expliquée aux jeunes

Les élèves du lycée agricole Nevers-Challuy étaient conviés à visiter l'exploitation de Bruno Guyard, la Ferme du Grand Ouche, le 11 octobre dernier.



Les porcs de Bruno Guyard sont abattus à l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire.

«Il est nécessaire de leur faire voir toute sorte d'exploitation» souligne Marilyne Lagrange, enseignante économie et gestion au lycée agricole Nevers-Challuy lors de la visite de la Ferme du Grand Ouche par les Acse 2ème année. Quentin Hetch, élève, rajoute : *«C'est très enrichissant de constater les bienfaits de la diversification et de la vente directe. Ce type de visite est l'occasion d'engranger des idées pour l'avenir, même si je ne souhaite pas m'installer en porc»*.

Être décisionnaire

Après avoir dressé la chronologie de l'exploitation, avec la reprise et la mise en place de l'atelier de transformation, Bruno Guyard, qui accueillait la rencontre, a insisté sur plusieurs points aux fils des questions posées. *«Il faut bien réfléchir à son projet avant de se lancer, et essayer de trouver des solutions pour rester maître de sa production au maximum. Je pense que cela est nécessaire de savoir ce que la production va devenir avant de la créer»*. Il poursuit : *«la transformation et surtout la vente directe donnent à l'exploitant une certaine marge de manœuvre car nous fixons nous-mêmes les prix. Attention toutefois à garder en tête le montant moyen du portefeuille du client afin de ne pas les faire fuir avec des montants trop élevés. Il faut trouver un juste milieu»*.

Implication à l'extrême

Bruno Guyard met en garde la jeune génération : *«Grâce à mon parcours et mon expérience, je sais qu'il faut un engagement personnel très important afin que son exploitation soit rentable, surtout lorsqu'il y a transformation et vente à la ferme. Rappelons que je fais toute ma charcuterie moi-même ; j'y mets un point d'honneur. Tout cela mis bout à bout, la vie personnelle est donc un peu mise de côté. Pour continuer, il faut tout de même penser à soi, et avoir un entourage compréhensif »*. Il complète : *« Je peux transformer trois porcs maximum par semaine. Seul, je ne peux pas faire plus. Il est donc important de connaître ses limites afin de ne pas être submergé»*.

Toujours évoluer

Enfin, Bruno Guyard a détaillé que le nerf de la guerre était *«la recherche et l'ouverture d'esprit. Il faut toujours essayer de trouver de nouvelles idées pour faire évoluer sa ferme ou encore pour rendre son métier moins pénible»*. Sans cesse en quête, Bruno Guyard est d'ailleurs en conversion bio, pense à réimplanter des haies sur son exploitation, a également déposé un dossier PCAE pour la mise en place d'une FAF pour ne plus à avoir à mélanger la nourriture de ses porcs *«au seau»* et enfin prévoit la création d'un parking pour *«accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles»*.

CHLOÉ MONGET

Fort en porc et pas que…

Aujourd'hui, la ration est sur la base suivante : 70 % de blé, 10 % de tourteau de colza, 17 % de tourteau de soja, 3 % de minéraux. *«Les tourteaux viennent de l'Huilerie Brossard»* souligne Bruno Guyard avant d'ajouter : *«il faut s'arranger avec ses voisins en bonne intelligence pour avancer… à plusieurs on est plus fort»*.

Le passage du franc à l'euro a 20 ans

Les vieux réflexes encore bien présents

Le 1er janvier 2002, les premiers billets et pièces en euros faisaient leur apparition dans le porte-monnaie des Français. Mais, 20 ans plus tard, le franc reste encore un repère pour certains.



L'affichage de la Sicafome dans une des salles du cadran affiche le prix en euros et en francs.

L'euro à 20 ans. Et depuis, les marchés aux cadrans de la Nièvre conservent le double affichage francs/euros. *« Nous le maintenons car quelques acheteurs sont attachés à cela »* souligne Benoît Blandin, président de la Sicafome. Pour Alexandre Lorré, président de la Sicagemac, même son de cloche : *« La majorité de nos acheteurs fait encore la conversion. Ce double affichage leur facilite les choses en leur donnant un repère qu'ils connaissent. De ce fait, nous ne sommes pas près de le retirer »*.

Transactions

Si Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome, pointe que *« toutes les transactions se font en euros au cadran »*, Benoît Gaulon, chef des ventes de la Sicagemac nuance : *« avec les marchands, l'euro est la devise prioritaire. En revanche, certains particuliers dans les transactions de gré à gré peuvent encore utiliser le franc comme référence »*.

Des habitudes ancrées

Pour comprendre pourquoi le franc, voire parfois l'ancien franc, est utilisé dans les négociations, les éleveurs parlent de leur propre expérience. À l'image de Michel Buisson, 63 ans, éleveur à Alluy : *« au passage à l'euro, je ne faisais pas trop la conversion. Puis, avec le temps, j'ai repris le tic de le faire, car la plupart des personnes avec lesquelles je discute sont des anciens qui parlent encore en francs. De mon côté, il est vrai que j'ai une meilleure notion de la valeur des choses en francs qu'en euros. Mais, la disparition des calculatrices offrant la conversion va nous forcer à n'utiliser que l'euro. De plus, la jeune génération ne s'exprime que dans cette monnaie, alors par souci de compréhension entre les gens il faut se forcer un peu pour converser en euros »*. Pour Christophe Rousset, 47 ans, éleveur à Tannay : *« la conversion en franc est une question d'habitude, qu'on soit jeune ou moins jeune. Néanmoins, il est vrai que les générations nées avec l'euro ne se préoccupent pas vraiment des anciennes devises »*.

Des secteurs plus touchés

De son côté Jean-Pierre Lucy, 58 ans, éleveur à côté de Vézelay met en évidence *« j'ai eu des soucis pour passer de l'ancien franc au franc, mais aucun pour le passage à l'euro. Cela est venu naturellement pour la vente de brebis ou encore de céréales, qui n'ont pas gardé cette empreinte du franc, à l'inverse des bovins »*. Ce dernier point est aussi évoqué plus en détail par Benoît Gaulon : *« Le passage à l'euro a été simple pour le kilo de carcasse notamment grâce à la barre symbolique des 4 euros. Mais, le prix en francs est souvent conservé pour le maigre. Pour les moutons, l'utilisation de l'euro a été rapide car les bêtes sont vendues par tête, et on avait la barre des 100 euros par animal. Là encore un repère utile »*.

Un constat amer

Entre ceux faisant la conversion et les autres, le constat reste le même : le coût de la vie a augmenté sauf pour les revenus. *« Que ce soit le café, le pain (vendu 1 franc à l'époque alors qu'aujourd'hui c'est 1 euro soit 6,55 F), le gazole, le fioul ou encore les intrants… tout est en hausse »* martèle Michel Buisson. Alexandre Lorré ajoute : *« Trois à quatre ans après le passage en euros, on a vu une grosse augmentation de tout. Mais le prix de vente des bovins, particulièrement, n'a, lui, pas bougé »*. Benoît Blandin acquiesce : *« Avec l'euro, beaucoup d'articles ont vu leurs prix arrondis bien au-dessus de leur valeur en francs, certains ont augmentés sans vraiment de limite. En revanche, les produits d'origine agricole, eux, n'ont pas eu d'augmentation aussi significative »*. Si à l'origine le passage à l'euro devait uniformiser et faciliter les transactions sans changement des coûts, 20 ans plus tard, force est de constater que cela n'est pas forcément le cas.

CHLOÉ MONGET

Un peu d'histoire…

L'idée d'une monnaie unique fut adoptée en 1988 lors du Sommet européen de Hanovre, mais il faudra patienter jusqu'au traité de Maastricht, en 1992, pour sceller cet engagement d'union économique et monétaire avec l'adoption d'une monnaie commune. Trois ans plus tard, le nom est définitivement fixé : l'euro est né. En 1999, l'euro devient officiellement la monnaie légale des pays membres de la zone euro. Si certaines transactions se font alors avec cette nouvelle monnaie, il faudra attendre 2002 pour voir la circulation des pièces et billets.
Source : La vie publique et Bulletin de la Banque de France n° 105 de septembre 2002.



Retrouvez nous sur
agribourgogne.fr

Élection Stéphane Aurousseau et la FNSEA

Élu le 27 octobre dernier, Stéphane Aurousseau devient président de la Commission nationale des statuts et des conflits de la FNSEA, et intègre en même temps le Conseil d'administration et le bureau de cette dernière. À cela, il réagit : *« Dans un premier temps, je vais essayer de m'acquitter des missions qui me sont confiées pour la commission. En parallèle, mon intégration au bureau de la FNSEA permettra d'établir une relation entre les deux instances, notamment pour l'accompagnement des départements dans leurs démarches de relances syndicales. Je pense que la Nièvre a une expérience à partager au niveau national – notamment pour ses travaux concernant le déploiement des services. Je pense qu'il faut porter la voix de la Nièvre, et de la Bourgogne Franche-Comté, dans les plus hautes instances afin d'exprimer les préoccupations des agriculteurs de notre territoire. Enfin, avoir une expérience de terrain est nécessaire pour ces postes et peut-être que la mienne pourra être utile à la FNSEA »*.
Pour rappel, la Commission des statuts et conflits est garante de l'application des statuts, règle les différends, donne des avis sur des sujets divers à la demande du bureau, propose des évolutions des statuts et des règlements ou encore veille à la question de la féminisation des instances de la FNSEA.



Chambre d'agriculture

Les effectifs se renforcent

La Chambre d'agriculture de la Nièvre accueille de nouveaux arrivants. L'occasion de faire un tour de table.

Au vu de l'augmentation des demandes pour certains services (agroforesterie, diversification, expérimentation, etc.), la Chambre d'agriculture de la Nièvre a embauché des renforts. Voici donc leurs portraits, leurs missions et leurs coordonnées. Pour information, un prochain article mettra en lumière d'autres arrivées courant novembre.

CHLOÉ MONGET



Flavie Perray
(Service énergie et agroforesterie)

Du haut de ses 20 ans, Flavie Perray a fait le choix d'entamer un service civique après son BTS en Gestion et Protection de la Nature. « *Je ne savais pas trop vers quoi m'orienter, et avoir une expérience professionnelle avant de se lancer dans le monde du travail est un atout pour faire ses armes* ». Fille et sœur d'agriculteurs, la thématique de l'environnement a toujours été un moteur pour elle : « *Depuis toute petite j'aime la nature. En grandissant, je me suis intéressée aux problématiques environnementales et sur ce que l'agroforesterie pouvait apporter sur une exploitation afin de résoudre certains problèmes* ». En poste pour 12 mois au sein de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, sa mission sera l'accompagnement sur les projets de plantation de haie (notamment via le Plan France Relance, le Plan d'accélération Régionale ainsi que Bocage et Paysage). Venant de Loire-Atlantique, elle découvre la Nièvre : « *c'est une manière d'appréhender d'autres problématiques agricoles et rurales que celles que je connais déjà* ». Pour Étienne Bourgy, chargé de mission énergie et agroforesterie auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, l'embauche de Flavie n'est pas anodine : « *Il y a de plus en plus de demandes sur des projets agroforestiers intra-parcellaires, ou d'arbres isolés. Nous avons eu une augmentation de 180 % des demandes, donc il faut répondre présent sur ce sujet* ».
Contact : flavie.perray@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 18.



Célia Meunier
(Service productions végétales)

Le choix professionnel n'était pas certain pour Célia Meunier, 19 ans et nivernaise. Mais, à force de recherches entre sa première et sa Terminale, elle s'est dirigée vers un BTS APV 1ère année au CFA de Bellegarde (45) : « *C'était le seul parcours qui me correspondait vraiment* » souligne-t-elle. Amoureuse des sports d'extérieurs (équitation, VTT, courses), elle ajoute : « *J'ai la certitude de vouloir travailler dehors, et ce poste va me permettre de faire cela tout en engrangeant des connaissances techniques directement sur le terrain. Avoir un pied dans le monde du travail tout en suivant des cours est un atout indéniable pour la suite* ». Cédric Zambotto, responsable d'équipe Productions Végétales au sein de la Chambre d'agriculture de la Nièvre pointe : « *Son profil est très intéressant car elle a envie de s'investir. Sa présence va nous apporter une aide à mi-temps dans le service, ce qui est très précieux. Elle sera amenée à nous aider à organiser des journées techniques, faire le suivi et l'interprétation d'expérimentations ou encore réaliser la récolte des essais. Elle pourra ainsi avoir une vision concrète de notre métier, pour en connaître toutes les nuances ; le tout de manière encadrée. Trouver des jeunes motivés par l'expérimentation et le conseil est de plus en plus compliqué, c'est dommage car notre encadrement contribue à l'obtention d'un certain niveau technique pour les diplômes* ». Célia conclut : « *Travailler auprès de la Chambre d'agriculture est une chance, car nous réalisons une grande diversité de tâches plus différentes les unes que les autres (conseil, expérimentation, etc.), on découvre aussi tous les services qui y sont rattachés et que l'on ne connaît pas toujours* ».Contact : celia.meunier@nievre.chambagri.fr ou 06 76 09 01 43.



Marjolaine Dos Santos
(Service diversification)

À 26 ans, Marjolaine Dos Santos vient renforcer l'équipe de la Diversification et Circuits courts de la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour un CDD courant jusqu'à début juin 2022, durant l'absence de Clémence Guillaumet. Originaire de La Garenne-Colombes (92) , Marjolaine dispose d'une Licence en Sciences du vivant (Université Pierre et Marie Curie, Paris) et est diplômée ingénieure agronome de l'école AgroParisTech. Pour son premier poste, elle a choisi la Nièvre afin de « *découvrir de nouveaux horizons* ». De plus, « *l'offre d'emploi me plaisait beaucoup car les sujets sont intéressants et permettent d'avoir une vue d'ensemble sur le territoire tout en étant acteur des divers projets qui s'y mettent en place* ». Sur le terrain, Marjolaine a eu l'occasion de faire un stage de première année dans une exploitation agricole à Amirat (Provence-Alpes-Côtes d'Azur) et du Woofing en maraîchage à Montpon-Ménestérol (Nouvelle-Aquitaine). Curieuse de nature, Marjolaine est toujours à l'affût : « *j'aime me balader et les sorties en général pour voir d'autres choses afin d'apprendre toujours un peu plus* ». Disponible pour toutes questions, Marjolaine pense que la diversification offre « *un moyen de développement pertinent pour tout agriculteur souhaitant avoir divers canaux de ressources. Par ailleurs, les circuits courts permettent de renforcer la relation entre les consommateurs et les exploitants tout en privilégiant les circuits d'approvisionnement locaux* ». Contact : marjolaine.dossantos@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 20.

Bilan Cerfrance (2ème partie)

Se recentrer sur ses envies

Le 13 octobre, le Cerfance Alliance Centre a établi un panorama des exploitations nivernaises. Ce dernier empreint de prudence fut aussi l'occasion de parler d'autres productions.

En s'appuyant sur la présentation des chiffres 2020-2021 ainsi que sur les données des dernières années, le Cerfrance Alliance Centre a rappelé que la prudence financière était de mise pour les exploitations, notamment sur les investissements. Pour eux, la trésorerie obtenue en 2021 doit, dans la mesure du possible, être conservée pour remédier à d'éventuelles hausses de prix des matières premières (engrais, semences, etc.). Si la présentation se concentrait sur les grandes cultures et l'élevage par leur nombre majoritaire dans la Nièvre, le public présent s'est intéressé aux autres productions émergeant de plus en plus sur le territoire comme le maraîchage ou les conversions en bio, en pointant que le nombre d'éleveurs, lui, était depuis quelques années en déclin.

Choisir son système

Face à ce constat, Nicolas Roche, responsable Études et Références au Cerfrance Alliance Centre, a expliqué que l'augmentation des exploitations de ce type se justifiait par « *des rémunérations plus importantes en bio qu'en conventionnel, même si l'investissement en temps et en matériel est important au départ. Pour les installations en maraîchage, ces types de productions sont plus accessibles car elles demandent moins d'hectares que les grandes cultures ou les bovins. D'ailleurs, elles attirent principalement des hors cadre familial et des reconversions professionnelles. Enfin, la vente directe favorise tout cela avec, là encore, une rémunération un peu plus importante que pour les filières classiques* ». Loin de satisfaire l'assistance, cette dernière a demandé de but en blanc : « *Quelle est donc la bonne méthode pour survivre ?* ». Nicolas Roche a répondu : « *Il faut travailler au mieux en trouvant un système qui correspond à l'exploitant. Pour ce faire, il faut se recentrer sur soi et se poser les bonnes questions* ». Didier Perrier, directeur à la Direction générale du Cerfrance Alliance Centre, conclut : « *Cette introspection va d'ailleurs devenir incontournable avec la nouvelle PAC, notamment pour les Éco-régimes. Savoir exactement quelle conduite adopter dépend des envies et des capacités de chacun ; seul l'exploitant – qu'il soit en élevage ou non - sait quelle est la meilleure décision* ».

CHLOÉ MONGET

Proximité

« *Avec l'arrivée de la nouvelle PAC, il nous semble indispensable d'être là pour expliquer les tenants et les aboutissants de ce système. C'est pour cela, que nous organiserons des réunions d'information et d'explications (le calendrier sera arrêté sous peu), afin que les exploitants puissent s'approprier le texte pour prendre les décisions qui leur correspondent* » souligne Jean-François Le Pironnec, directeur Accompagnement et Projets adhérents Cerfrance Alliance Centre.



Arnaud Bertrand, vice-président, a rappelé que la crise sanitaire a modifié la nature des consommations du public et de ce fait a provoqué un changement des pratiques agricoles. Ici en photo, Nicolas Roche présentant les résultats.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1654
VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

Forum des opportunités

Pouvoir se renseigner sur les panneaux photovoltaïques

Le 18 novembre prochain aura lieu le forum des opportunités, au lycée agricole d'Auxerre la Brosse, de Venoy. Une journée remplie d'échanges et de découvertes des nouvelles productions agricoles et de leurs débouchés. Cette semaine, un zoom sur le volet énergie vous est proposé.



Le volet énergie sera représenté lors du forum des opportunités, le jeudi 18 novembre prochain.

Pour sa troisième édition, le forum des opportunités, qui se tiendra le 18 novembre prochain au lycée Labrosse, propose une trentaine d'opportunités pour créer de la valeur ajoutée sur votre exploitation.

Le principe : réunir en un même lieu les agriculteurs en recherche de débouchés et les structures ayant de réelles opportunités à leur offrir.

Autour d'échanges, d'informations et de conférence/table ronde, les agriculteurs pourront découvrir les nouvelles productions et les nouveaux débouchés présents sur le territoire.

Ce forum est destiné aux agriculteurs qui souhaitent diversifier leurs sources de revenu, créer de la valeur ajoutée ou profiter d'un nouvel atelier pour s'associer ou installer un associé.

C'est aussi une opportunité pour les opérateurs de trouver de nouveaux producteurs dans le département de l'Yonne.
Cette journée est en soi une réelle opportunité pour échanger avec des agriculteurs et les partenaires techniques sur les besoins du marché, les itinéraires techniques, le coût de création d'un nouvel atelier ainsi que la rentabilité de l'opportunité présentée.

Lors de ce forum, des solutions concrètes sont présentées sous six pôles : les productions végétales, les productions animales, l'agriculture biologique, la diversification et circuits de proximité, le volet énergie, et les services.

Le photovoltaïque attire de plus en plus localement

Cette semaine, la part belle est faite au pôle élevage du forum. Ainsi, parmi les nombreux partenaires, vous pourrez échanger avec les Chambres d'agriculture de la Nièvre et de l'Yonne sur le bois énergie, la méthanisation, le photovoltaïque et l'autoconsommation.

Retrouvez également les partenaires Jaulgelec en présentiel et les opportunités de Total Énergies, Photosol, Web Energy et P&T Tehnologie.

Pour Fabrice Chaudy, l'un des dirigeants de la société Jaulgelec basée à Saint-Florentin, qui installe des panneaux solaires, le forum des opportunités *«est une journée assez riche en rencontres et en découvertes. Il y a beaucoup de gens qui se questionnent et cherchent à se renseigner sur les panneaux solaires»*, indique-t-il. Pour lui, l'aspect local est très important dans le volet énergie comme dans les autres productions. *«Jusqu'à il y a deux ans, pour la partie énergie renouvelable, le photovoltaïque plus précisément, c'était des personnes hors du département qui s'y intéressaient et concrétisaient leurs projets. Aujourd'hui, des Icaunais ont aussi ces projets. La Chambre favorise très justement et très logiquement le local. Lorsque des porteurs de projets viennent se renseigner à la Chambre, les conseillers n'hésitent pas à nous mentionner dans les entreprises qui proposent l'installation de ces panneaux photovoltaïques»*.
Ce dernier prendra le temps d'échanger avec les agriculteurs intéressés par l'installation de panneaux solaires, lors du forum.

Laëtitia Le Breton-Grolier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) et Christopher Levé

FDSEA

Le début de la collecte de pneus, c'est dans 20 jours

La collecte des pneus usagés agricoles organisée par la FDSEA de l'Yonne, en partenariat avec l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne), débute le 25 novembre prochain sur le département.

Près de 80 agriculteurs icaunais sont attendus pour évacuer leurs quelque 800 tonnes de pneus sur les cinq sites de collecte définis.

Ces pneus seront ensuite acheminés sur un site de récupération des déchets dans le sud de la Seine-et-Marne.

Afin d'optimiser l'organisation de cette opération, un planning de collecte sera communiqué aux participants avec les dates et horaires de passage de chacun. La FDSEA rappelle l'importance de trier les pneus selon leurs catégories (véhicules légers, poids lourds, agraires) et de vérifier leur état avant la livraison : aucun apport ne sera accepté si le tas de pneus comporte des corps étrangers (boue, ferraille, jantes, chambres à air, ficelles, bâche, etc.).

Cette opération est une opportunité à saisir pour les agriculteurs désirant se débarrasser de leurs pneus à un prix intéressant grâce au partenariat entre la FNSEA et l'association Ensivalor.

FDSEA de l'Yonne



Les agriculteurs effectueront une pesée à l'entrée et à la sortie du silo.

Viticulture

Le travail en commun des producteurs d'Irancy

Créé dans l'optique de travailler sur la réduction de produits CMR et des désherbants, le groupe 30 000 d'Irancy œuvre depuis 2019, dans le cadre du plan Écophyto 2+. Un groupe qui réunit une grande majorité des producteurs d'Irancy du département et même plus.



Ce groupe, qui se terminera en mai 2022, se transformera en GIEE afin de poursuivre le travail en commun commencé.

Inscrits dans le cadre du plan Écophyto 2+, les groupes 30 000 ont vocation à travailler sur la réduction des produits phytosanitaires. À Irancy, un groupe 30 000 est né en 2019, à l'initiative de Christophe Ferrari, viticulteur local. *«Je souhaitais faire un groupe de viticulteurs sur Irancy pour échanger autour des problématiques liées à l'utilisation des produits CMR (cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques) et des désherbants, pour trouver des solutions alternatives»*, explique ce dernier.

Ce groupe réunit quatorze professionnels (dont cinq en agriculture biologique) produisant des vins d'appellation Irancy, ce qui représente 65 % de la surface totale de l'appellation Irancy. Des professionnels qui, pour certains, ne produisent pas uniquement de l'Irancy. *«On s'est très rapidement aperçu que des producteurs qui faisaient aussi des Saint-Bris, des Chablis et autres, travaillaient de la même façon sur leurs parcelles d'Irancy que sur leurs autres surfaces. C'est pourquoi le groupe s'élargit à d'autres producteurs. La porte n'est fermée à personne»*. Des viticulteurs bios, en conversion ou en conventionnel, *«il y a un peu de tout dans ce groupe. C'est le panel normal des exploitations régionales»*, continue Christophe Ferrari.

Réduire les produits CMR le plus rapidement possible

L'objectif de ce groupe est donc de réduire au maximum, voire supprimer complètement l'utilisation de produits CMR le plus rapidement possible. *«Pour que cela se mette en place dans les meilleures conditions, on a eu l'appui et l'animation de techniciens de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui était indispensable, pour discuter, mener des échanges et rassurer les viticulteurs qui n'étaient encore pas totalement persuadés de l'abandon des produits CMR»*, assure le viticulteur.

Ce groupe créé en 2019 pour une durée de trois ans a obtenu des résultats dès la première année. *«On a réussi à réduire les IFT (indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires) de façon très importante. Sur les résultats, ce qui m'importe, c'est de comparer des déclarations de récolte des gens qui étaient dans le groupe par rapport à la moyenne de l'appellation. Et on n'a pas eu de différence. Cela veut dire que la manière de faire, avec les explications et l'appui technique qui nous a été donné, nous a permis d'arriver aux mêmes résultats que ce qui a été fait avant avec des produits conventionnels»*, relate Christophe Ferrari. *«Cela a été fait sur 2020 qui a été une année très simple. On a évidemment continué sur l'année 2021, une année particulièrement compliquée au niveau des traitements et surtout des herbicides. On attend encore les déclarations de récolte, mais de ce que l'on a pu voir dans les vignes et de ce que les viticulteurs nous on dit, il n'y a pas de catastrophe ni de différence notoire par rapport à quelqu'un qui utilise des produits conventionnels»*.

La réflexion, le poumon du groupe

Le maître mot de ce groupe est la réflexion commune, toujours dans le but de trouver des solutions ensemble. *«Il était très important de réfléchir ensemble sur l'utilisation des herbicides. Cette année, qui était très compliquée, très humide, où l'herbe a poussé parfois plus vite que la vigne, on n'a pas eu, dans le groupe, d'utilisation de désherbant. Mais on a eu énormément d'échanges sur la façon de travailler le sol ou de gérer l'herbe mécaniquement. C'était une année très enrichissante pour les échanges entre nous»*, confie le viticulteur.



Le groupe 30 000 d'Irancy rassemble des viticulteurs avec un but commun : celui de travailler sur la réduction de produits CMR et des désherbants.

Le groupe 30 000 d'Irancy s'arrêtera en mai 2022. Pour autant, les viticulteurs participant souhaitent poursuivre un travail en commun. *«On va transformer ce groupe en GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) pour réfléchir sur la biodiversité et la préservation des paysages sur Irancy. Pour le groupe, dans son intégralité, réfléchir sur la façon de traiter c'est très bien, ne plus utiliser de désherbant c'est parfait, mais après il faut aussi s'occuper du sol, de la biodiversité et ensuite on parle forcément de paysage. Pour cela, j'aimerais que l'ensemble des viticulteurs du département puissent participer à cette réflexion, c'est essentiel»*. Un appel est lancé.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

21/10 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 18 novembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat...), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Diversifier mon exploitation avec la culture du houblon : intérêt et faisabilité ?
Le 4 novembre, à Auxerre et sur le terrain. Contact : Elodie Joudelat au 06 83 81 90 95.

Connaître les chiffres clés de mon exploitation.
Les 9 et 16 novembre, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Assurer une meilleure pérennité de sa vigne avec une taille durable
Les 16 et 25 novembre, à Auxerre et sur le terrain. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

Formation proposée par Bio Bourgogne
Analyser l'efficacité technico-économique de son élevage porcin bio et progresser par un pâturage performant.
Les 2, 3 et 30 novembre, à Toucy et Nitry. Cette formation est proposée par l'équipe polyculture-élevage de Bio Bourgogne. Elle s'adresse aux éleveurs ou porteurs de projet en élevage porcin.
Une formation gratuite pour les éleveurs à jour de leurs cotisations Vivéa, 15 euros pour tout autre public.


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

Foire Saint-Martin

Le temps des retrouvailles

Après un an d'absence à cause de la crise sanitaire, la traditionnelle et appréciée foire Saint-Martin retrouve les chemins du centre-ville d'Auxerre, ce dimanche 7 novembre. Comme à son habitude, le pôle agricole réinvestit la place de l'Arquebuse.



Après un an d'absence à cause de la crise sanitaire, la foire Saint-Martin fait son retour, place de l'Arquebuse, à Auxerre.

L'heure est aux retrouvailles à Auxerre. Après un an d'absence à cause de la crise sanitaire, la ville renoue avec ses traditions et la très appréciée foire Saint-Martin fait son retour dans les rues du centre-ville, ce dimanche 7 novembre. Comme toujours, le pôle agricole, organisé par la FDSEA de l'Yonne et les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, s'installe sur la place de l'Arquebuse.

À cette occasion, tous les représentants du monde agricole sont présents : les coopératives, les associations, les syndicats, les structures de l'enseignement ou encore les représentants de l'emploi agricole. Ils feront la promotion des métiers de l'agriculture, leurs projets, le développement de leurs filières agricoles, les possibilités de recrutement.

Et que dire des produits ! Truffes, fromages, miels, pains d'épice, glaces, vins, produits laitiers, viandes, terrines, foie gras, huiles, escargots, légumes de saison… Autant de denrées, de la vingtaine de producteurs présents, qui satisferont les visiteurs.

«Mettre en lumière le monde agricole»

À la FDSEA de l'Yonne, la satisfaction est de mise. *«Nous sommes très heureux de retrouver cet événement, qui est un temps fort du monde agricole»*, confie Manon Da Costa, directrice du syndicat. *«La foire Saint-Martin met en lumière le monde agricole, ses productions et ses filières. C'est une très bonne chose de pouvoir réinvestir l'espace agricole de la foire accompagnés de nos partenaires et nos producteurs»*.

La foire Saint-Martin a toujours été un événement important pour les producteurs, qui voient le grand public venir à leur rencontre, pour déguster et acheter leurs produits. Si les syndicats ont œuvré durant ces nombreux mois pour organiser des marchés et aider les producteurs à maintenir le lien avec les consommateurs, nul doute que le retour d'un événement aussi fort et attendus de tous sera bénéfique pour les agriculteurs, surtout après une année aussi compliquée à cause des aléas climatiques.

Les producteurs vous attendent donc, de 9 heures à 19 heures, place de l'Arquebuse, à Auxerre.

Un événement organisé dans le respect des consignes sanitaires, où le pass sanitaire sera demandé à l'entrée et le port du masque devrait être porté sur l'ensemble de la foire.

CHRISTOPHER LEVÉ

GROUPAMA vous annonce une
BONNE NOUVELLE !
100 % avec les agriculteurs
2 mois de cotisation OFFERTS (1)
jusqu'au 31 décembre 2021
sur la 1re année de cotisation pour toute nouvelle souscription d'un tracteur et/ou matériel agricole.
Un conseil, une question ?
100% AVEC VOUS
GroupamaAGRI
0969 365 600*
groupamaAGRI@groupama-pvl.com
*prix d'un appel local depuis un poste fixe
Pour les conditions de l'offre présentée, voir auprès de votre conseiller Groupama. (1) Avantage de deux mois de cotisation offerts pour toute nouvelle souscription d'une assurance Tracteurs et /ou Matériels Agricoles Groupama Paris Val de Loire, jusqu'au 31 décembre 2021, sur la première année d'assurance.
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire, n° SIREN : 382 285 260 RCS NANTERRE - Entreprise régie par le Code des Assurances et par l'article L 771-1 du Code Rural dont le siège social est sis 1 bis avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 ANTONY Cedex, domiciliée pour les présentes 60 boulevard Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 OLIVET Cedex. Entreprise soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - www.groupama.fr - Document et visuels non contractuels - Crédit photos : Freepik - Création graphique : Communication commerciale et digitale Groupama Paris Val de Loire – 10/2021.
Groupama PARIS VAL DE LOIRE

CerFrance BFC

La facture électronique, la nouvelle obligation à venir

Le vendredi 22 octobre s'est tenue, à Auxerre, la première assemblée de territoire de l'Yonne depuis la fusion entre CerFrance Yonne et CerFrance BFC. Après avoir présenté les chiffres clés de l'année écoulée, le CerFrance BFC a parlé avenir avec la prochaine mise en place obligatoire des factures électroniques pour les entreprises. Une révolution administrative qui entrera en vigueur entre le 1er juillet 2024 et le 1er janvier 2026.

« *Les décisions de l'administration sont prises, les textes de loi sont parus. À compter du 1er juillet 2024, toute entreprise devra être en capacité de réceptionner des factures électroniques* », indique Laurent Beurienne, directeur général du CerFrance BFC.

À l'occasion de l'assemblée de territoire de l'Yonne, qui s'est déroulée le vendredi 22 octobre à Auxerre, la prochaine mise en place obligatoire des factures électroniques pour les entreprises a été présentée. Avec un calendrier précis. Au 1er juillet 2024, les grandes entreprises devront également être en capacité d'émettre leurs factures de manière électronique. Les entreprises de taille intermédiaire ont jusqu'au 1er janvier 2025 pour mettre en place ce système de transmission. Et les petites et moyennes entreprises, ainsi que les microentreprises, ont, elles, jusqu'au 1er janvier 2026. « *C'est une révolution dans toutes les entreprises, notamment les TPE au niveau de l'administratif. Et c'est une révolution extrêmement importante pour nous, les cabinets comptables, dans nos processus de production* », assure Laurent Beurienne.

Une révolution pour les entreprises

Concrètement, qu'est-ce que cela change ? « *Aujourd'hui, un chef d'entreprise ouvre sa boîte aux lettres, que ce soit sa boîte mail ou sa boîte aux lettres physique, il prend les factures et les trie. Celles qui sont bonnes à payer, celles où il y a un litige. Et il les transmet ensuite à son comptable. Demain, il fera à peu près la même chose, mais le fera sur des plateformes électroniques. Il regardera dessus s'il y a des factures et pourra les régler numériquement. Instantanément, toutes les factures, quelle que soit la plateforme utilisée, seront également transmises sur la plateforme de l'État et sur celle de l'administration fiscale. Ainsi, tout le monde recevra au même moment toute la vie économique d'une entreprise* », explique le directeur général du CerFrance BFC.

Une révolution qu'accompagnera le CerFrance BFC. « *Nous allons proposer à nos clients des outils numériques faciles d'accès et nous les aiderons à se former à leur utilisation si besoin* », assure Laurent Beurienne.

Lors de cette assemblée territoriale, Nicolas Bouzou, économiste, est intervenu sur la thématique « *des enjeux pour demain de l'entrepreneur face à l'accélération des mutations* ». Ce dernier a abordé les enjeux sociétaux, humains et environnementaux en lien avec le numérique.

CHRISTOPHER LEVÉ

Le CerFrance BFC en quelques chiffres :
Le CerFrance BFC c'est 6 530 entreprises adhérentes du monde agricole, viticole et élevage, et 1 780 adhérents du monde TPE/PME et professions libérales. C'est plus de 1 700 clients artisans, commerçants et professions libérales, une activité de conseil et des prestations juridiques de plus en plus importantes, et une croissance continue avec 53 300 bulletins de paies rédigés par an.



Laurent Beurienne a mis l'accent sur la prochaine mise en place obligatoire de la facture électronique pour les entreprises, à l'occasion de l'assemblée de territoire de l'Yonne.

Gel Le caractère de calamités agricoles reconnu pour les pertes de récolte de fruits à pépins et à coques

La préfecture de l'Yonne indique que suite à la vague de gel d'avril, qui a occasionné des pertes de récolte sur les fruits à pépins et à coques, le caractère de calamités agricoles a été reconnu par arrêté ministériel en date du 15 octobre.

Les pertes concernant la production de pommes, poires, noix et noisettes sont indemnisables sur l'ensemble du département.

Les arboriculteurs touchés par cet aléa climatique peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture dans le cas où leurs productions fruitières n'étaient pas assurées au moment du sinistre. Lors du dépôt de demande, ils devront justifier d'une police d'assurance incendie-tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec paiement de la contribution additionnelle, d'une perte d'un montant d'au moins mille euros, d'une perte par nature de production supérieure ou égale à 30 %, d'une perte totale supérieure ou égale à 11 % du produit brut global théorique de leur exploitation.

Pour cela, un formulaire de demande d'indemnisation est téléchargeable sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne à l'adresse suivante : www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Mesures-nationales-et-mesures-exceptionnelles/Calamites-agricoles. Il devra être retourné à la DDT, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'affichage de l'arrêté ministériel à la mairie du siège de l'exploitation.

C. L. d'après communiqué



Syndicalisme

Transition : quand les agriculteurs font évoluer les systèmes d'exploitation

Le 25 octobre, la FRSEA BFC organisait dans le Doubs une journée pour valoriser les actions positives réalisées par les agriculteurs qui cherchent à concilier productions agricoles, adaptations climatiques et prise en compte de l'environnement. Deux Gaec de Villers-Saint-Martin illustrent cette ambition. Des exemples essentiels pour expliquer les grandes évolutions agricoles que nous allons connaître.

C'est un fait regrettable : deux taureaux sauvés de l'abattoir attirent plus les journalistes et font plus facilement la une de certains médias que les actions concrètes d'agriculteurs qui s'impliquent dans les transitions nécessaires. Leurs initiatives mériteraient d'être expliquées au grand public. C'est la raison pour laquelle la FRSEA Bourgogne Franche-Comté (BFC) organisait le 25 octobre la visite de deux Gaec (celui du Puy de la Velle, chez la famille Jeannot et celui des Mésanges, chez la famille Henriot) situés dans le Doubs, à Villers-Saint-Martin, entre Besançon et Montbéliard. *« La profession tout entière est fortement mobilisée pour l'accompagnement des transitions des exploitations agricoles,* lançait Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC. *Ces évolutions ne sont pas réservées à quelques-uns, cela va demander un travail de communication, d'information et de formation auprès de tous les agriculteurs (rices), mais nous devons couper court, face aux polémiques, pour bien mettre en avant l'évolution de nos pratiques auprès des citoyens ».* Pour le président de la FRSEA BFC, il importe de travailler selon plusieurs axes en parallèle : la valeur ajoutée, la souveraineté alimentaire, les nouveaux produits, les nouveaux services adaptés aux territoires, la neutralité carbone et la lutte contre le changement climatique, les énergies renouvelables, la prise en compte de l'environnement. *« L'agriculture jour un rôle essentiel,* poursuivait Christophe Chambon, *c'est l'une des seules activités, avec la forêt, qui a la possibilité de capter le carbone ! L'usine la plus efficiente capable de capter le carbone est la plante. Avec sa capacité à synthétiser le CO_2 de l'air et de l'eau et à libérer de l'oxygène, l'agriculture est notre premier bouclier contre la pollution. Dans notre région de cultures, d'élevages, de prairies et de forêts nous devons constamment le rappeler ».* Les agricultrices et agriculteurs des deux Gaec ont présenté les transitions effectuées sur leurs exploitations.

Du taurillon à la spiruline

Michel Jeannot a rappelé les grandes étapes du Gaec du Puy de la Velle : *« je me suis installé avec mon père et mon frère en 1990, sur une exploitation en polyculture élevage laitier. Mon épouse s'est installée en 2006. Au départ de mon frère, mon fils nous a rejoints après un BTSA. Plusieurs voies étaient alors possibles : développement de l'atelier laitier avec des robots de traite ou une diversification avec la méthanisation. Il a fait le choix de la petite méthanisation, un investissement de 650 000 € pour une production de 432 000 kW avec un contrat garanti sur vingt ans et un atelier de spiruline. En développant des énergies renouvelables, le Gaec bénéficie d'une activité stable et rémunératrice. La production de chaleur est utilisée par la serre pour la production de spiruline. La méthanisation valorise uniquement les effluents d'élevage à 80 % et 20 % de cultures dérobées. Nous gérons mieux nos effluents et nous avons fortement réduit les apports d'azote minéral. Nous travaillons sur l'autonomie de l'exploitation, nous modifions également les rations en privilégiant la protéine de proximité. Notre nouveau système va nous permettre de réduire les apports de tourteaux de 1 kg en moyenne par vache. L'atelier de taurillons va s'arrêter cette année faute de rentabilité et de prise en compte des coûts de production ».* Pour le lait, il y a 80 vaches laitières avec 40 % de taux de renouvellement et d'une vente de 700 000 litres à la fromagerie de Clerval. Michel Jeannot précise les grands changements du système : *« les surfaces en maïs vont fortement diminuer, au profit de celles en luzerne ou prairies temporaires. Avec le changement climatique, la production de maïs devient plus aléatoire, hormis peut-être cette année. À la demande de la fromagerie, l'alimentation des vaches laitières est sans OGM, avec système basé sur le pâturage, le maïs ensilage grains, l'ensilage d'herbe, le foin et, exceptionnellement, l'enrubannage ».* L'atelier laitier n'est pas oublié et Colette Jeannot, qui est chargée de la traite, surveille de près la qualité : *« avec une installation qui commence à fatiguer, cela prend plus de temps pour assurer une très bonne hygiène et une qualité du lait ».* La production de spiruline se met en place doucement avec une serre de 750 m². Aujourd'hui, c'est 300 kg par an avec un objectif de 700 kg à terme. 1 m² fournit 2 kg de matière sèche par an pendant les belles saisons. Elle se récolte tous les jours. *« La spiruline est un produit à base de cyanobactéries,* explique Florian Jeannot. *Elle a besoin de chaleurs pour se développer, d'azote, de phosphore de potasse et de fer. Elle se consomme en complément alimentaire et contient 60 % de protéines. Considérée par l'OMS comme le meilleur aliment du XXIe siècle pour l'humanité, elle possède une composition nutritionnelle exceptionnelle qui lui confère de nombreuses vertus pour la santé. C'est l'aliment d'origine végétale qui possède le plus de fer. La forte teneur en acides aminés et en vitamines lui offre également des propriétés intéressantes pour le foie, c'est un antioxydant efficace. Nous avons choisi cette production pour toutes ces raisons ».* Cela demande du temps et Justine, la sœur de Florian, a prévu de revenir travailler sur l'exploitation en tant que salariée pour développer cet atelier : *« Nous pouvons augmenter la production et mieux la valoriser. Il y a la possibilité de développer la production en produits frais dans les magasins. Actuellement, nous vendons un tiers dans les magasins, un tiers par correspondance et un tiers sur les marchés ou à la ferme. Nous souhaitons augmenter les ventes par les magasins de producteurs pour limiter le temps de commercialisation ».*



Photo : FRSEA BFC

Jean-Michel Vocoret (journaliste) et Christophe Chambon (président de la FRSEA BFC) ont écouté la présentation du Gaec des Mésanges par Claude Henriot (à gauche).

Changement de cap, changement de vie

Au Gaec des Mésanges, Yohann Henriot (bac professionnel agricole) s'est installé avec Claude, son père, en 2013. Sophie, son épouse (titulaire d'un BTS en agroalimentaire) vient de le rejoindre en reprenant les parts de Claude. Il y a également deux salariés sur l'exploitation agricole : Sylvain Renaud et Clément Mangin. *« Avec une exploitation de 206 ha en production laitière conventionnelle, basée sur l'ensilage de maïs, on a cherché à optimiser le système,* explique Claude Henriot. *Malgré tous nos efforts on avait du mal à dégager un revenu et le changement climatique, les sécheresses successives, nous ont obligés à réfléchir et à trouver de nouvelles solutions. La première étape a été le développement des énergies renouvelables juste avant l'installation de Yohann. Cela semble tout simple, mais au départ on a pris des risques. On a installé 756 panneaux photovoltaïques sur une toiture de 1 300 m² exposée Sud-Est pour un investissement de 640 000 € HT. Le contrat avec EDF a arrêté un prix à 0,42 € le Kwh. La production a dépassé nos objectifs et nous dépassons les 195 000 kWh par an. Nous n'avons aucun regret sur cet investissement qui a permis de sécuriser le revenu et d'améliorer les conditions de travail. Nous avons été accompagnés par Isabelle Forgue, de la Chambre d'agriculture ». « La deuxième étape a été notre projet,* précisent Yohan et Sophie. *Nous voulions passer d'un système « ensilage » à un système « pâture et foin-regain ». Nous recherchions la sécurité économique avec la valeur ajoutée, de meilleures conditions de vie. Nous avons complètement modifié notre système fourrager, vendu les robots qui sont interdits en AOP, et repris une salle de traite. Sur le système fourrager nous avons voulu sécuriser l'approvisionnement avec des betteraves fourragères, développer le pâturage tournant et les prairies temporaires en mélange graminées légumineuses ».*

FRSEA BFC

Deux Gaec en Contrat de prestation environnementale

Le Gaec du Puy de la Velle est impliqué dans un contrat de prestation environnemental passé entre l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Chambre d'agriculture 25/90 et les exploitants intéressés et volontaires le long de la vallée du Doubs. Une contractualisation sur des objectifs précis et réalisables. L'agriculteur est rémunéré en fonction des actions réalisées : plantation de haies (objectifs de planter 800 mètres linéaires), réduction d'intrants (IFT de 1,4 à 1), réduction de la fertilisation (-15 unités d'azote par ha). Une aide d'environ 28 000 € par an sur cinq ans est prévue si les objectifs sont atteints. Les nouveaux ateliers comme les prestations de services ont été accompagnés par la Chambre d'agriculture. Cette démarche concerne une vingtaine d'exploitations. Cela va permettre de tester de nouvelles pratiques.

Du côté du Gaec des Mésanges un contrat environnemental a également été mis en œuvre pour 206 ha sur 5 ans avec la réduction de l'IFT, des engrais azotés, désherbage mécanique des cultures, implantation de haies… L'exploitation a changé de cap pour repartir sur de nouvelles voies. Ces projets ont été source d'interrogations, d'incertitudes. Ces évolutions ne sont pas sans une prise de risques pour les agriculteurs. Il est important de pouvoir les accompagner pour trouver les nouveaux modèles économiques viables. L'accompagnement de ces transitions doit être accessible à un plus grand nombre d'agriculteurs. Ces évolutions ne doivent pas remettre en cause la rentabilité des exploitations, il est important de travailler tous les sujets pour récupérer de la valeur ajoutée, développer de nouvelles activités, mais l'activité de production agricole reste le fondement du métier d'agriculteur, producteur par nature de biens alimentaires, mais pas

Vocation

Découvrir et filmer l'agriculture

Sept jeunes adultes ont participé à une visite d'exploitation laitière à Lamoura, près de Saint-Claude, organisée par la mission locale Sud-Jura et l'association pour l'emploi agricole Soelis. Leur mission : réaliser un petit film sur le métier d'éleveur.


Réaliser un film : le meilleur moyen de découvrir le métier d'éleveur laitier de l'intérieur.

Le dispositif garantie-jeunes de la mission locale permet d'accompagner pendant un an des jeunes sans emploi ni formation pour leur donner les clefs nécessaires à la réussite de leurs vies d'adultes. L'emploi est bien entendu une priorité : pour les aider à s'orienter, plusieurs métiers et formations leur sont présentés. *« Mais l'emploi n'est pas tout »*, explique la conseillère de la mission locale Sud-Jura, basée à Lons-le-Saunier, Mélanie Bruet. *« Nous travaillons aussi avec eux sur l'obtention du permis de conduire et l'hébergement, leur faisons passer un bilan de santé avec la CPAM et leur donnons accès à la culture grâce à un partenariat avec Scènes du Jura. Nous leur présentons aussi les organismes comme la CAF ou Pôle Emploi »*. Une soixantaine de jeunes de 17 à 25 ans, par groupes de 6 à 10, sont ainsi suivis chaque année par les quatre antennes de la mission locale. Soelis, association qui promeut l'emploi agricole, intervient régulièrement auprès d'eux pour leur présenter les métiers de l'agriculture : l'élevage car nous sommes dans le Haut-Jura, mais aussi les emplois saisonniers, les vendanges et la castration du maïs. En septembre, un groupe de sept jeunes s'est ainsi rendu sur l'exploitation de David Vincent, éleveur laitier à Lamoura, près de Saint-Claude, pour découvrir la profession. Membre du bureau de Soelis Haut-Plateau, l'éleveur est sensibilisé aux problématiques de l'emploi et fait régulièrement visiter sa ferme pour rendre compte de la réalité agricole et susciter des vocations.

Des jeunes intéressés

David Vincent a été surpris par l'intérêt que portait ce groupe au métier : *« Eux avaient déjà des connaissances et ont posé des questions sur le travail à l'année. La difficulté est de réussir à leur répondre sans utiliser de termes trop techniques. Parfois, certains jeunes ne savent même pas que le lait vient des vaches. La première chose qu'ils font en entrant dans une ferme, c'est se boucher le nez »*. À partir de cette visite, outre la découverte du métier, les sept jeunes doivent réaliser un film. Ils sont chapeautés par Matthew Fenlon, le chargé de communication de la mission locale, ancien vidéaste et photographe professionnel, qui leur apporte ses compétences et les a initiés à l'utilisation du matériel. Ensemble, ils ont au préalable discuté du projet et des différentes prises de vues à tourner. Après avoir arpenté la ferme caméra au poing, ils participeront à un atelier montage pour finaliser le film. Il sera ensuite partagé sur les réseaux sociaux de la mission locale et montré aux prochains jeunes. *« Cette année, nous avons filmé des métiers en extérieur à cause de la crise sanitaire »*, explique Matthew Fenlon. *« Nous avons déjà réalisé des vidéos sur les métiers de sanglier (fabriquer les sangles d'épicéas pour les boîtes Mont d'Or), de fromager, de viticulteur et sur un atelier textile »*. Preuve de la qualité finale, le premier film réalisé sur l'aide à domicile, tourné en six jours, a gagné le Clap d'or. Cette vidéo est visible sur le site jefilmelemetierquimeplait.tv.

Une découverte avant tout

Les jeunes ont trouvé *« hyper intéressants et instructifs »* ces deux jours de découverte et de tournage. Quand on leur demande ce qu'ils ont appris, les réponses fusent : *« Les vaches doivent avoir des veaux pour produire du lait »* ; *« Les jeunes vaches s'appellent des génisses »* ; *« Le comté est fait avec un mélange de lait »* ; et parlant du tarissement du lait : *« Les vaches ont droit à 2 mois de vacances par an ! »* Mais de là à les convaincre de se lancer dans l'agriculture, il y a un pas qui reste à franchir : *« C'est un beau métier mais je ne m'y vois pas ou alors juste pour faire des saisons l'été. Il y a beaucoup de responsabilités, j'aurai peur d'oublier une vache ou de ne pas voir qu'elles sont malades. Ça doit être difficile émotionnellement »*.

SÉBASTIEN CLOSA


Les jeunes ont pu être inclus dans cette découverte de métiers par l'action conjuguée de l'association Soelis et la Mission locale Sud-Jura.



► En bref

Élevage allaitant

Interbev lance son application mobile

Interbev a lancé son application mobile téléchargeable via google Play et App store.
L'objectif est de faciliter l'accès à différents types de contenus à l'ensemble des professionnels de la filière Élevage et Viande. Elle comporte plusieurs rubriques.
L'onglet Alerte permet de recevoir en temps réel les actualités importantes qui impactent tout ou partie de la filière. Cela peut être les alertes canicule, les changements réglementaires ou des communiqués d'Interbev.
L'onglet Questions-Réponses permet de disposer d'informations utiles sur les interrogations les plus courantes. Elles sont élaborées à partir des demandes des médias reçues par Interbev. Ces questions concernent les thématiques sociétales de la filière et font aussi référence à l'actualité.
Leur objectif est de permettre de communiquer positivement pour témoigner des valeurs, savoir faire et engagements de la filière.
L'onglet Les Essentiels présente la vision globale et l'ensemble des arguments de la filière Élevage et Viande. Il y a différentes rubriques : bien-être animal, consommation, communication, économie, environnement et réglementation. Ils permettent de communiquer positivement sur les engagements de la filière auprès des médias et des différentes parties prenantes.
L'onglet Données abattage est réservé aux éleveurs. Il permet de visualiser l'essentiel de leurs données d'abattage en complément des informations disponibles sur le portail régional.
Cette application est réservée aux professionnels de la filière Élevage et Viande et toute demande d'inscription peut nécessiter un délai de validation. Les éleveurs de bovins bénéficiant d'un processus d'inscription automatisé avec la prise en compte des identifiants d'accès à leurs données d'abattage.
La création d'un compte sur l'application est nécessaire pour tout premier utilisateur.
Pour tout complément d'information, contacter Interbev BFC au 03 80 48 43 17 ou par mail : contact@interbev-bourgognefranchecomte.fr

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Foncier

La grande inconnue des reprises de SAU

Selon une étude récente d'Agreste portant sur la période 2012-2019, à brève échéance, près d'un tiers de la Surface agricole utile de Bourgogne Franche-Comté pourrait être à reprendre. Un facteur à surveiller face au risque réel de déprise agricole qui menace une partie de la région.

57 000 hectares de moins en sept ans : c'est la surface agricole qui a disparu en Bourgogne Franche-Comté (BFC) entre 2012 et 2019, d'après une étude d'Agreste, organisme de statistique, d'évaluation et de prospective du ministère de l'Agriculture, portant sur la Surface agricole utile (SAU) régionale. La baisse s'établit donc à -2,6 % ce qui montre un recul moins rapide toutefois que celui observé, sur la même période, à l'échelle de la France entière (-3,9 %). Si l'on analyse la situation département par département, c'est dans l'Yonne que le recul aura été le plus prononcé (-4,1 %) devant le Territoire de Belfort (-3,8 %) et la Côte-d'Or (-3,7 %). C'est le Doubs qui limite le plus la perte de surfaces agricoles (-0,25 %), quant à la Nièvre, elle a vu sa SAU reculer de 2,7 %. Agreste note toutefois que la diminution du nombre de cotisants MSA étant plus forte que celle de la SAU, il en résulte une surface moyenne détenue par cotisant, en hausse. En 2019, elle était de 74 hectares, en augmentation de 6,5 % depuis 2012.

Moins de la moitié des hectares repris par les nouveaux arrivants

L'information principale apportée par cette observation de l'évolution de la SAU en BFC c'est que les nouveaux arrivants en agriculture reprennent moins de la moitié des surfaces libérées par les sortants. Entre 2012 et 2019, les agriculteurs ayant cessé leur activité ont libéré 509 000 hectares (soit 23 % de la SAU existante en 2012) mais seulement 49 % de cette surface a été reprise par la suite. Les entrants sont en fait moins nombreux que les sortant (taux de remplacement de 70 %) et disposent, au départ, de surfaces agricoles moins importantes. On note néanmoins un taux de reprise plus important dans le Doubs que dans les autres départements de BFC (les trois quarts de la surface libérée). Entre 2012 et 2019, 40 % de la surface libérée a servi à l'agrandissement d'exploitations d'agriculteurs déjà installés. Il faut aussi noter qu'une part non négligeable des surfaces libérées (11 %) n'est tout simplement pas reprise. Elle participe à l'artificialisation ou à l'enfrichement des sols. D'abord faible entre 2013 et 2016, la perte de SAU dépasse 10 000 hectares par an depuis 2016 et a même atteint 17 430 hectares entre 2018 et 2019. Une déprise agricole qui doit interroger et qui est à observer avec vigilance, dans ses évolutions. Ce d'autant plus que, dans un avenir proche, près de 30 % de la SAU régionale sont potentiellement libérables. Début 2019, les agriculteurs de BFC âgés de 55 ans et plus représentaient 32 % de l'ensemble des cotisants non-salariés de la MSA. Une proportion qui montait jusqu'à 37 % sur le département de la Nièvre. Ces agriculteurs détiennent 29 % de la SAU régionale, contre moins de 23 % en 2012. En Côte-d'Or, dans la Nièvre et l'Yonne, cette part de SAU est détenue par les 55 ans et plus atteint même 33 %.

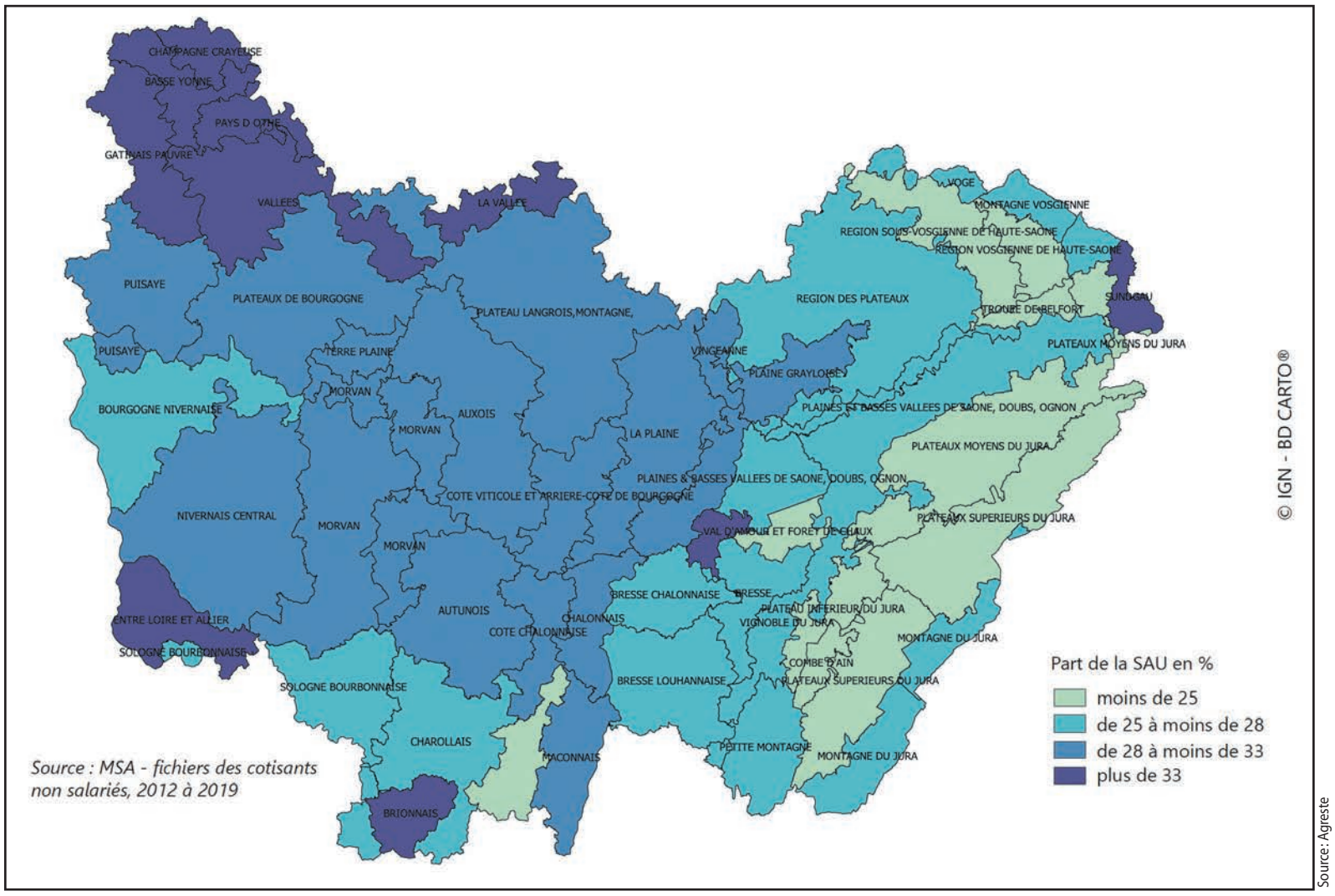
Risque d'aggravation de la déprise

Dans ces territoires, où la transmission des terres agricoles est déjà difficile, le risque d'aggravation de la déprise est donc encore plus important. C'est particulièrement flagrant sur la carte régionale présentée avec cet article où les zones en bleu foncé représentent un taux de SAU détenue pas les 55 ans et plus supérieur à 33 %. Si l'on focalise plus précisément sur certaines régions agricoles de BFC, on constate, par exemple que, dans le Pays d'Othe, au nord de l'Yonne, la proportion monte à 37 %. La tendance à la déprise agricole devrait rester modérée sur les plateaux moyen et inférieur du Jura (dans le Doubs et le Jura) avec une part de SAU pour les 55 ans et plus de seulement 20 %. Entre 2012 et 2019, certaines régions agricoles de BFC ont perdu plus de 15 % de leur SAU. On les trouve notamment en Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne et Nièvre. De manière globale, cette déprise risque d'affecter plus fortement la Bourgogne que la Franche-Comté.

BERTY ROBERT, AVEC AGRESTE

Hausse en polyculture-polyélevage

Parmi les productions agricoles régionales, la seule qui enregistre une augmentation de SAU entre 2012 et 2019 concerne le domaine de la polyculture et du polyélevage (+9 %). Pour les grandes cultures, c'est en diminution de 2 %. La chute de SAU est particulièrement prononcée sur l'élevage bovin mixte (-19 %), les bovins viande (-8 %) et les bovins lait (-6 %). Quant à la SAU viticole, elle régresse de 6 %. Cette évolution, précise Agreste, est à relativiser du fait de changements d'orientation des exploitations, notamment de l'élevage spécialisé, vers la polyculture-polyélevage, ou de l'élevage bovin mixte vers l'élevage bovin spécialisé.



Cette carte montre le taux de SAU détenue par des exploitants âgés de 55 ans et plus. Plus le bleu est foncé, plus ce taux est élevé.

Festivités

Vente aux enchères et fête des grands vins dans la tradition

La 161ème vente des vins des Hospices de Beaune va se tenir le 21 novembre. La solidarité envers les femmes est le thème retenu cette année.

Les Hospices civils de Beaune organisent avec Sotheby's, leur 161ème vente des vins, dimanche 21 novembre. Au-delà des 349 pièces et des 5 feuillettes de vin (petits fûts entre 112 et 136 litres) vendus au bénéfice de la modernisation des équipements et bâtiments hospitaliers de l'institution, les Hospices proposeront à la vente une pièce de charité d'exception : un Corton Renardes Grands Cru 2021. Une cuvée unique élevée dans un fût innovant réalisé par la tonnellerie François Frères, à Saint-Romain, en Côte-d'Or. Il s'agit d'un fût exceptionnel élaboré à partir de chênes bourguignons issus de la forêt domaniale de Cîteaux située à proximité de la prestigieuse abbaye éponyme. Cette pièce de charité sera vendue au profit de la fédération nationale Solidarité Femmes, pour lutter contre les violences faites aux femmes et de l'Institut Curie, dans le cadre de la recherche médicale contre le cancer du sein.

Des fonds très utiles

« Les revenus des prochaines ventes des vins, précise François Poher, directeur et président du directoire des Hospices civils de Beaune, *vont nous permettre d'achever la reconstruction de notre hôpital à Beaune (70 M€) puis celui de Seurre (20 M€). À Beaune, dès 2023, c'est le cœur de l'hôpital qui va être reconstruit et modernisé : urgences, réanimation, chirurgie ambulatoire, services d'hospitalisations en prenant en compte toutes les leçons de la crise sanitaire. À Seurre, c'est la reconstruction d'un hôpital de proximité avec les médecins libéraux de ce territoire dans la volonté de réunir un peu plus tous les professionnels de santé autour des patients »*. En janvier 2022 sera aussi lancé le comité de pilotage du projet muséographique pour l'Hôtel-Dieu, retardé par la Covid 19. Aux Hospices également, la question environnementale est prise en compte : le domaine est déjà engagé dans une démarche volontaire de biodynamie. À partir de janvier 2022, il s'engagera sur plusieurs fronts pour réduire la présence des perturbateurs endocriniens.

La Fête des grands vins de Bourgogne

Par ailleurs, dans le cadre des festivités liées à la vente des vins, la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) organise la 148ème Fête des grands vins de Bourgogne, les 19 et 20 novembre, au Palais des congrès de Beaune. Cette fête est la descendante directe de l'Exposition générale des vins de Bourgogne, créée à la fin du XIXème siècle. Le but a toujours été de profiter de la vente des vins de Beaune pour faire découvrir le nouveau millésime aux viticulteurs. Depuis, elle s'est aussi ouverte au grand public. Elle est aujourd'hui l'unique occasion de déguster les 84 appellations de la Bourgogne. Deux journées de dégustations sont organisées, les vendredi 19 et samedi 20 novembre, au cours desquelles vous pourrez découvrir 3 000 références de vins, de Chablis au Mâconnais en passant par les Grands crus de Côte-d'Or. Attention, pour assister à la Fête des grands vins de Bourgogne, le pass sanitaire et le port du masque à l'intérieur du Palais des congrès seront obligatoires. L'ouverture au public se fera à partir de 14 heures le 19 novembre.

BERTY ROBERT, D'APRÈS COMMUNIQUÉ
www.fetedesgrandsvins.fr



La Fête des grands vins de Bourgogne, organisée par la CAVB, est le prolongement naturel de la vente des vins des Hospices de Beaune.



Photo : CAVB

Plus de 7 000 visiteurs français et étrangers sont attendus, les 19 et 20 novembre, au Palais des congrès de Beaune, pour la Fête des grands vins de Bourgogne.

En bref

Services L'entreprise Atemax veut simplifier l'enlèvement des animaux morts

Active dans presque toute la France, et en Bourgogne Franche-Comté, sur les départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône, Atemax, service d'équarrissage du groupe Akiolis (groupe industriel spécialisé dans la production d'ingrédients animaux issus d'une économie circulaire) ambitionne de faciliter l'enlèvement des animaux morts. Cela passe par les récentes évolutions de son site internet (www.atemax.fr) : conçu selon les codes des sites marchands actuels et adapté à un usage sur smartphones et tablettes, il apporte plus de fluidité et de personnalisation dans le passage et le suivi des demandes d'enlèvement.

Agroéquipements Une web série proposée par AgroSup Dijon

AgroSup Dijon propose à partir du 7 novembre Agritech World Tour, une web série et une émission sur le thème des agroéquipements. Cette nouvelle saison comprend deux temps :
Une web série de 15 épisodes permettant de découvrir les enjeux agricoles et l'Agtech sur les différents continents. Les étudiants d'AgroSup Dijon ont pu interviewer des professionnels, des industriels et des représentants de la Team France Export dans le monde entier. Différents thèmes sont abordés tels que l'exode rural, la souveraineté alimentaire, l'export, la gestion des ressources, l'usage du numérique dans les fermes et la problématique de la maintenance du matériel agricole.
Une émission en plusieurs parties sur les agroéquipements, construite en 6 temps forts sur : la R&D, le rôle des concessionnaires, le Volontariat International en Entreprise (VIE), l'entreprenariat, la recherche publique et l'enseignement en agroéquipement avec le témoignage d'anciens élèves d'AgroSup Dijon. En perspective, des échanges passionnants conduits par un animateur bien connu du grand public pour sa capacité à aborder les problématiques scientifiques simplement : Jérôme Bonaldi.
Pour suivre la série : ww.agritech-world-tour.com



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1654
VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

Le plein de solutions pour faucher avant moisson

Encore balbutiant sur la dernière décennie, le marché des équipements de fauche pour la moisson décomposée s'est étoffé. Entre les automoteurs, les coupes sur tracteur ou les ensileuses modifiées, le choix ne repose pas uniquement sur une question de budget.



MacDon

La moisson décomposée aide à homogénéiser la maturité des cultures, mais aussi à récolter aux normes plus facilement.



Zworld

Les coupes pour tracteurs ou ensileuses adaptées ne nécessitent pas de centrale hydraulique dédiée.



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy-sur-Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Face aux impasses techniques engendrées par les interdictions des défoliants de synthèse pour la production de semences, mais aussi aux fenêtres météorologiques compliquées à gérer, la moisson décomposée devient une alternative de plus en plus pertinente en France. D'autres pays en Europe utilisent déjà cette technique pour homogénéiser la maturité des cultures et tuer les adventices encore vertes qui gênent la récolte, notamment en bio. Et ces pays ne viennent pas spontanément à l'esprit.

«Depuis plus de 25 ans, le Danemark est un pays où nous vendons beaucoup d'automotrices de fauche. C'est aussi le cas de l'Angleterre», précise Romain Coudière, responsable des ventes MacDon pour la France. Les raisons de cette implantation plus au Nord depuis tant d'années résident dans un climat humide - qui complique les récoltes - et la présence importante de cultures bio chez les danois. L'impossibilité de rouler sur route a freiné l'usage de ces machines, mais l'année 2021 marque l'arrivée de la M1170 NT. *«MacDon a conçu cette machine pour l'Europe. La dénomination Narrow Transport signifie que la voie peut être réduite pour prendre la route*, explique Romain Coudière. *Ce modèle est homologué et a obtenu son certificat de conformité. Les clients français peuvent donc demander une carte grise. La vitesse maximale autorisée est de 25 km/h»*.

Les automotrices choisies pour leur débit de chantier

Ces machines dédiées à la mise en andain des cultures disposent de barres de coupe à tapis et de châssis à voie large et haute garde au sol pour ne pas frotter la culture. L'avantage du grand dégagement n'a pas été sans conséquences face à la législation routière au cours des années précédentes. Les exemplaires non-homologués pour la route nécessitent un porte-char. C'est le cas pour les utilisateurs qui ont fait importer des modèles Shelbourne, John Deere ou les anciens MacDon. *«C'est la contrainte majeure des automoteurs d'andainage !* pointe Clément Escaich, entrepreneur de travaux agricoles en Ariège. *Certains ont choisi de rétrécir la voie, mais ici nous ne pouvions pas, car les colzas sont trop gros»*.

Interrogé sur le comportement de



Lancé en 2021 pour le marché européen, l'automotrice MacDon M1170 NT dispose d'une voie variable, afin d'être compatible avec la législation routière.



Réussir

Les adaptations de coupes à tapis sur les ensileuses modifiées d'occasion offrent davantage de motricité et créent un ensemble au gabarit routier sans besoin d'escorte.



Escaich

Les automotrices des années 2000 ont un débit de chantier au champ imbattable qui est pénalisé sur la journée par les manœuvres de transport avec porte-outils.

la machine venue d'Amérique du Nord face aux coteaux du piémont pyrénéen, l'utilisateur est satisfait: *«La machine avec sa coupe de 7,60 m fait autour de 6 tonnes, le poids est sur les roues avant, ça monte partout ! C'est un peu plus compliqué quand on travaille en travers de la pente, les vérins de contrôle des roues folles font ce qu'ils peuvent, mais l'arrière glisse»*. Rien d'étonnant quand la pente dépasse 25%. Les essais de coupes sur relevage avant ont d'ailleurs montré leurs limites. *«En plus du manque de visibilité, les dégagements réduits et la perte de l'horizontalité produisaient des tas qui compliquaient la reprise»*, souligne Clément Escaich. Ce défaut également observé sur la technique d'andainage des automotrices des années 90 est désormais résolu sur les nouveaux modèles. Sarrasin, luzerne porte-graine, pois-chiche, chia, de nombreuses cultures sont andainées pour être battues aux normes et en réduisant les pertes.

Reconditionner les ensileuses pour éviter le porte-char

Sur d'autres reliefs mais aussi dans les plaines, quelques ensileuses vidées de leur bloc hacheur et de leur soufflerie portent et animent des coupes à tapis. *«Parmi les raisons qui ont plaidé pour l'ensileuse, il y a les 4 roues motrices. Je craignais que les réducteurs hydrauliques des andaineuses automotrices ne souffrent trop. Avec le pont arrière, on passe les coteaux à 40% de pente sans souci !»*, explique Thierry Barthez, entrepreneur de travaux agricoles dans le Tarn. Il est passé de la Shelbourne à une ensileuse New Holland FX d'occasion dotée d'une coupe Honey Bee de 7,60 mètres, qui dépose la culture sur un côté, pour moins de 100000€. *«Ce n'était pas pour avoir une machine moins chère que les modèles canadiens, c'était surtout pour avoir un ensemble homologué sur route. L'ensileuse fait 3 mètres de large, le chauffeur travaille tout seul, sans escorte. Le débit journalier est amélioré !»*

L'entrepreneur a souhaité faire travailler un concessionnaire local pour être dépanné rapidement. Un aspect que ne craint pas Clément Escaich en Ariège. Son distributeur Locamoisson lui fournit les pièces MacDon rapidement en cas d'avarie, mais aussi les pièces d'usure. La maintenance facilitée est un point qui tient à cœur un autre acteur de la moisson décomposée basé dans le Lot-et-Garonne. *«Nous distribuons la faucheuse-andaineuse John Greaves, une entreprise ukrainienne forte de 130 ans d'histoire, sur laquelle tous les composants sont disponibles chez n'importe quel fournisseur»*, souligne Vital Zwang, responsable des ventes de la PME Zworld. Disponibles en 6,40 et 9,10 mètres, ces coupes à tapis sont animées par la prise de force du tracteur sans centrale hydraulique. L'entreprise peut modifier la largeur, selon le souhait du client, mais aussi la dimension de la sortie de la matière. *«Depuis cette année, on transforme les ensileuses. Une machine avec 4000 heures s'affiche entre 20 000 et 25 000€ après une rénovation complète (électricité, éclairage), auxquels il faut ajouter 25 000 € pour une coupe de 6,40 mètres»*.

Les coupes sur tracteurs

La majorité des modèles de coupes andaineuses à tapis peuvent être adaptées aux tracteurs. L'avantage de cette solution réside dans l'utilisation d'un chariot de coupe pour le transport routier. Les tracteurs équipés d'un poste inversé ou d'une cabine rotative (comme certains Claas Xerion) ont un avantage incontestable en termes de visibilité sur le travail réalisé. Pour certaines cultures, l'évacuation sur le côté peut créer des andains moins faciles à faire sécher rapidement. L'andainage latéral est rendu obligatoire par la faible garde au sol des tracteurs. Il est néanmoins possible de rapprocher deux andains sur un aller-retour. Au moment de la reprise, la batteuse pourra être mieux alimentée et produire un débit de chantier significatif. A noter que le fabricant de pulvérisateurs Artec propose un automoteur nommé RW doté d'un attelage frontal devant la cabine. Les fournisseurs de coupes à tapis pour ce type d'attelage ne manquent pas. Elles sont le plus souvent pourvues d'une centrale hydraulique pour animer les différents organes. L'espagnol Tort propose quatre modèles de 4,50 à 7,50 mètres. La gamme SW Idass comprend cinq modèles de 4,50 à 7,50 mètres. Equip'Agri propose un modèle de 5,75 m, qui dépose de part et d'autre du tracteur, avec des tapis à l'angle bien plus prononcé que les autres barres de coupe.

Gabriel Sicard



Gabriel Sicard

Les machines des années 90 restent une solution à coût maîtrisé pour un cumul modéré de surfaces à faucher.

L'offre en pick-up s'élargie

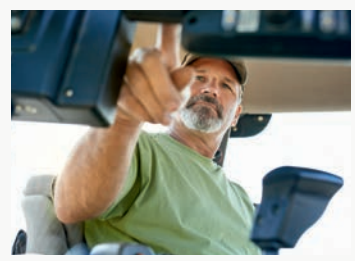


Case IH

Si deux andains ont été rapprochés, grâce à une coupe à tapis qui le permet, la batteuse peut les relever à condition que la largeur du pick-up soit compatible.

La moissonneuse-batteuse doit être équipée d'un pick-up pour la reprise des andains. Chez Idass, le catalogue comprenait déjà plusieurs modèles TM (de 3 à 5 m de largeur utile) composés de plusieurs tapis de 50 cm de large. Des nouveautés ont été présentées en 2021 : la gamme TMD repose sur un mono-tapis et reprend les largeurs des TM. La gamme DK complète l'offre avec quatre modèles de 5,80 à 7,60 mètres de large. Chez les italiens, Nardi propose trois modèles en 3,5 ; 4 et 5 mètres. Zaffrani propose des pick-ups de 3, 4 et 5 mètres. L'entreprise Micheletti distribue des pick-ups Shelbourne à entraînement mécanique ou hydraulique de 3,30 à 4,50 mètres. John Deere propose le BP15 de 4,55 mètres de large. New Holland commercialise deux largeurs : 3,65 et 4,57 mètres. Le catalogue Case IH contient également deux modèles : 4,45 et 5,36 mètres. Le constructeur allemand Ziegler propose quatre modèles de 3 à 6 mètres. MacDon distribue son PW8 de 4,50 mètres, qui est aussi fabriqué pour Claas. Les clients AGCO (Massey-Ferguson et Fendt) peuvent choisir leur pick-up aux couleurs de leur batteuse ou aux couleurs MacDon.

PRÉPARER L'AVENIR AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE



ET LE PLAN DE RELANCE DE L'AGRICULTURE.

Avec AGILOR, préfinancez gratuitement la part subventionnée de votre investissement*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

agilor | CA CHAMPAGNE BOURGOGNE

*Offre réservée aux agriculteurs destinée à financer la fraction de l'investissement faisant l'objet d'une demande de subvention FranceAgriMer dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le crédit est remboursable en une seule échéance 17 mois maximum après la mise à disposition des fonds. Exemple pour un crédit de 10 000 € à taux 0% réalisé le 1er mars 2021, le montant de l'échéance unique à payer le 31 juillet 2022 sera de 10 000 €, soit un TEG de 0%, hors assurance facultative. L'octroi du crédit ne préjuge pas de l'éligibilité au dispositif public de subvention. L'Emprunteur devra rembourser le crédit à l'échéance convenue que sa demande de subvention soit accordée (en intégralité ou partiellement) ou refusée. Offre soumise à condition valable jusqu'au 31/12/2022 disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité de cette offre.
11/2021 – K41161 – Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

Comment limiter la consommation de puissance des broyeurs de paille ?

Les broyeurs de paille embarqués sur les moissonneuses-batteuses absorbent plus ou moins de puissance selon les réglages appliqués et leur niveau d'entretien. Ils profitent chez certains constructeurs de solutions innovantes qui limitent leur consommation d'énergie.



D. Laisney

Certes plus chers, les couteaux bénéficiant d'un traitement contre l'usure s'avèrent plus économiques à l'usage, car ils conservent plus longtemps leur tranchant et limitent ainsi la consommation de puissance.



AgriCom France

Les broyeurs de paille sont gourmands en puissance. Il est donc important de travailler avec des couteaux en bon état pour éviter une consommation excessive de carburant.

La consommation de puissance des broyeurs de paille des moissonneuses-batteuses dépend de leur conception, mais aussi de leur réglage et de leur entretien.

Plus ils broient fin, plus ils sont censés consommer d'énergie. Il est donc important d'adapter leurs réglages aux attentes agronomiques et aux conditions de récolte. Un broyeur fonctionne généralement en combinaison avec un contre-couteau et une barre d'affinage, appelée également segment de friction. Ce dernier organe, monté boulonné, s'ajuste ordinairement manuellement pour freiner plus ou moins le flux de paille. Plus il dépasse dans le carter du broyeur, plus il génère de recyclage, plus le broyage est fin et plus la consommation de puissance est élevée. New Holland se distingue avec son système Dual-Chop composé d'un insert denté amovible, sorte de peigne parallèle à l'axe du rotor, qui remet les brins de paille perpendiculaires aux couteaux pour garantir une coupe fine.

Ajuster le contre-couteau en cours de journée

Le contre-couteau agit aussi sur la finesse de broyage. Selon les moissonneuses-batteuses, son réglage s'opère rapidement au niveau de la hotte arrière ou directement depuis la cabine comme sur les Claas Lexion et les John Deere S et X9. Il mérite d'être modifié en cours de journée pour s'adapter aux conditions de récolte. Il est en effet conseillé de desserrer le contre-couteau avec une paille brisante, afin de soulager le moteur tout en béné-

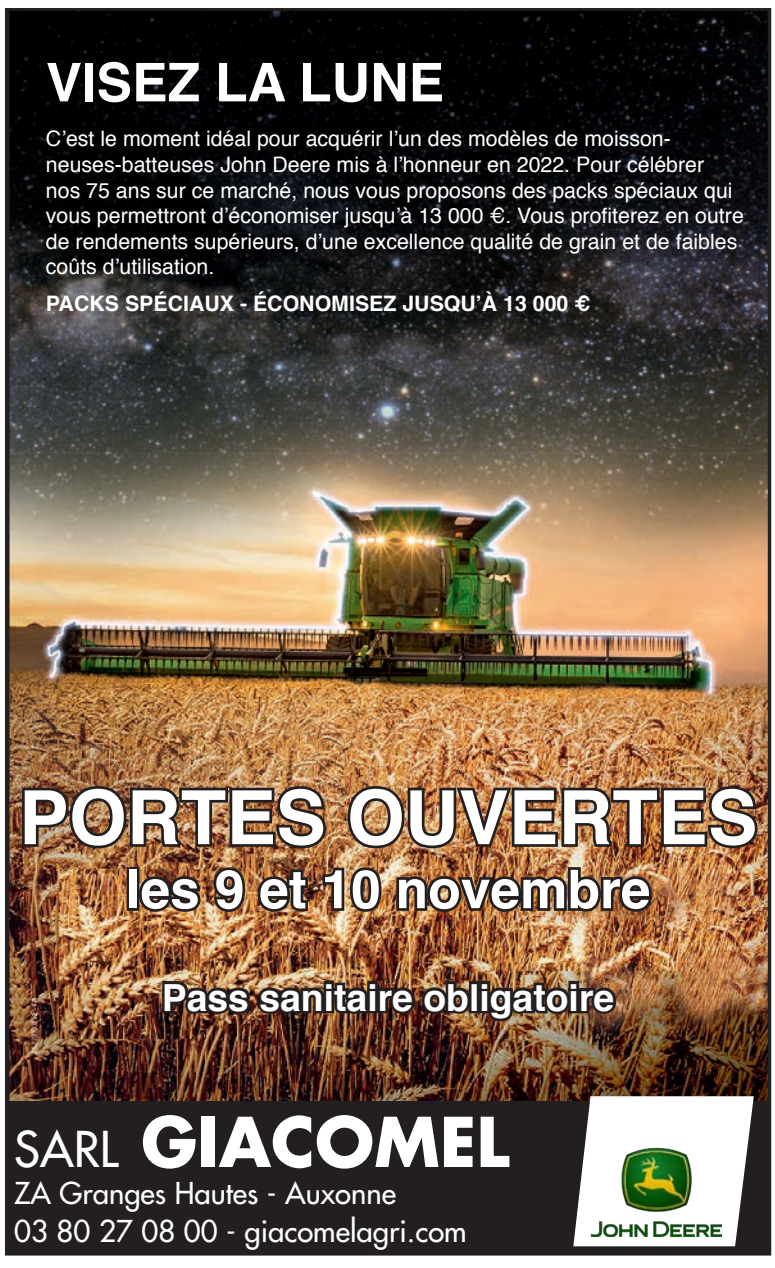
Des réglages spécifiques au maïs



L. Vimond

Au colza comme au maïs, les broyeurs de paille s'utilisent à petite vitesse.

Les broyeurs de paille possèdent deux vitesses de rotation. La grande s'utilise pour les céréales, tandis que la petite s'emploie pour le maïs et le colza. Pour le maïs, la pratique est de retirer un couteau sur deux, afin que les panouilles ne restent pas coincés. Certaines marques, comme New Holland, préconise de monter des couteaux plus épais (5 mm contre 4 mm pour les céréales). Il existe aussi des couteaux universels qui fonctionnent avec toutes les cultures et dispensent des opérations de montage et démontage en intersaison, gage de gain de temps, surtout avec des broyeurs comptant plus de 100 couteaux.



ficiant d'un broyage satisfaisant. Pour faciliter la tâche, Claas a développé la fonctionnalité Cemos Auto Chopping, qui joue automatiquement sur le segment de friction et le contre-couteau, en fonction de la quantité et de l'humidité de la paille. Il suffit au chauffeur de paramétrer s'il souhaite un broyage fin ou à l'opposé cherche à économiser du carburant.

Utiliser des couteaux bien affûtés

Les couteaux s'usent avec le temps ou parfois prématurément lors de l'absorption d'un corps étranger. Il est donc important de les maintenir en bon état, car s'ils sont émoussés, ils se montrent gourmands en énergie et la moissonneuse-batteuse souffre. Leur affûtage est possible, mais il est important de le faire correctement avec un équipement adapté pour respecter l'équilibre dynamique du rotor.

Avec une vitesse de rotation dépassant 3 000 tr/min, un déséquilibre engendre des vibrations pouvant conduire à la casse des roulements et des paliers. Pas question donc de refaire le tranchant avec une petite meuleuse et tout couteau cassé doit être changé. Attention lors du remplacement à retenir des modèles de qualité d'origine, voire des versions plus robustes bénéficiant d'un traitement thermique, comme les Premium Line de Claas. Plus de trois fois plus chers que les origines, ces derniers durent plus de cinq fois plus longtemps, selon le constructeur allemand. À l'opposé, certains couteaux adaptables s'usent nettement plus vite et cela impacte négativement la qualité de coupe et augmente la consommation de carburant.

Jouer sur le diamètre du rotor pour davantage d'inertie

La réduction de la puissance absorbée passe aussi par la modification de la conception du broyeur. John Deere a, par exemple, sur les séries T, augmenté le diamètre total du rotor pour gagner en inertie. Claas a diminué le diamètre du tube central du rotor et allongé les supports des couteaux. New Holland a fait passer la vitesse de rotation de 3 000 à 3 600 tr/min, toujours dans le but d'exploiter au maximum l'inertie. La marque aux Grandes Jaunes monte également des couteaux à fléaux à chaque extrémité du broyeur. Cette solution permet d'éparpiller la paille sur une grande largeur sans faire appel à un dispositif de projection complémentaire consommateur de puissance.

Jusqu'à 27 chevaux gagnés par le design des couteaux

Chez John Deere, les ingénieurs ont trouvé sur les terrains de golf la technique pour abaisser la consommation de puissance du broyeur de la moissonneuse-batteuse X9. Ils se sont tout simplement inspirés du design des balles de ce sport de précision pour développer et breveter des couteaux avec des alvéoles sur leur face plane. Cette conception réduit la force de traînée de la surface des couteaux, donc la résistance à l'air. Elle permet, selon le constructeur américain, de diminuer jusqu'à 27 chevaux la consommation du broyeur par rapport à des couteaux standards.

David Laisney



New Holland

New Holland monte des couteaux avec fléaux à chaque extrémité du broyeur, qui dispensent d'utiliser un dispositif éparpilleur complémentaire pour les coupes mesurant jusqu'à 10,7 m de large.



John Deere

Inspirées des balles de golf, les alvéoles sur la face plate des couteaux du broyeur Xcel de la moissonneuse-batteuse John Deere X9 permettent, selon le constructeur, d'abaisser jusqu'à 27 chevaux l'absorption de puissance par rapport à des modèles standards.



• *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés •

Case IH Un broyeur d'adventices sur les Axial-Flow 250

Depuis quelques années, sur les moissonneuses-batteuses Axial-Flow de la série 250, Case IH propose en option, en montage d'usine, le broyeur de paille du constructeur canadien Redekop. Proposant un broyage plus fin notamment apprécié par les adeptes du semis direct, ce dernier vient se greffer sous le broyeur classique de l'Axial, qui ne dispose alors plus que de 40 couteaux au lieu des 120 habituels. Pour la prochaine saison, Case IH propose en plus le broyeur de menues pailles de Redekop. Celui-ci se présente sous la forme d'un jeu d'ailettes et de cages fixes ou mobiles concentriques. La vitesse de rotation dépassant 2 500 tr/min a pour effet que les graines d'adventices sont frappées six ou sept fois avant d'être éjectées : 98 % d'entre elles sont détruites, selon le constructeur. Concernant la prise de puissance, Case IH a constaté une baisse de débit de chantier de l'ordre de 10 %.



Case IH

Ci2T Un regroupeur de menues pailles

Spécialiste du triage des céréales et du traitement de semences, Ci2T a mis à profit son expertise dans la gestion des flux pour développer un regroupeur de menues pailles adapté aux moissonneuses-batteuses Claas Lexion. Le dispositif équipé de deux tuyaux utilise la puissance d'éjection de l'éparpilleur pour canaliser les menues pailles qui sont déposées sur l'andain de paille. Après une présérie en 2020, le constructeur a commercialisé son équipement à plus grande échelle pour la campagne 2021. Il prévoit également de le tester et de l'adapter sur d'autres marques.



Ci2T



Claas Plus de capacités sur les Lexion



Case IH

Les moissonneuses-batteuses Claas Lexion 5000 à 8000 disposent désormais d'une goulotte orientable en bout de vis de vidange. De nouvelles capacités de trémie sont proposées sur certains modèles : la Lexion 6700 peut bénéficier de 12 500 l, la 7600 de 13 500 l et la Lexion 8800 Terra Trac de 18 000 l. Claas annonce des réductions tarifaires importantes (-25 à -33 %) sur les automatismes Cruise Pilot et Cemos. Le Cemos Dialog intègre désormais un nouveau terminal Cebis, plus puissant, plus lumineux et offrant davantage de mémoire.

Claas Les moissonneuses-batteuses Trion remplacent les Tucano



L.Vimond

La gamme de moissonneuses-batteuses Trion, composée de modèles à cinq ou six secoueurs et hybrides, remplaceront les Tucano pour la saison 2022, exception faite de la Tucano 320. Toutes ces machines disposent du système de battage APS et de contre-batteurs identiques aux Lexion 5000 à 8000. Les Trion conventionnelles disposent de secoueurs de 4,40 m de long, procurant ainsi une surface de 6,25 m^2 sur les 500 et 7,48 m2 sur les 600. Au-dessus des secoueurs, le rouleau MSS fait foisonner la paille. Du côté des hybrides, les Trion 720 et 730 adoptent un système de séparation composé d'un monorotor de 4,20 m de long et 570 mm de diamètre, tandis que la Trion 750 embarque deux rotors de 445 mm de diamètre, identiques à ceux des anciennes Lexion 750. Les Trion profitent du caisson de nettoyage Jet Stream des récentes Lexion. Pour évoluer dans les dévers, le système de compensation 3D devient plus précis et plus réactif en s'appuyant sur un inclinomètre.

Une cabine plus spacieuse avec des montants plus fins

Pour la vidange, les Trion adoptent une goulotte orientable. Cette dernière gagne en course (+4°) en se dépliant vers l'avant, facilitant la vue depuis la cabine. Pour animer ces machines, Claas a choisi des moteurs Cummins 6,7 l de 258 à 306 ch et 8,9 l de 354 à 435 ch. Dépourvus d'EGR et dotés de turbos à géométrie variable, ils affichent un intervalle de vidange de deux ans ou 1 000 h. Tous disposent du système Dynamic Power, intégrant dix courbes de puissance, afin de sélectionner celle adaptée au besoin. Les Trion inaugurent une nouvelle cabine plus large que celle des Lexion. Elle offre plus de place pour les pieds, plus de visibilité sur la vis de vidange (+6 cm en hauteur), mais aussi plus d'espace devant et derrière la tête. Les montants plus fins améliorent le champ de vision. Le chauffeur profite d'une climatisation manuelle ou automatique, pouvant aller jusqu'au réglage bi-zone. Les Trion inaugurent un nouveau terminal Cebis, plus rapide, plus lumineux et offrant quatre fois plus de mémoire. Cet écran intègre désormais l'interface Cemos Dialog. Les modèles 530, 650, 660, 720, 730 et 750 sont proposés en versions à roues, à chenilles Terra Trac ou Montana corrigeant jusqu'à 18 % de dévers. Dans cette dernière déclinaison, le réglage de l'angle de piquage de la coupe devient automatique.

Modèle : Trion 520 ; 530 ; 640 ; 650 ; 660 ; 720 ; 730 et 750
Largeur de batteur : 1,42 ; 1,42 ; 1,70 ; 1,70 ; 1,70 ; 1,42 ; 1,42 et 1,42 m
Puissance : 258 ; 306 ; 306 ; 354 ; 408 ; 367 ; 408 et 435 ch
Trémie : 8 000 à 12 000 l selon les modèle

• *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés •

Claas Les grandes coupes Vario gagnent en ergonomie

Les barres de coupe Claas Vario 1080, 1230 et 1380 (10,80 ; 12,30 et 13,80 m de large) s'enrichissent de nouveaux équipements. Désormais, elles sont dotées en standard de la reconnaissance de l'outil frontal, de racleurs plus simples à régler, de la sécurité hydraulique des rabatteurs comme sur les Convio et de la hauteur de vis sans fin ajustable en cabine. Cette élévation centrale de la vis offre une course de 35 mm, la position sélectionnée pouvant être mémorisée. Lorsque l'on inverse le sens d'alimentation, la vis se relève automatiquement afin de faciliter la sortie de récolte. Adaptables sans outil, de nouvelles scies mécaniques plus légères (12 kg contre 20 kg) font leur apparition sans impacter l'amplitude d'extension du tablier. En outre, ces coupes Vario disposent désormais de commandes déportées, afin de pouvoir gérer, depuis le sol, l'éclairage, la hauteur de vis ou la mise en position transport ou travail de la coupe. Enfin, les Vario bénéficient d'un contrôle permanent du régime des rabatteurs : ces derniers se relèvent automatiquement en cas de surcharge.



Case IH

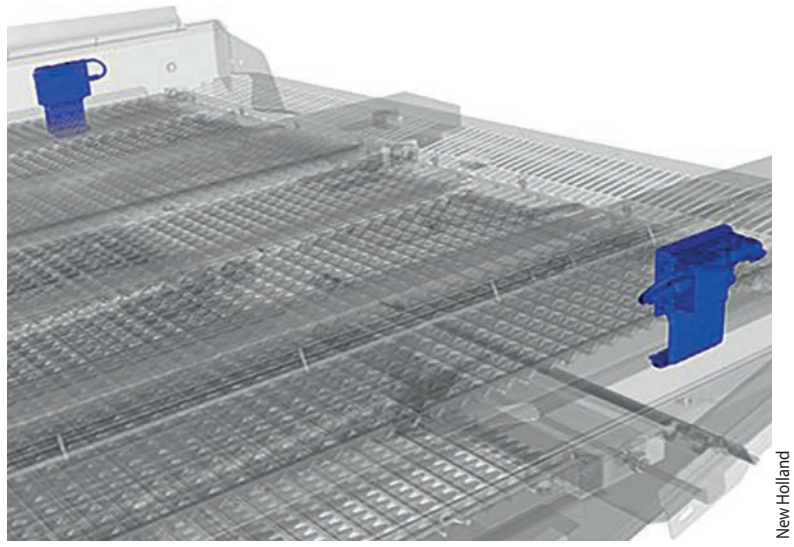
Fendt et Massey Ferguson Les moissonneuses-batteuses peaufinées

La gamme de moissonneuses-batteuses Ideal s'enrichit d'un système de guidage à signal RTK, offrant une précision de 2 cm, ainsi que d'un mode Controlled Traffic Farming. Les Ideal 7 et 8 accèdent à une monte de pneumatiques de dimension 710/70 R42, réduisant à 3,30 m la largeur sur route. L'Ideal 9 voit son système de nettoyage amélioré avec deux chutes à sections incurvées, qui alimentent la grille supérieure. Les parties incurvées de chaque section concentrent les grains et permettent le passage d'un plus grand volume d'air. Grâce à la double chute, la plus grande partie du grain et des menues pailles peut être triée au premier niveau. À l'arrière de la machine, le déflecteur de paille ActiveSpread SwingFlow fait son apparition au catalogue des options pour mieux répartir la paille en conditions humides.



Fendt

New Holland Le caisson de nettoyage sous surveillance



New Holland

Les moissonneuses-batteuses New Holland CR IntelliSense, dotées d'un capteur de pression intégré dans le caisson de nettoyage, proposent un barre-graphe sur le terminal en cabine indiquant une éventuelle surcharge des grilles ou à l'inverse une ventilation excessive. Cette information est importante pour le chauffeur, car il peut optimiser les réglages, afin de limiter les pertes.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne

Créez votre compte et consultez nos archives

Conditions «morte-saison» MAXI sur les Moissonneuses batteuses
C9300
PERFORMANCE, TECHNOLOGIE, DESIGN


deutz-Fahr.com
Rejoignez-nous sur Deutz-Fahr France
Deutz-Fahr recommande l'utilisation des pièces et lubrifiants d'origine
Deutz-Fahr est une marque du groupe SDF
DEUTZ FAHR
VOTRE CONCESSIONNAIRE
MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
• 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
• 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
• 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
• 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**
Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

• *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés •

MacDon Les coupes flexibles à tapis FD2 multiplient les réglages


MacDon

Dotée de nombreux composants en aluminium, la nouvelle gamme de coupes flexibles à tapis FD2 de MacDon a été développée pour offrir plus de débit de chantier et de souplesse. Elle se distingue notamment par une nouvelle géométrie des sections, ces dernières étant plus longues (9,7 cm contre 8,2 cm). Les coupes FD2 disposent d'un entraînement hydraulique du lamier renforcé (simple ou double lamier selon les modèles), ainsi que d'un tapis de 127 cm de large (106 cm sur les FD1), dont la vitesse est pilotée depuis la cabine. Le tapis alimente la vis, dont le nombre de doigts et la longueur sont personnalisables, notamment en fonction des caractéristiques de la moissonneuse-batteuse. Pour le suivi du sol, le lamier est flexible, offrant une course de 165 à 216 mm et s'appuyant sur des patins à trois positions mécaniques : le levier permet de passer rapidement du lamier flexible au lamier rigide. En outre, le châssis de coupe présente une ou deux articulations. Cette double articulation est proposée en option sur la FD240 et en standard sur les FD245 et FD250. En option, des roues de jauge améliorent encore le suivi du sol. Leur réglage hydraulique permet d'ajuster la hauteur de fauche de 2,5 à 45,7 cm. Le réglage du piquage de la coupe s'effectue mécaniquement, hydrauliquement ou électriquement. Une première graduation permet au chauffeur de visualiser son réglage. Une seconde informe de la pression exercée sur le lamier. Le rabatteur dispose d'un système de réglage mécanique rapide de la position des doigts plus ou moins avancée. Il peut être avancé ou reculé hydrauliquement depuis la cabine. Au besoin, un réglage mécanique permet de reculer encore de 15,5 cm le rabatteur. Pour le colza, les FD2 peuvent recevoir des diviseurs à montage rapide.
Modèle : FD230; FD235; FD240; FD241; FD245 et FD250
Largeur de coupe : 9,10 ; 10,60 ; 12,20 ; 12,50 ; 13,70 et 15,20 m

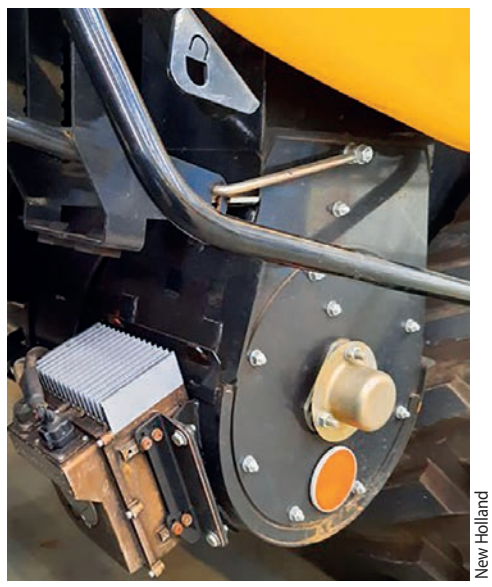
Geringhoff Un cueilleur articulé qui détruit les chaumes jusqu'au sol

Le cueilleur à maïs Horizon Star III de Geringhoff est conçu pour éliminer les pyrales et limiter le développement de la fusariose. Il reprend le système de rouleaux épanouilleurs Rota Disc à trois rouleaux, dont un assure une coupe verticale des cannes de maïs. S'ensuit un broyeur à axe vertical à deux couteaux par rang. Ces deux couteaux ont leur extrémité recourbée et non affûtée, afin d'agir comme un marteau sur les chaumes restants, éclatant ces derniers jusqu'au sol. Les ravageurs qui s'y seraient logés sont ainsi exposés au froid hivernal. Pour une efficacité des couteaux jusqu'au sol, y compris les plus irréguliers, le cueilleur est doté d'une articulation lui permettant un débattement de +/- 30 cm. Décliné en largeurs de 6 et 8 rangs, l'Horizon Star III nécessite 20 à 40 % de puissance supplémentaire qu'un cueilleur classique, mais économise, selon son constructeur, 50 €/ha par rapport à un second passage avec un broyeur derrière un tracteur.


Geringhoff

New Holland Analyse en temps réel de la qualité de la récolte

Monté sur les moissonneuses-batteuses New Holland, le capteur NIR NutriSense assure l'analyse (mesure de l'absorption du rayonnement dans le proche infrarouge), l'enregistrement et la cartographie de la composition des cultures récoltées. Cet équipement donne la possibilité aux clients de trier les céréales en fonction des protéines ou d'autres critères pour maximiser leur prix de vente. Il permet aussi de mélanger différentes qualités de grain pour, par exemple, atteindre une certaine qualité et cibler les normes de l'industrie. Le capteur NIR donne aussi des informations renforçant la connaissance agronomique des parcelles. Ses données peuvent également servir à l'agriculteur pour moduler les apports en fonction des exportations d'azote liées aux taux de protéines.


New Holland

Idass Un pick-up à tapis sur barre de coupe

Le cueilleur à maïs Horizon Star III de Geringhoff est conçu pour éliminer les pyrales et limiter le développement de la fusariose. Il reprend le système de rouleaux épanouilleurs Rota Disc à trois rouleaux, dont un assure une coupe verticale des cannes de maïs. S'ensuit un broyeur à axe vertical à deux couteaux par rang. Ces deux couteaux ont leur extrémité recourbée et non affûtée, afin d'agir comme un marteau sur les chaumes restants, éclatant ces derniers jusqu'au sol. Les ravageurs qui s'y seraient logés sont ainsi exposés au froid hivernal. Pour une efficacité des couteaux jusqu'au sol, y compris les plus irréguliers, le cueilleur est doté d'une articulation lui permettant un débattement de +/- 30 cm. Décliné en largeurs de 6 et 8 rangs, l'Horizon Star III nécessite 20 à 40 % de puissance supplémentaire qu'un cueilleur classique, mais économise, selon son constructeur, 50 €/ha par rapport à un second passage avec un broyeur derrière un tracteur.




Idass

Désherbage

La fée électrique des vignes étroites ?

Le Vitilab de Mâcon-Davayé et la société Richy – distributeur de New Holland en Saône-et-Loire – ont organisé une demi-journée de présentation et démonstration du désherbeur électrique Zasso XPower XPS sur l'une des parcelles expérimentales de la Chambre d'agriculture à Rully.

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Une alarme retentit tout à coup au bout d'un rang de vigne large à Rully. Un gyrophare s'allume aussi pour prévenir l'allumage imminent de la génératrice de courant électrique. Le petit tracteur de 90 chevaux ne peine nullement à tracter ce désherbeur électrique XPower XPS d'1,2 tonne. Ses lamelles conductrices s'abaissent lentement jusqu'à effleurer le sol et entrer en contact avec les herbes. Le tracteur avance et soudain un léger sifflement se fait entendre, très discret, mais ressemblant à celui parfois émis par les lignes à haute tension. Entraînée par la prise de force de 24 kW, la génératrice XPower XPS vient d'entrer en marche pour délivrer 8 000 volts, limités volontairement par le constructeur aux 6 000 volts nécessaires pour être efficace afin de *« griller les herbes »* sur deux bandes de 50 cm de large sous les rangs de vignes. En ce 14 octobre, sous un beau soleil et sur des sols bien secs, de légers panaches de fumées se dissipent rapidement au-dessus des herbes tout juste *« électrocutées »*. Laurent Bouhier, de chez Richy, concessionnaire New Holland pour toute la Bourgogne et le Jura, rappelle que ce modèle a déjà été testé et commercialisé. Il a été présenté au Sitevi 2019. Son principe de fonctionnement a été inspiré par les problématiques de désherbage urbain, à la base en Amérique du Sud et au Brésil. L'entreprise Zasso s'est implantée en Suisse pour développer son désherbeur en Europe maintenant usiné en Allemagne (Aix-la-Chapelle), gage de qualité. Cet interrang/intercep est actuellement utilisé en arboriculture car pouvant aller jusqu'à 4 mètres de largeur. Alors pourquoi faire maintenant des démonstrations dans un vignoble constitué de vignes étroites en Bourgogne ? Car le XPower pourrait bientôt être décliné dans une version adéquate avec la série N de New Holland et donc descendre sous la largeur actuelle minimum de 1,6 m.



Le courant diffusé par le désherbeur électrique ne se contente pas de « griller » l'herbe. En détruisant les cellules du végétal, il empêche une repousse de manière durable.

Résultats visibles à l'œil nu

Une heure après un premier passage, les résultats commencent à être visibles à l'œil nu. Mais surtout, ils le seront encore plus concrètement après la *« nécrose »* des cellules végétales *« sous une dizaine de jours »*. Car le courant électrique qui les a traversées *« a fait exploser toutes leurs cellules »*, en surface comme dans leurs racines. Laurent Bouhier l'assure : le désherbage est ainsi durable dans le temps et on peut compter jusqu'à trois mois avant de voir les herbes repousser. Guillaume Paire, conseiller Chambre d'agriculture et responsable du Vitilab, vérifiera ces résultats avec l'aide de Florent Bidaut sur la parcelle d'expérimentation de Rully, car pour eux, *« de nombreux paramètres peuvent jouer comme la vitesse de repousse ou les espèces présentes »*, sans remettre en question cette prouesse. Même s'il est nécessaire de respecter un périmètre de cinq mètres autour lorsque le XPower est en fonctionnement, le courant électrique conserve sa particularité physique d'emprunter le plus court chemin entre l'anode, l'électrode positive, et la cathode, l'électrode négative. Les plantes qui se trouvent en contact direct et entre les deux conduisent alors le courant électrique fatal pour elles. Mais pas d'inquiétude pour les pieds de vignes qui sont isolés avec leur bois ligneux. L'arc électrique entrant dans le sol pourrait également dégrader une partie des graines d'herbes indésirables qui s'y trouvent. Les essais d'Arvalis semblent en revanche indiquer que les populations de vers de terre ne sont pas affectées. *« L'électricité est moins traumatisante pour eux que le labour ou la chimie »*.

Peu d'usure à craindre

La génératrice de courant se déclenche dès que le tracteur atteint 1 km/h mais le débit de chantier est autour de 3 km/h en moyenne, maximum 4 km/h. *« Si c'est très enherbé sous le rang, il faut passer plus lentement »*, conseille Laurent Bouhier. Les lamelles métalliques conductrices ne sont que très peu usées et ne sont à changer que tous les deux-trois ans. Évidemment, il est déconseillé de passer lorsqu'il pleut, éviter les flaques d'eau et les fils releveurs à terre qui pourraient causer des surtensions. Sur la console installée dans la cabine du tracteur, il est facile de vérifier ces paramètres. Il est aussi déconseillé de passer lorsque le temps est trop sec car le sol ne conduirait pas alors suffisamment le courant électrique. À la fin du désherbage, toujours muni de bottes isolantes, le conducteur doit effectuer un test avec un voltmètre pour s'assurer qu'il ne reste pas d'électricité résiduelle. Quelques vignerons semblent déjà intéressés par la solution, surtout ceux ne s'étant pas encore équipé de matériel de désherbage mécanique. Tous espèrent que ce matériel soit un jour éligible à des aides *« agroéquipements »* prévues normalement pour se passer de glyphosate.

Cédric Michelin



Le débit de chantier se situe autour de 3 km/h.

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 02/11/2021

Commentaire

Effectif total : 630
97% de vendus.

L'offre est perturbée cette semaine par la proximit d'un jour férié. Les acheteurs sont présents.

BROUTARDS : Vente rapide et totale à des cours facilement reconduits.

LAITONNES /GENISSES : L'offre ne suffit toujours pas à couvrir les besoins. Les cours continuent de progresser

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Offre pauvre pour la saison malgré la présence d'acheteurs. Les cours sont également reconduits dans les bons sujets. A noter que la présentation des vaches de 5 à 10 ans est inférieure en qualité par rapport au marché précédent ce qui explique cette variation.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 369 - Vente : 97%*
M	U	250-300	2,81 €	2,94 €	2,88 €	+0.04
		350-400	2,69 €	2,83 €	2,77 €	-0,01
		400-450	2,67 €	2,72 €	2,69 €	-0,06
		450-500	2,66 €	2,71 €	2,68 €	+0,07
	R	300-350	2,66 €	2,83 €	2,75 €	-
		400-450	2,54 €	2,64 €	2,58 €	-0,03
F	U	250-300	2,75 €	2,86 €	2,81 €	-
		300-350	2,77 €	2,93 €	2,85 €	+0,02
		350-400	2,82 €	2,90 €	2,88 €	+0.05
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 44 - Vente : 90%*
F	U	300-350	2,71 €	2,88 €	2,77 €	+0,03
		350-400	2,55 €	2,69 €	2,68 €	-
		400-450	2,43 €	2,54 €	2,534 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 217 - Vente : 100%*
M	U	+ 500 kg	1,86 €	2,01 €	1,90 €	- 0,04
F	U	- 5 ans	2,20 €	2,58 €	2,33 €	+0,02
		5 à 10 ans	2,12 €	2,53 €	2,25 €	-0,05
		+ 10 ans	1,91 €	2,55 €	2,05 €	=
	R	- 5 ans	2,06 €	2,19 €	2,15 €	+0,02
		5 à 10 ans	1,74 €	2,18 €	2,03 €	-0,04
		+ 10 ans	1,72 €	1,88 €	1,81 €	-0,01
	E	24 à 36 mois	3,19 €	3,63 €	3,35 €	-
	U	24 à 36 mois	2,31 €	2,81 €	2,63 €	+0,14

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 27/10/2021

Commentaire

Effectif global : 314
Taux de vente : 86%

Broutards : Très peu de broutards de bonne qualités , l'offre cette semaine est plutôt basé sur du commerce espagnol.
Laitonnes : Cours reconduits dans les femelles légères aucune femelle lourde cette semaine.
Vaches / génisses : Marché bien approvisionné cette semaine, néanmoins l'offre est basé principalement sur des vaches âgées. Les cours semblent néanmoins reconduits.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:182 - Vente : 90%*
M	U	250-300	2,74 €	2,74 €	2,74 €	-
		400-450	2,67 €	2,72 €	2,71 €	-
	R	250-300	2,36 €	2,98 €	2,66 €	-0,03
F	U	250-300	2,66 €	2,96 €	2,81 €	-
	R	250-300	2,49 €	2,76 €	2,68 €	
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:113- Vente :89%*
F	U	- 5 ans	2,08 €	2,62 €	2,258 €	+0,03
		5 à 10 ans	2,07 €	2,23 €	2,16 €	-0,06
		+ 10 ans	2,08 €	2,16 €	2,11 €	-
	R	+ 10 ans	1,65 €	2,00 €	1,92 €	-
	U	24 à 36 mois	2,32 €	2,73 €	2,46 €	-0,03

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 02/11/2021

Bovins : 336

Broutards :	**(330 - 405 kg)**	**960 - 1150**	**2,67 - 2,98**
Broutards :	**(410 - 450 kg)**	**1070 - 1190**	**2,62 - 2,93**
Laitonnes :	**(300 - 375 kg)**	**810 - 1040**	**2,70 - 2,87**
Génisses18-24 mois :	**(350 - 530 kg)**	**890 - 1310**	**2,46 - 2,52**
Génisses24-36 mois :	**(505 - 690 kg)**	**1330 - 1650**	**2,27 - 2,63**
Vaches légères :		**1010 - 1300**	
Vaches entre deux :		**1310 - 1430**	
Vaches lourdes :		**1460 - 2030**	

Apports plus importants en broutards avec de nombreux limousins qui se commercialisent rapidement.
Vente suivie dans l'ensemble des catégories en charolais. 1seul lot invendu.
La demande reste forte en femelles valablement vaccinées à des tarifs soutenus. Vente globale.
Les sorties sont toujours importantes en vaches à des cours sensiblement maintenus. 1 Seul invendu.
Bovins gras : 9
Vaches de viande : 4,08 à 4,26 € kg de viande.
Génisses de viande : 4,30 à 4,78 € kg de viande.
Cours reconduits en vaches bien finies. Bonne demande en génisses lourdes.
Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 8 novembre aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : L'activité reste dynamique cette semaine face à des apports encore modérés. Les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers, ce qui permet un écoulement rapide et fluide de la marchandise. Les bons mâles herbés trouvent facilement preneurs ; les sujets plus ordinaires ou non vaccinés sont toujours plus discutés. Les cours sont fermement reconduits voire en hausse. En femelles, l'offre ne couvre toujours pas les besoins.
Gros bovins maigres : La demande reste forte pour un engraissement rapide face à une offre toujours limitée. Les transactions sont rapides à des cours fermement maintenus ou en progression. Les sujets plutôt jeunes et bien démarrés sont activement recherchés.
Boucherie : Le commerce reste actif en toutes catégories face à une offre toujours modérée, phénomène encore accentué par le lundi férié qui a pu perturber les apports. Les ventes sont fluides et régulières tant en allaitantes supérieures, viandes d'entrée de gamme ou races mixtes et laitières bien finies. Les tarifs sont fermement maintenus ; ils progressent de nouveau sur certaines places.
Veaux : Les volumes sont nettement moindres cette semaine : le lundi férié décale des marchés et perturbe les apports. Néanmoins, les ventes restent difficiles dans une ambiance toujours tendue. Les besoins sont limités et prudents ; le tri reste très sévère. Les cours sont simplement reconduits. En veaux gras sur l'Aveyron, le marché reste dynamique. Il en est de même en veaux sous la mère en Corrèze.
Ovins : En agneaux, les volumes offerts restent stables mais toujours insuffisants pour pleinement couvrir la demande. Les lots sont globalement de bonne présentation permettant de tenir fermement les tarifs. Les cours sont globalement reconduits à un niveau très élevé. En brebis, le commerce reste ferme.

02 NOVEMBRE 2021

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : net manque de disponibilité en JB, mais revalorisation des cours encore trop réduite. Pas plus d'offre en femelles, mais les hausses de cours se vont attendre, il faut faire pression. !

Bovins maigres : peu d'offre, demande active. Cours facilement reconduits et des hausses possibles.

POLITIQUES

L'autorité environnementale a rendu son avis concernant la première version du Plan Stratégique PAC français. L'avis fait état d'une « absence de prise en compte au juste niveau des enjeux environnementaux auxquels le projet de PSN aurait dû apporter une réponse robuste et ambitieuse, à la hauteur des engagements nationaux et européens. ». Rappelons que cet avis, par définition, s'intéresse uniquement aux problématiques environnementales.
Concernant le PSN dans sa globalité, ce seront les échanges avec la Commission européenne qui seront prépondérants.

SANTE ANIMALE

Le ministère de l'agriculture a publié les 21 et 25 octobre deux instructions techniques sur la tuberculose :

- Une première précisant les modalités techniques de mise en œuvre de la prochaine campagne de surveillance : utilisation du l'interféron gamma, en police sanitaire et en prophylaxie (départements autorisés), et les origines et durées de classement à risque des cheptels,
- Une seconde sur les modalités d'assainissement par abattage total des troupeaux bovins infectés et qui précise les critères de dérogation à l'abattage total.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Selon l'Observatoire des viandes Bio 2020, la production de viandes bio est passée de 29.746 à 59.115 tonnes entre 2015 et 2020, toutes espèces confondues.
Les volumes d'abattage sur la dernière année, 2020, progressent de +12% en bovins allaitants.

FOCUS

Alors que les négociations s'accélèrent entre l'UE et la Nouvelle-Zélande autour de l'accord de libre-échange, l'utilisation de clauses-miroir est plus que jamais nécessaire pour faire respecter nos normes de production aux imports !
Si vous souhaitez vous imprégner du sujet, n'hésitez pas à lire la tribune du Monde et à visionner quelques vidéos explicatives :
• Vidéo générique (mars 2021) : lienG
• Témoignage de Mickaël Trichet : lienMT
• Intervention de B. Dufayet et M. Colli : lienDC

EN REGION

Des réunions de la tournée régionale veau de boucherie de la FNB ont eu lieu la semaine dernière en Pays de Loire et Normandie. L'occasion d'échanger avec les éleveurs de veaux sur les actualités de la filière : déploiement du contrat-type, organisation de la filière pour répondre aux enjeux sociétaux (BEA, Environnement, …) grâce notamment aux résultats de la ferme expérimentale du Rheu. RDV le 8/11 en Bretagne pour la poursuite des travaux !

FAIT DE LA SEMAINE

Les pouvoirs publics ont fait paraitre les 30 et 31 octobre trois premiers décrets d'application pour mise en œuvre de la Loi Besson-Moreau. Un des textes formalise les dates d'application anticipée de la contractualisation obligatoire, dont au 1er janvier prochain JB, génisses, vaches, en race à viande et bovins sous signes de qualité, et au 1er juillet bovins maigres de moins de 12 mois. Un autre décret officialise la clause de « tunnel de prix » qui devra figurer systématiquement en contrat viande bovine.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

30%

Le Ministre a annoncé qu'il présenterait le projet de loi sur la réforme de l'assurance et des calamités agricoles le 1er décembre. Il sera débattu à l'Assemblée mi-janvier. Ce projet définira le nouveau dispositif de gestion des risques pour 2023, alliant assurances et fonds publics. C'est l'occasion pour les éleveurs de rappeler l'importance d'un déclenchement avant 30% de pertes, calculées sur une longue période et basées sur expertises de terrain !

Bovins

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 43 – du 25 au 31 oct 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

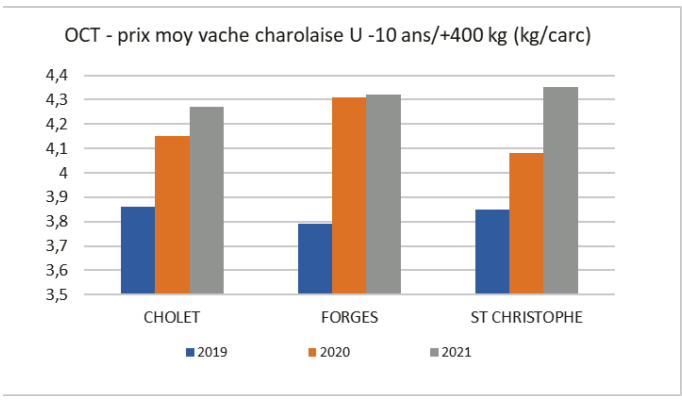
Broutard(e)s :
L'ambiance est bonne cette semaine encore. Les volumes s'étoffent en toutes races et la qualité est au rendez-vous. Les acheteurs sont bien présents pour des destinations France, UE et Pays Tiers concourant à maintenir des prix fermes en particulier sur des sujets valablement vaccinés. En femelles, la demande italienne semble intarissable et l'offre ne couvre pas tous les besoins : les cours sont facilement reconduits.

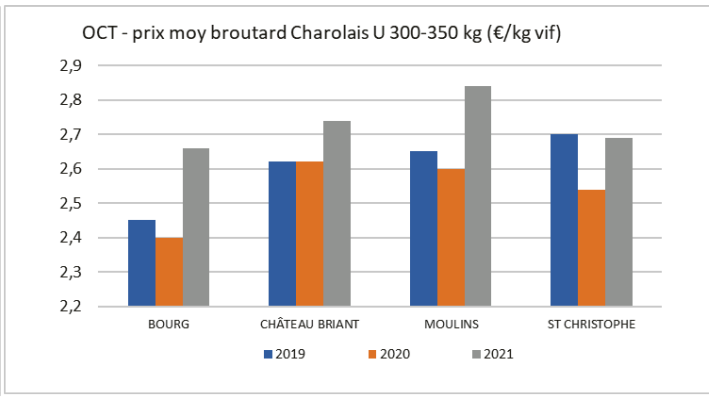
Gros bovins maigres :
Le commerce maintient son dynamisme : la demande est très forte sur des animaux avec de l'état en particulier. L'offre est correcte mais ne permet pas de répondre à tous les besoins entrainant ainsi des cours à la hausse.

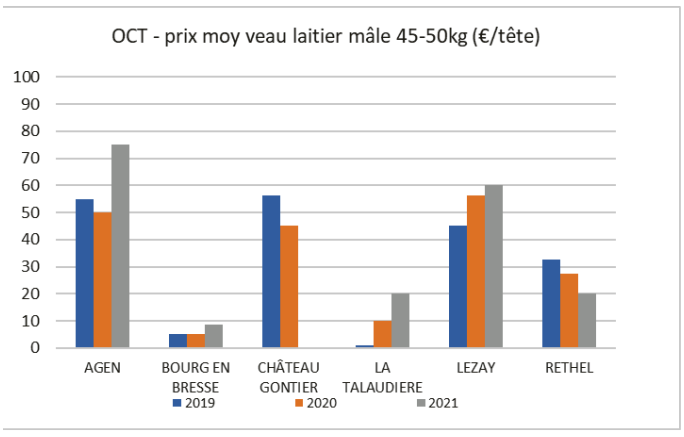
Boucherie : L'ambiance est bonne cette semaine en toutes catégories. Les achats sont réguliers face à une offre correcte. Les cours sont facilement maintenus voire haussiers en allaitantes supérieures. La demande en jeunes bovins est soutenue et les cours grimpent peu à peu. Les races mixtes et laitières suivent cette tendance également.

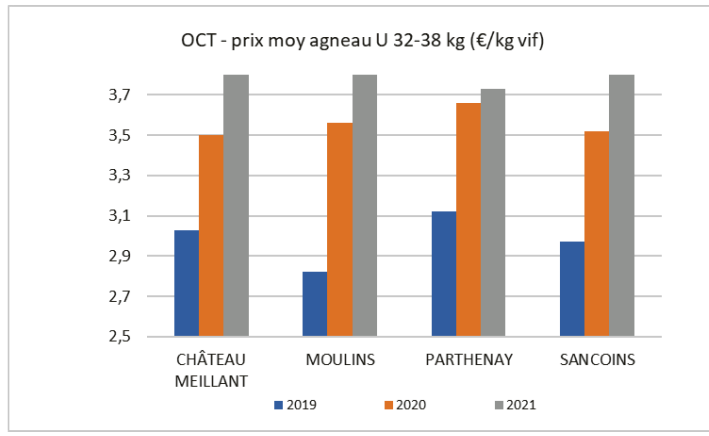
Veaux :
La situation reste très difficile : les mises en place sont limitées et la demande est très prudente. Les cours sont très difficilement maintenus en sujets bien démarrés. On enregistre une baisse en races à viande et croisés. Les tarifs reculent également en type laitiers. Les veaux trop maigres et/ou trop jeunes ne sont plus commercialisables. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité reste soutenue avec des cours facilement reconduits et des apports de qualité.

Ovins :
En agneaux, les apports sont bons mais cela ne suffit pas à satisfaire les besoins des acheteurs. La concurrence est forte à l'achat. Les lots sont globalement de bonne qualité et bien préparés. Les cours continuent leur progression. En brebis, les cours poursuivent leur progression.









BROUTARDS :
L'ambiance est bonne cette semaine encore. Les volumes s'étoffent en toutes races et la qualité est au rendez-vous. Les acheteurs sont bien présents pour des destinations France, UE et Pays Tiers concourant à maintenir des prix fermes en particulier sur des sujets valablement vaccinés. En femelles, la demande italienne semble intarissable et l'offre ne couvre pas tous les besoins : les cours sont facilement reconduits.
Sur le grand Ouest, à Cholet, la vente est active en mâles et femelles de bonne conformation et bien préparés, vaccinés FCO ou non. Déduction de 50 à 100 €/pièce en bétail plus ordinaire et non vacciné. Présentation de qualité dans l'ensemble. Sur Chateaubriant, l'apport est plus important et les cours sont reconduits. A Parthenay, malgré les nouvelles contraintes à l'export, le commerce des broutards reste inchangé. Il est égal en Charolais et Limousin et un peu moins bon en Parthenais.
En Centre-Bourgogne, sur Chateaumeillant, l'offre est de bonne qualité, les acheteurs sont présents permettant de reconduire facilement les cours. A Corbigny, la vente est plus active et totale à des tarifs fermes. Sur Moulins-Engilbert, les lots présentés par les éleveurs sont de qualité remarquable, entraînant des transactions dynamiques (1 seul lot d'invendu) à des cours très fermes pour satisfaire les besoins pour la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et d'autres Pays Tiers tels Israël. A Sancoins, très peu de broutards de bonne qualité cette semaine ; l'offre cette semaine est orientée vers le commerce espagnol. A St Christophe, les apports sont corrects. La vente en broutards et taurillons est dynamique cette semaine avec des cours revus à la hausse. Les bons lots valablement vaccinés sont prisés. Sur Bourg, le manque d'apport permet une meilleure vente.
Sur le Massif Central à Mauriac, l'offre s'étoffe avec des acheteurs au rendez-vous. La présentation est de qualité dans les laitons et la vente est active dans les légers. Les broutards croisés de 350 à 420 KG vaccinés trouvent preneurs à des cours reconduits. Sur Laissac, les cours sont facilement reconduits en veaux vaccinés avec des plus-values de 5 à 10 centimes en mâles croisés de toute conformation. A Ussel, les apports sont corrects. Les cours sont facilement reconduits avec une demande bien présente dans les animaux valablement vaccinés et correctement triés. Sur Agen, les cours sont en légère hausse en conformation R et un réajustement est fait en Blonds d'Aquitaine.

Ovins / Caprins

Marchés voisins **Marché de Sancoins (18)**

27/10/2021

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 420- Taux de vente : 91%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : cours reconduits. Peu d'apports de qualité		U	32 à 38 kg	3,88 €	4,17 €	4,02 €	=
			38 à 44 kg	3,95 €	4,24 €	4,05 €	+0,07
			> 44 kg	3,60 €	3,96 €	3,80 €	-0,06
		R	32 à 38 kg	3,33 €	3,60 €	3,48 €	-0,04
			38 à 44 kg	3,35 €	3,82 €	3,60 €	-0,04
			> 44 kg	2,00 €	3,35 €	3,12 €	-0,33

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 201- Taux de vente : 96%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : Les cours se tassent légèrement à cause d'une qualité plutôt faible cette semaine.	F	U	< 60 kg (F)	1,30 €	1,44 €	1,41 €	-0,19
			> 60 kg (F)	1,52 €	1,65 €	1,59 €	-0,14
		R	< 60 kg (F)	0,58 €	1,20 €	1,12 €	-0,11
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,45 €	1,38 €	-0,07

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

CAPRINS Effectif total : 39- Taux de vente : 89%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vente totale		Première qualité		16 €	58 €	43€	+ 9,00

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 208 - Taux de vente : 90%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	75 €	150 €	105 €	-9,00
		R	25 à 35 kg	50 €	105 €	75 €	-15,00

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 25/10/2021**

Ovins : 268	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	100 - 130	(2,70 - 3,02)-
Agneaux gras	125 - 170	(2,76 - 3,86)
Brebis	35 - 10	(0,71 - 1,40)
Béliers	91 - 120	-

Pas de marché cette semaine. A titre indicatif cours du dernier marché. Vente plus rapide et globale à des cours plus fermes.

Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 8 novembre aux horaires habituels.

Matériel

Tracteur

52 - Vends tracteur case 5150, 12 500 h, BE, 13 500 euros (4202)
✆ **06 77 11 67 69**

58 - Vends tracteur Case Maxum 125, 2 700 h, rel. av, pneu 20 % Michelin (4403)
✆ **06 06 49 04 11**

Travail du sol

26 - Vends cause retraite charrue Kuhn Master 102 TBE + lame nivelleuse Desvoys 2M BE.
✆ **06 87 42 14 57 HR**

52 - Vends ramasseuse de pierres Konsgilde, TBE, 3 grilles, 29 500 euros (4203)
✆ **06 77 11 67 69**

58 - Vends combiné semis 3 m. herse rot. Kuhn neuve + semoir Amazone 24 rangs à disques, - semoir maïs 4 rangs + micro insecticide Rau-Vicon, état neuf, - charrue reversible 4 socs M 123, 16 pouces + jeu pièces usure, état neuf, - déchaumeur à disques (22) Galucho + rouleaux Vring + semoir Delimbe, état neuf, - vis à grain sur chariot Galva 10 m., diam. 250, 30 T/h, - herse prairie Ponge 6 m. (4406)
✆ **06 06 49 04 11**

89 - Vends Brabant Kuhn Multi Master 151 5 H 102 de fin 2004, rasette soc 16» neuf avec pointe deport roue de transport, TBE, 10 000 euros à débattre (4303)
✆ **06 22 79 10 91**

Récolte

01 - Vds enrub. récolte 2021 mél. luzerne dactyle trèfle violet + pailleuse silo Farmer 300 bé.
✆ **06 10 95 87 94**

26 - Vends presse enrubanneuse Taarup Bio 2006 - très bon état- 9500 bottes 1 ère main
✆ **0603982934**

58 - Vends faneuse Lely 6 toupies, 7.60 m, - andaineur Lely, 4.50 m, - faucheuse Kuhn 3110, 3.10 m, 7 assiettes, - faucheuse Vicon conditionneuse 3.20, - tonne à eau, 3 000 litres sur chassis, - desileuse portée Agram, 1.5 m3 (4407)
✆ **06 06 49 04 11**

Traitement

58 - Vends pulvérisateur Kuhn porté 1 200 litres, 18 m., CT OK 2024, DPAE, 5 tronçons (4405)
✆ **06 06 49 04 11**

Distribution

26 - Vends semoir Sulky 15 rangs à disque BE, andaineur Pottinger Eurotop 38 BE.
✆ **06 16 50 81 90**

42 - Vds dessileuse Jeantil 1650 av. élevateur et ralonge, épandeur fumier Maitre 5T, charrue trisocs réversible Rabevech
✆ **06 43 18 73 67**

Manutention

21 - Vends remorque 5 T, 2 roues 65 - 13 - 18, BE, 1 200 euros (4402)
✆ **03 80 29 88 83**
06 86 96 03 78

Divers

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
30 750 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

01 - Vds désileuse distributrice Emily 2m3, 2017, tbé, L. 2m40, cause cessation.
✆ **06 75 87 18 03**

26 - Vds compresseur de taille, cultipacker 2,50M, herse 5M, semoir à blé à disque Nodet-Goucis 2,50M.
✆ **04 75 45 24 80**

42 - Vds épandeur à fumier très bon état.
✆ **07 87 87 46 19**

69 - Vend herse plate 3.20 M.. Donne bois de chauffage à faire de moitié secteur Bessenay.
✆ **06 41 39 38 81**

71 - C. cess. vds herse rot. Lenken HM 3.500 Đ, andain doub Kuhn 7302 8.000 Đ, chisel Bonnel 3 m 500 Đ, pel. Hitachi FH 1502, GO 18.000 Đ.
✆ **06 03 42 06 75**

Achat-Vente

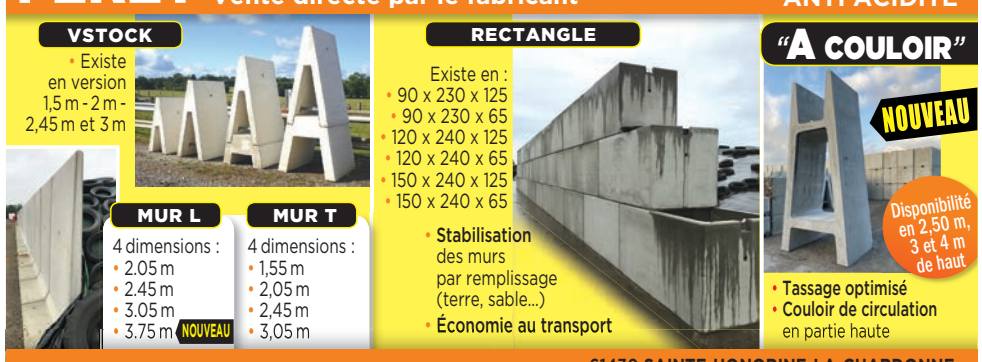
Récolte

01 - Vends foin+regain BR récolté bonne condition, bonne qualité. Livraison assurée.
✆ **06 16 28 80 56**

26 - Vds paille et foin pn, bonne qualité, balle ronde, Drôme des collines.
✆ **06 88 48 14 29**

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

42 - Prod. vds maïs épis, qual.+++ riche en mat. sèche - pl entière en balles enrubann. et livrés.
✆ **04 77 36 74 81**
ou 06 66 93 88 00

FERET Solutions STOCKAGE béton armé
Vente directe par le fabricant
ANTI ACIDITÉ

VSTOCK
• Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m et 3 m
MUR L
4 dimensions :
• 2.05 m
• 2.45 m
• 3.05 m
• 3.75 m NOUVEAU
MUR T
4 dimensions :
• 1,55 m
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m
RECTANGLE
Existe en :
• 90 x 230 x 125
• 90 x 230 x 65
• 120 x 240 x 125
• 120 x 240 x 65
• 150 x 240 x 125
• 150 x 240 x 65
• Stabilisation des murs par remplissage (terre, sable...)
• Économie au transport
"A COULOIR"
NOUVEAU
Disponibilité en 2,50 m, 3 et 4 m de haut
• Tassage optimisé
• Couloir de circulation en partie haute
Mickaël FERET • 06 86 96 86 45
61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr

71 - C. S. vds aplatisseur Fao db ent., cuve, vis, 2.500 Đ, TR Kubota 128, TBE, 30.000 Đ, Kubota 7151, KVT, PFA av, 2.900 hr, charg. 70.000 Đ, rem. mono, 2 esx, 12 t, 3.000 Đ, Telesc. Manitou63 hLSU, pneus nf, 24.000 Đ.
✆ **06 03 42 06 75**

Elevage

58 - Vends benne Promodis 10 t, pneu 600 - 50 - 22.5, rid. ensilage, - benne Robust 12 t, pneu 600 - 50 - 22.5, rid ensilage, - bétaillère Bruneau, 4.60 m, TBE, - plateau Maître 8 m., 7 T. (4404)
✆ **06 06 49 04 11**

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même ss ct + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

69 - Vend Jumpy Frigo 76 000 km année 2014 prix 14000 Đ HT à débattre.
✆ **06 59 47 43 28**

Tourisme

07 - VENDS QUAD MARQUE GOES MODEL IRON 450 NEUF 70 KM 4500 EUROS TEL 0633827657
✆ **0633827657**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

58 - Ferme polyculture élevage cherche salarié autonome temps partiel, CDD voir CDI, étudie toutes propositions (3910)
✆ **06 87 31 57 31**

58 - Exploitation laitière robotisée recherche second d'exploitation, poste à responsabilité, CDI, temps plein, logement disponible (4209)
✆ **06 74 52 22 55 ou 06 78 11 36 98**

71 - Domaine viti. Mâcon, cherche salarié ou couple, CDI , motivé
✆ **06 19 18 27 05**

89 - Recherche chauffeur plaine 250 ha, salaire motivant, selon profil, 5 kms de sens (4302)
✆ **06 62 06 30 39**

Mariage

22 - Homme 55 ans ayant travail et revenus assurés, lasse de la solitude le week-end, habite région tourstique, 5 kms de la mer, souhaite connaître une amie motivée, capable comme lui de prendre un nouveau départ. Annonce sérieuse, réponse assurée. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (4207)
Terres de Bourgogne

Fourrage

01 - Vds enrubannage regain et foin prairie temporaire et permanente balles rondes et bottes carrées.
✆ **06 74 18 42 54**

18 - Vds foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité, paille, blé et orge. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

39 - Agric région de Lacs 700 m, vend foin regain, B.C. 90-120, enrubanné B.R. 130, poss. livraison.
✆ **06 30 24 35 28**

52 - Vends foin luzerné à partir de 90 euros la tonne, départ exploitation (C2)
✆ **06 77 11 67 69**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

21 - Vends ferme grande maison et nombreux bâtiments avec terrain attenant 9 ha, 21140 Semur en Auxois (4102)
✆ **06 03 25 76 69**

58 - Recherche prés et terres, location ou achat, 20 kms autour de Saulieu, travail sérieux (4208)
✆ **06 86 91 90 62**

Emploi

Offre

38 - Cherche ouvrier motivé responsable troupeaux VL-VA veau de lait - bois de chauffage.
✆ **06 24 18 00 10**

78 - Je suis femme seule (décès), bon niveau social et culturel recherche Monsieur 65 - 75 ans (4401)
✆ **06 34 55 45 05**

38 - Jeune femme sincère joyeuse ouverte cherche homme, j'ai un handicape physique alors si vous voulez me contacter.
✆ **06 23 64 97 82**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vends reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, génisses de l'année sevrées, TGS. (3803)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - EARL Breton vends 3 taureaux de 18 mois et veaux reproducteurs Charolais HBC de l'année avec qualités maternelles,de viande et de finesse.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vds 10 génisses de 3 ans ; génisses de forme Blonde d'Aquitaine ; 20 taurillons, en très bon état, le tout à finir d'engraisser ; 3 vaches et 1 veau d'un mois.
✆ **06 98 34 14 58**



Saveurs
papier • internet


saveurs.agribourgogne.fr

CHAROLLES Concours Reproducteurs Charolais H.B.C
Parc des expositions - Les 12 et 13 novembre 2021
ENTRÉE GRATUITE !
Restauration sur place avec buvette
Plus de 500 animaux engagés
Un concours de renommée de très haute qualité
Modernisation des concours pour les veaux : **Grands raceurs - Bien naître - Trophée viande**
Concours primé - Rens. Ste Agric Charolles : 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr

Pass sanitaire obligatoire

PORTES OUVERTES
Vente de veaux et 18 mois HBC
12 et 13 novembre
Gaec PETIT
89110 Merry la vallée - **06 70 70 51 21**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC. SCEA Tursin Sébastien 21210 Villargoix (4211)
✆ **06 85 51 56 86**

42 - vends vaches au lait et génisses tout âge cause surnombre
✆

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 10 vaches gestantes, - 12 génisses de 2 ans, - 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends veaux reproducteurs HBC 10 - 11 mois, orig. IA et sans cornes, vêlage facile. EARL Dominique Compot - Thianges (3903)
✆ **03 86 50 85 22**
06 03 59 84 26

58 - Vends reproducteurs Blond d'Aquitaine de 1 à 4 ans, calmes, bonnes origines, viande et élevage (4205)
✆ **06 83 26 95 44**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres. GAEC Pellé G. et J. (4301)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux HBC, viande gabarit, vêlâges faciles. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4210)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds 40 trx HBC, repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds pour la reproduction génisses limousines 2 ans et taureaux limousins 12 à 18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends vaches, génisses 30 mois charolaises pleines, génisses et taureaux 18 mois, IBR A.
✆ **03 85 24 15 93**



71 - Vends au choix ou en lot bons veaux charolais, non complémentés, prix intéressant.
✆ **03 85 58 76 55**

Caprin

26 - vends bouc 2 ans race Rove pure race Cherche chiot pour ovins
✆ **0637120420**

Ovin

07 - Vends 35 brebis cause cessation noire rouge blanche bon état
✆ **0641896882**

Chien

18 - Vends supers chiots Border Colley, 2 mâles; 2 femelles, vaccinés, intélligents, mordants travail, gardiens, gènes travail, père origine Auxemery (noir et blanc), mère origine Gamin (tricolore), n°de la mère 250269801480218.
✆ **06 98 34 14 58**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Notaires

Notaires Dijon Préfecture
scp de notaires
43, Rue de la Préfecture
21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL

SUCCESSION EK HAIK Simonne

Par testament olographe du 15/12/2018, Mme Simonne Gisèle TOUATI née à TLEMCEN (ALGERIE) le 27/06/1930, veuve de Léon EL HAIK, demeurant 3 rue Georges Bourgoin 21121 FONTAINE LES DIJON, décédée le 02/06/2021 à TALANT, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé aux minutes de Me LEVRAY, notaire à DIJON suivant acte reçu par lui le 19/10/2021 dont copie a été adressée au Tribunal Judiciaire de DIJON le 25/10/2021. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON 43, rue de la Préfecture, chargé du règlement de la succession.

AL214431766

NOMINATION

INDREXT

Société par actions simplifiée
au capital de 770 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
448 310 664 RCS DIJON

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 01/07/2021, il résulte que Monsieur Alexandre STOCKER, demeurant 23 rue Principale 71350 PALLEAU, a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 01/07/2021.

Pour avis, le Président

AL214431787

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL ELEC PLUS

au capital de 2000,00 euros
Siège social
8 route d'Aignay,
21200 Chevigny en Valière
RCS DIJON 503 463 333

Aux termes d'une assemblée en date du 20 juillet 2021, l' associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 route d'Aignay 21200 CHEVIGNY EN VALIERE au 26 rue de l'Esmeix 21200 MONTAGNY LES BEAUNE à compter du 20 juillet 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La gérance.

AL214431723

SCI CEPAM

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1.525 EUROS
SIEGE SOCIAL : 11 RUE DU TIRE SACHOT
70120 LAVONCOURT
433 772 522 RCS VESOUL

L'assemblée générale du 30 Septembre 2021 a transféré le siège social à NUITS SAINT GEORGES (21700) – 2 Bis Rue des Seuillets. La société a été constituée pour une durée de 99 ans, au moyen d'apports en numéraire de 1 525 euros, ayant pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Associés indéfiniment responsables des dettes sociales :

- M. Richard FERRAND et Mme Marie-Claude FERRAND demeurant ensemble à 11 rue du Tire Sachot – 70120 LAVONCOURT.

- M. Pierre-Emmanuel FERRAND demeurant 20 Rue Jean-Jacques ROUSSEAU – 21000 DIJON,

- Mme Catherine BOUTELIER demeurant 89 rue des coquelicots -92140 CLAMART

La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON et radiée du RCS de VESOUL.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL214431769

SCI 3BORDEREAU

SCI au capital de 1000€, 103 rue de Talant, 21000 Dijon, 853 235 000 RCS Dijon. L'AGO a décidé, le 2/8/2021, de transférer le siège social de la société au 15 rue Des Moulissards, 21240, Talant. Mention au RCS de Dijon

AL214431771

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

MEIX LETARD Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros Siège social : 6 rue de l'Eglise – 21200 BLIGNY-LÈS-BEAUNE 488 601 691 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6 rue de l'Eglise, 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE au 1 rue de Corcelles-Les-Arts – 21190 TAILLY, à compter du 1er octobre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL214431775

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

FIDAL

Société d'Avocats

52 Boulevard du 1er Chasseurs – BP 157

61005 ALENCON CEDEX

SCI LES VIGNES LOGEROT

SCI au capital de 914 694,10 euros

SIEGE SOCIAL : Les Laurentides 22 Boulevard Jean Veillet 21000 DIJON

389 241 084 RCS DIJON

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2021, le siège social a été transféré de DIJON (21000) Les Laurentides - 22 Boulevard Jean Veillet à DIJON (21000) 2 Boulevard Georges Clémenceau.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ces décisions prennent effet à compter du 20 septembre 2021.

AL214431777

ACTUEL H

Par AGE du 26/10/2021, les associés de la société ACTUEL H, SAS au capital de 40 000 euros, RCS DIJON 450 991 070, Siège social : 36 rue Françoise Giroud 21000 DIJON, ont décidé de de transférer le siège social au 3 Route du Pont Gave 42330 CHAMBOEUF, à compter du 26/10/2021.L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de SAINT ETIENNE.

Pour avis – La Présidente

AL214431793

MODIFICATION DE CAPITAL

PARTICIPATIONS PAGUET

Société à responsabilité limitée au capital de 180 180 euros Siège social : 1 rue Pagand - 21190 MAVILLY MANDELOT 438 603 326 RCS DIJON - L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19 octobre 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 319 820 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées : - capital social : ancienne mention : 180 180 € / nouvelle mention : 500 000 €. Pour avis. Le Gérant.

AL214431795

MODIFICATION DE STATUTS

SARL STEPHAN RECYCLAGE

au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 Ter rue d'Auprot,
21820 Labergement les Seurre
RCS DIJON 841 468 515

Aux termes d'une assemblée en date du 1er octobre 2021, l'associé unique a décidé l'adjonction de : « négociant de matériel roulant automobile et engins de travaux publics »
à son activité principale et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis. La gérance.

AL214431742

CABINET BACQUE

SA au capital de 1.125.000 euros
Siège social : 16, Rue du Château
21000 DIJON
RCS DIJON 015 850 712

Aux termes de l'Assemblée Générale du 4/10/2021, il résulte que le mandat de la société EXPERTISES ET TECHNIQUES COMPTABLES - ETC, Commissaire aux Comptes suppléant, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas pourvu à leur remplacement.

Pour avis

AL214431744

ETUDE DE MAÎTRES
CLÉMENT DE LEIRIS
ET XAVIER BLANQUINQUE
NOTAIRES ASSOCIÉS
À GEVREY-CHAMBERTIN
(CÔTE D'OR)
39 RUE DES BARAQUES.

DOMAINE JEAN-MICHEL GUILLON

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.729.600 €
Siège social : 33 route de Beaune,
21220 Gevrey-Chambertin
413 495 003 RCS DIJON

Avis d'augmentation de capital social et changement de présidence et de direction Suivant acte reçu par Maître Xavier BLANQUINQUE, Notaire Associé à GEVREY-CHAMBERTIN (21), le 20 octobre 2021, il a été décidé :
- d'augmenter le capital social initial de 691.840 € pour le porter à la somme de 1 729 600,00 € par incorporation de réserves.
- de désigner Monsieur Alexis GUILLON Président de la société et Monsieur Jean-Michel GUILLON Directeur général.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. Le notaire.

AL214431750

ANDRE & ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 525 000 euros Siège social : ZAC Porte de Beaune – 18 Rue Buffon – 21200 BEAUNE 418 147 757 RCS DIJON Aux termes de décisions de l'Associé Unique du 22/02/2021, il résulte que les mandats de la société HELOENCE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Benoît HULIN, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Pour avis Le Président

AL214431767

REVISA

Société par actions simplifiée au capital de 110 334 euros Siège social : ZAC Porte de Beaune – 18 Rue Buffon – 21200 BEAUNE 343 644 597 RCS DIJON Aux termes de décisions de l'Associé Unique du 22/02/2021, il résulte que les mandats de la société HELOENCE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Benoît HULIN, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Pour avis Le Président

AL214431768

OLIVIER ET JEAN-CHARLES RION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17B RD 974
21700 PREMEAUX PRISSEY
885 269 415 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 25/10/2021, la dénomination sociale « Olivier et Jean-Charles RION » par « Jean-Charles RION » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis - Le Président

AL214431770

NP SELECTIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : ZI – 19, rue Jacques Germain – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE 803 187 335 RCS DIJON Aux termes des décisions du 18/10/2021, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'exploitation de gîtes de grande capacité pour accueil de groupes et l'exploitation de tables d'hôtes ; - et plus généralement toutes activités liées directement ou indirectement à l'œnotourisme et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts. Pour avis. La gérance.

AL214431786

PVBAVOCATS

6A PASSAGE DE L'ORATOIRE
CS 30084
84006 AVIGNON CEDEX 1

ALLEMA

SARL au capital de 235248 €
Siège social : 2 Rue Bannelier,
21000 Dijon
793 927 427 RCS de Dijon

En date et à effet du 31/07/2021, le gérant et l'associé unique ont décidé de :- Transférer le siège social de la société 3 Rue de Cornots, 21110 Marliens- Modifier l'objet de la société qui devient : La propriété, l'acquisition et la gestion, pour son propre compte exclusivement, de toutes valeurs mobilières et autres droits sociaux lui appartenant dans toutes sociétés ; la définition et la conduite de la politique du groupe et le contrôle des filiales, l'exécution à titre purement interne de services.- Diminuer le capital social pour le passer de 235248 euros à 174000 eurosMention au RCS de Dijon.

AL214431789

AUGMENTATION DE CAPITAL

EURL ELIE NAVASQUEZ - EURL au capital de 1 000 euros. Siège social : 7 rue du Champ Bresson - 21310 BELLENEUVE. RCS DIJON 510 613 821

Aux termes d'une décision du 29/09/2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 199000 euros pour le porter de 1000 à 200000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Mention au RCS de DIJON.

AL214431790

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AC2M

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 allée des Nouratons
21490 RUFFEY LES ECHIREY
505 308 528 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé : 1/ la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Par exception, l'exercice social en cours sera clôturé par anticipation au 31 octobre 2021 au lieu du 31 décembre 2021.
Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré à l'associé majoritaire. La procédure d'agrément ne s'applique pas en cas d'Associé unique. Toutes autres cession ou transmissions d'actions, y compris entre associés, et sous réserve du respect préalable de la procédure de préemption, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Monsieur Jean-Pierre MERVANT a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Jean-Pierre MERVANT
demeurant 46 rue Claude Deschault - 21380 ASNIERES LES DIJON
2/ d'étendre l'objet social à l'activité d'agencement sur mesure dont conseil étude et conception, fabrication et négoce, réalisation et pose : -d'aménagements immobiliers d'espaces intérieurs et extérieurs ; -d'aménagement de lieux de vente et d'accueil du public ; -de stands et éléments de mise en valeur de marque(s) et de produits liés au secteur de l'événementiel et de la publicité sur le lieu de vente ; -d'aménagements intérieurs de véhicules professionnels et particuliers et d'éléments de la mobilité à destination des professionnels et des loisir pour les particuliers ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis. Le Président

AL214431791

LE DOMAINE DES ENCHANTEURS

SAS au capital de 313.200 euros
Siège social : 2 Place Morimont
21200 BEAUNE
509 252 706 RCS DIJON

L'assemblée extraordinaire et ordinaire du 30 Juin 2021 a décidé de ne pas renouveler le mandat de la SA KPMG, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Bruno PAILLARD, commissaire aux comptes suppléant.
Pour avis

AL214431794

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CONSEIL Avocat

2 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance de l'autorisation de stationner n°2 et du véhicule taxi qui y est obligatoirement rattaché, constitutifs d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi sis à BUNCEY (21390) consentie par ASSP en date du 20/12/2020 par la société SAS AMBULANCES LASSARD aux droits de laquelle intervient la société CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS, ayant son siège social au 2 rue de la Perdrix 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, propriétaire dudit fonds, à la société TAXI AUXOIS MORVAN (RCS DIJON N°752 593 400), a pris fin de façon anticipée à la date du 19/09/2021.

Pour insertion.

AL214431536

DI CAMPO PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 3 Chemin du Breuil
21490 ORGEUX
419 919 840 RCS DIJON

Selon délibération en date du 20/10/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mr Franck DI CAMPO de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Dominique DI CAMPO, demeurant 3 Chemin du Breuil 21490 ORGEUX, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Le nom de M. Franck DI CAMPO a été retiré de l'article 13 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mme Dominique DI CAMPO, nouvelle gérante. Pour avis La Gérance

AL214431779

PVBAVOCATS

6A PASSAGE DE L'ORATOIRE
CS 30084
84006 AVIGNON CEDEX 1

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location gérance du fonds de commerce de supermarché sis et exploité au 2, Rue Bannelier, 21000 Dijon confiée par acte SSP en date du 01/02/2017 par la Société AVENIR DISTRIBUTION, SARL au capital de 15000 euros, ayant son siège social 2 Rue Bannelier 21000 Dijon, 489 361 030 RCS Dijon à la Société ALLEMA, SARL au capital de 235248 euros, ayant son siège social 2 Rue Bannelier, 21000 Dijon, 793 927 427 RCS Dijon, a pris fin le 11/06/2021.Pour avis,

AL214431783

DIOSDADO

Société civile immobilière
au capital de 91.470 euros
Siège social : 4 chemin du Noirien
21190 CORCELLES LES ARTS
RCS DIJON 438.727.893

L'assemblée générale mixte du 30 septembre 2021 a :Constaté la démission de Messieurs Felix DIOSDADO et Lorenzo DIOSDADO de leur mandats de co-gérants, à compter de ce jour.réduit le capital de 60 980 euros pour le fixer à 30 490 euros.Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL214431788

TARTIN'ART HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 360 000 euros
Siège social : 24 rue Buffon
21000 DIJON
RCS DIJON 805 197 365

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021, l'associée unique a nommé M. Serge MOMUS demeurant 29 rue Pierre Sémard, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Jean-Philippe GIRARD, démissionnaire.

Pour avis. La Gérance

AL214431798

TARTIN'ART PARIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 2, Rue Champ Doré -
Parc d'Activité du Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 807 785 555

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021, l'associée unique a nommé M. Serge MOMUS demeurant 29 rue Pierre Sémard, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Bertrand ROBERT, démissionnaire.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence comme suit :

« La gérance de la Société est assurée par Monsieur Serge MOMUS, demeurant 29 rue Pierre Sémard, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.» Le reste de l'article demeure inchangé.

Pour avis. La Gérance

AL214431801

TARTIN'ART DIJON

Société à responsabilité limitée
au capital de 619 000 euros
Siège social : 2, Rue Champ Doré -
Parc d'Activité du Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 753 814 581

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021, l'associée unique a nommé M. Serge MOMUS demeurant 29 rue Pierre Sémard, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Bertrand ROBERT, démissionnaire.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence comme suit :
« La gérance de la Société est assurée par Monsieur Serge MOMUS, demeurant 29 rue Pierre Sémard, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.» Le reste de l'article demeure inchangé.
Pour avis. La Gérance

AL214431802

CHANGEMENT DE GÉRANCE

DURUK Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros Siège social : 14 E rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON RCS 900 535 717 DIJON . Par PV du 25/10/2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Cuma DURUK, demeurant 13 rue Jacques COPEAU 21000 DIJON, et de la cessation de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et décidé de son remplacement par Monsieur Faruk DURUK né le 10 Juillet 1994 à ORHANGAZI (TURQUIE), demeurant 16 rue Jacques COPEAU 21000 DIJON pour une durée indéterminée à compter de ce même jour. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis et mention : La gérance.

AL214431806

NON DISSOLUTION

BASSIER IMMOBILIER

SARL au capital de 1 150 000 Euros, Siège Social : 10 rue Poterne 21200 BEAUNE, 538 662 255 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 25 janvier 2021, l'AGE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214431761

PUBLICATION DE PERTE

Aux termes de l'Assemblée Générale du 30/06/2021, de la société ASCI-FRANCE sarl au capital de 50.000 Euros, siège social : 21140 SOUHEY, 1 Rue Principale, Champs de Saucy RCS DIJON 838 135 937

Conformément à l'article L223-42 du code du commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis

AL214431780

GENXPLUS FRANCE

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : GENXPLUS FRANCE. Forme : SARL. Capital social : 50000 euros. Siège social : 1 RUE PRINCIPALE, CHAMPS DE SAUCY, 21140 SOUHEY. 838107837 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGO en date du 30 juin 2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL214431782

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CONCEPT HABITAT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 47 Bis rue de la Corvée
21000 DIJON
Siège de liquidation :
47 Bis rue de la Corvée - 21000 DIJON
812 559 292 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/02/2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nadège ANDRIOT, demeurant 47 Bis rue de la Corvée - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur et donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis - Le Liquidateur.

AL214431589

AVIS DE LIQUIDATION

TAXI DIENOIS
SASU au capital de 5.000 €
Siège social : 10 impasse des petits Comets
21120 Dienay
RCS Dijon 834 216 731

Selon décisions de l'associé unique du 28/10/2021, celui-ci a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé ce dernier de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL214431610

ALZIAMO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 22 Bis Rue Docteur Calmette
21000 - DIJON
842 856 445 R.C.S DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 Octobre 2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Hélène GRASSI, demeurant 22 Bis Rue Docteur Calmette - 21000 - DIJON, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 22 Bis Rue Docteur Calmette - 21000 - DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL214431765

FPG Gestion

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LA CONCORDE. Forme : SC société en liquidation. Capital social : 10000 euros. Siège social : 30 Chemin DES BOUSSECAILLES, 21240 TALANT. 490323193 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 octobre 2021. Madame Françoise RAINERO, demeurant 30 chemin des Boussecailles 21240 Talant a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

AL214431772

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PHARMACIE DES BRUYERES
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 47, rue Maxime Guillot
21300 CHENOVE
Siège de liquidation : 4, rue Jean Vilar
21240 TALANT
328 999 032 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Geneviève VAN MALDEREN, demeurant 4 rue Jean Vilar - 21240 TALANT, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4, rue Jean Vilar - 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur.

AL214431776

Notaires

**SCP David BELOU
Guillaume LORISSON –
Charles-Alban PRIEUR
Clémentine BAILLY –
Maude CLEON, Notaires associés,
Titulaires d'un Office Notarial
à Dijon
« Côte d'Or » 1 Place de L'Europe
– Simone Veil
Avec bureau permanent
à Genlis,
25 avenue de Sprendlingen**

SCI LIIN

**Société Civile Immobilière
au capital de 42.685,72 €
Siège social : DIJON (21000),
19 boulevard Carnot et 26 rue Berlier
353 769 813 R.C.S. DIJON**

Par AGE du 06/10/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à effet du même jour.
Siège de la liquidation : chez Mme INGARGIOLA Florence, 5 rue de la Fontaine Billenois, DIJON (21000). Liquidateur : Mme INGARGIOLA Florence, 5 rue de la Fontaine Billenois, DIJON (21000). Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
GÉRANCE : Ancienne mention : Mme INGARGIOLA Florence, 5 rue de la Fontaine Billenois, DIJON (21000). Nouvelle mention : néant.
Florence INGARGIOLA,
Liquidateur.

AL214431784

EARL MIGNARD

**Société civile en liquidation
au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 21570 THOIRES
382 176 600 RCS DIJON**

CLOTURE DE LIQUIDATION
Aux termes d'un acte en date du 11 octobre 2021, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL214431785

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA BOUTIQUE DE BACCHUS - Société A Responsabilité Limitée en cours de liquidation - Au capital de 5 000 euros - Siège social : rue des Cras - 21190 NANTOUX - Siège de la liquidation : 4 Grande Rue - 21340 MOLINOT - 478 248 156 RCS DIJON Suivant décisions du 1er octobre 2021, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé M. Maurice JORLAND, demeurant au 4 Grande Rue - 21340 MOLINOT, de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Le liquidateur.

AL214431797

FINANCIA EXPERT

**4 rue des Fromentaux
21121 AHUY**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

**AB MONTAGE
SARL en liquidation au capital de 20.000 €
Dont le liquidateur est M. Michel AUBINAUD
Siège de liquidation : 2 Rue du Patis
21320 MEILLY SUR ROUVRES
411 998 230 RCS DIJON**

Suivant AGE du 29/10/2021, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de Dijon.
Pour avis, Le liquidateur.

AL214431803

AVIS

**SASU BNC PROJET
au capital de 20 000 euros
Siège social : 14 Rue de Marsannay
21300 CHENOVE
538 540 360 RCS DIJON**

Par décision du 29/07/2021, la société ROCARD - 37 Avenue Lieutenant Gouby - 52400 BOURBONNE LES BAINS, associée unique de la société BNC PROJET, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du T.C. de DIJON. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON. La transmission du patrimoine de la Société BNC PROJET au profit de la Société ROCARD sera réalisée et il n'y aura disparition de la personnalité morale, qu'à l'issue du délai d'opposition.
Pour avis. Le Président

AL214431804

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 04/08/2021 :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TILLE BIOGAZ
Siège : 20 Rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 euros
Objet : l'exploitation d'une unité de méthanisation et la production de biométhane
Une action = une voix
Cession d'actions : en AGE et libre entre associés
Président : M. Sébastien SORDEL (16 B Rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE)
Directeur général : M. Cédric VAUTHIER (3 Rue Armand Roux 21130 VILLERS LES POTS)
Immatriculation RCS DIJON
Pour avis

AL214431623

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP du 19/10/2021 de B&S Autos, SASU au capital de 100 euros. Siège: 7 Rue Henry Foucaud, 58000 Nevers. Durée: 99 ans. Président: M Berisha Besim 7 Rue Henry Foucaud, 58000 Nevers. Objet: Achat et vente de véhicules d'occasions et pièces détachées, et activités annexes. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. Toutes cessions d'actions sont soumises à agrément de la collectivité des actionnaires. RCS: NEVERS.

AL214431714

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18 octobre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : STUDIO PIXEL
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 4 Impasse Jean Perrin 21300 CHENOVE
OBJET : toutes activités de production de films institutionnels et publicitaires, location de matériel de tournage, de captation audio et vidéo, toutes activités de ventes de formations, toutes activités de ventes d'accessoires pour téléphones de sa propre marque.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : M. MACHADO Jessy demeurant 3 Impasse Watteau 21000 DIJON
IMMATRICULATION : au RCS de Dijon
Pour avis,

AL214431758

ELYPS'S

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 21/10/202, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : MA PIECE AUTO DIJONNAISE Siège : 8, avenue Kellermann, 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros Objet : Négoce, par tous moyens, de toutes pièces, produits et consommables liées à l'automobile, l'industrie automobile et autres, ainsi que la réalisation de prestations de services relatives à ce négoce, notamment groupement d'achat pour entreprises et particuliers ; Le négoce par tous moyens, de toutes pièces, produits équipements et consommables de motocycles, cycles et d'une manière générale de tous types de véhicules terrestres à moteur Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Christopher CHABOZ-CHARRASSIER, demeurant 8 avenue Kellermann, 21000 DIJON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL214431759

AVIS DE CONSTITUTION

**BWE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 12, rue des Lientes
21260 VERONNES**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERONNE du 25.10.2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BWE
Siège social : 12, rue des Lientes, 21260 VERONNES
Objet social : Etanchéité des toitures
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Yoann BINET demeurant 12, rue des Lientes 21260 VERONNES et Monsieur Cyril WEBER demeurant 15 B rue Charles Baudelaire 21000 DIJON,
Immatriculation de la Société au RCS DIJON
Pour avis
La Gérance

AL214431760

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 20 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L'ARSOUILLE
Siège : 51 Rue des Godrans, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Consommation sur place et vente de vins spiritueux, en gros et en détail ; exploitation d'une épicerie, commerce d'alimentation générale et produits non alimentaires.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Eric BLANCHOT, demeurant 3 Rue Franklin, 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL214431763

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE (21200) du 26 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière
Dénomination sociale : STAC
Siège social : 1 Impasse de la Brulée – 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés Capital social : 1.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire
Gérance : M. Thierry ANDRE et Mme Sandrine CHOUET, demeurant 1 Impasse de la Brulée – 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL214431774

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 22/10/2021, il a été constitué une SAS dénommée :
BOLY'TRUCK
Siège social : 14 rue Jean Bon 21110 MAGNY-SUR-TILLE **Capital :** 4 € **Objet social :** Restauration rapide, vente de plats, boissons sur place et à emporter, dans un établissement fixe ou ambulant. L'activité de traiteur. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Président : la société L'ALLEE AU ROY EURL située 3 rue de la Chassagne 21110 FAUVERNEY immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 800448888 **Directeur Général :** Mme TBATOU Sara demeurant 1 rue Charles Brifaut 21000 DIJON **Directeur Général :** M LESAGE Flavien demeurant 14 rue Jean Bon 21110 MAGNY-SUR-TILLE **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL214431778

FINANCIA EXPERT

**4 rue des Fromentaux
21121 AHUY**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 octobre 2021, à Flagey-Echezeaux.
Dénomination : SIBO IMMO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 32 route de Gilly, 21640 FLAGEY ECHEZEAUX.
Objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1.000 euros
Montant des apports en numéraire : 1.000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après agrément..
Gérant : Monsieur Hugo SIRI, demeurant 98 rue de Montchapet, 21000 DIJON
Gérant : Monsieur Franck BOULEY, demeurant 32 route de Gilly, 21640 FLAGEY ECHEZEAUX
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.
La co-gérance

AL214431792

**SELARL « Nadège Mc NAMARA,
Notaire »
17 rue de Lattre de Tassigny
71400 AUTUN**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Julie MIRAS, Notaire à AUTUN, en date du 22 Octobre 2021, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes : Dénomination : MORVAN RENOV. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 31.169,00 €, divisé en 100 actions de 311,69 € chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées. Apports en nature : un fonds artisanal pour 13.219,00 € et du matériel pour 17.950,00 €. Siège social : 10 rue des Pins – 58230 MOUX-EN-MORVAN. Objet : maçonnerie, couverture, peinture, placoplâtre, zinguerie, clôture, bardage bois, ainsi que tous travaux du bâtiment, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet. Durée : 99 années. Exercice social : L'exercice social commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. Président : Monsieur William ROZIER, demeurant à MOUX-EN-MORVAN (58230) 10 rue des Pins, pour une durée illimitée. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions d'actions (uniquement si pluralités d'associés). Toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales, à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis, le Notaire.

AL214431796

**LES LODGES DU MORVAN
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2-4 La Coperie Bas
21430 BRAZEY EN MORVAN**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 Octobre 2021 à BRAZEY EN MORVAN , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LES LODGES DU MORVAN
Siège : 2-4 La Coperie Bas
21430 BRAZEY EN MORVAN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 8 000 euros
Objet :
- Hébergements touristiques ;
- Toutes activités liées au bien être de la personne : spa, sauna, massage, soins du corps.. ;
- Ventes de produits liés au bien être, de produits alimentaires, de produits régionaux ;
- Location de vélos ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Mme Chrystel PERRIN, demeurant 3 Chemin du Pré au Curé, Etrée, 89200 MAGNY
Directeur général :
M.Yvan PERRIN, demeurant 3 Chemin du Pré au Curé, Etrée 89200 MAGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL214431799

NIÈVRE

➜ NOMINATION

MAISON CHARLOIS

**Société par actions simplifiée
au capital de 386.000 €
Siège social : Le Bourg –
58700 MURLIN
308 983 162 R.C.S. Nevers**

Aux termes d'une délibération de l'AG0 du 30/09/2021, la Ste BLACK OAK, SAS au capital de 4.617.830 €, RCS NEVERS 502 849 284, siège à MURLIN (58) Le Bourg, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la Ste GREEN OAK, démissionnaire.

AL584431737

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Acacia legal

LYSI

**SAS au capital de 10000 €
Siège social : 11 ROUTE DES ROBARDS,
58440 La Celle-sur-Loire
885 208 421 RCS de Nevers**

L'AGE du 19/10/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 1 route de la Marche, 58400 La Charité-sur-Loire, à compter du 19/10/2021.Mention au RCS de Nevers

AL584431731

MAVILAU

**Société par actions simplifiée
au capital de 458 000 euros
Ancien siège social :
9 Chemin Bas des Vornes,
39120 ASNANS BEAUVOISIN
Nouveau siège social :
49 boulevard du Maréchal Juin,
58000 NEVERS
RCS LONS-LE-SAUNIER 477 552 152**

Le 30/06/2021, l'AGE de la SAS MAVILAU a décidé de transférer le siège social du 9 Chemin Bas des Vornes, 39120 ASNANS BEAUVOISIN au 49 boulevard du Maréchal Juin, 58000 NEVERS à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER sous le numéro 477 552 152 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS.
Président : M. Denis LE CALVAR, demeurant 9 chemin de Bas de Vornes, 39120 ASNANS-BEAUVOISIN
POUR AVIS. Le Président

AL584431746

CERT (CONSEILS, ETUDES ET REALISATIONS T ECHNIQUES)

**SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social :
43 RUE DU BOIS D'ARDENET
58000 NEVERS
410 931 349 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 27 septembre 2021, l'assemblée générale mixte a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 11 RUE DE LA TONELLE 85340 OLONNE SUR MER.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis.

AL584431748

A.M.V.I

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3 350 €
Ancien siège social :
47 Bis, rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS
Nouveau siège social :
8, rue des Grands Prés
58000 NEVERS
839 374 196 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 18/10/2021, les associés ont décidé à compter du 01/11/2021 de transférer le siège social sis à NEVERS (58) du 47 Bis, rue Henri Bouquillard au 8, rue des Grands Prés et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584431750

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FLOCAGE-TECHNIQUE-SERVICES

SASU au capital de 1.000€. Siège social : 51 RUE SAINT JACQUES 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. RCS 837 940 360 NEVERS.
L'AGE du 25/10/2019 a décidé de modifier le capital social pour le porter à 20.000€, à compter du 01/11/2019. Mention au RCS de NEVERS.

AL584431738

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BAZOCHES

**Enquête publique relative
à la modification du plan local d'urbanisme**

Par arrêté du 18 octobre 2021,
Le maire de BAZOCHES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :
Intégrer la parcelle ZB n°245, située à Cueugne,à la zone Nh de façon à permettre la construction d'un atelier,
Intégrer la parcelle C n°627, située à Vassy, à la zone Nh afin de permettre la réalisation d'une piscine devant également faire office de réserve à incendie.
La zone 1AUa, située dans le bourg, ne permet pas la construction d'une maison individuelle isolée car elle doit faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, en conséquence pour permettre la réalisation du projet, cette zone 1AUa sera intégrée à la zone UA.
Les zones 1AUb et c imposent dans leurs opérations d'aménagement d'ensemble la création de voiries, ce qui impose, pour rendre l'opération financièrement possible, que l'ensemble des terrains à bâtir soient vendus en même temps si toutefois les prix des terrains à Bazoches permettent ce financement. La demande de terrains à bâtir sur notre commune, à peine une par an, rend impossible cette obligation. En conséquence, la modification souhaitée permet un aménagement d'ensemble sans création de nouvelles voies.
Modifier l'emprise au sol des extensions et des nouvelles annexes créées dans les zones Nh qui était jusqu'à présent limitée à 50 m² pour l'augmenter à 75 m².
A cet effet, Madame Josette DESBORDES, a été désignée par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Mme le commissaire-enquêteur recevra en Mairie le lundi 15 novembre de 15h à 18h, le lundi 29 novembre de 13h30 à 16h30, le mercredi 15 décembre de 09h à 12h.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à : mairie de Bazoches 2 Place de la Mairie 58190 Bazoches ou par mail à : mairiede-bazoches@orange.fr.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête, durant trois mois, et sur le site de la mairie : https://bazoches.net.
Le maire.

AL584431701

➜ RECTIFICATIF

BONGARD BAZOT ET FILS

Rectificatif à l'annonce parue le 15 octobre 2021 concernant la société :
BONGARD BAZOT ET FILS
- Monsieur Jean-Luc BONGARD demeurant 58110 ST PEREUSE
- Monsieur Éric BONGARD demeurant 58110 ST PEREUSE
- Monsieur François BONGARD demeurant 58110 ST PEREUSE
Sont nommés en qualité de Directeurs Généraux et non en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

AL584431735

➜ MODIFICATION DE STATUTS

PARQUETERIE DU BEAU SOLEIL

**Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social Le Beau Soleil
58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
323 685 453 RCS NEVERS**

Il résulte de l'AGOA du 25/06/2019 que les mandats de ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de ETC - EXPERTISE

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du 05/11/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de LUCENAY-LES-AIX: Zone RNC – Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

74 ha 01 a 71 ca

- L etang des pitons: A-12-13-14(*) - Le petit chatelain: A-109 - Les champs gries: A-122-123-124-1002[126] - Les pitons: A-111(*)-112-113-114-115-116(*)-117-118-119(*)-120 - Les rompas des pitons: D-742-743-744-745

Cmne de MONTSAUCHE-LES-SETTONS: Zone RNU

92 a 05 ca

- Le bois des avares: C-52-54 - Pre des trois fontaines: B-495-496 - Vente pelletier: B-506

Cmne de PLANCHEZ: RNU

6 ha 43 a 76 ca

- Champ devant lui: ZC-37 - Les grandes cornes: ZB-58 - Les vernay: ZC-11-12-17-136[10]

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: Zone RNU

2 ha 73 a 70 ca

- Bois de lavault: E-139

Cmne de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY: Zone RNU – Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

164 ha 80 a 24 ca

- Champ catillon: C-411-412 - Champ marechaux: C-399(*)-400-401-402-403 - Chez bailly: C-14-15(*)-16 - D'avril: C-142 - Domaine de chez chevalier: A-28-29-30-35(*)-36-37-38-167[31](*) - Domaine de guillon: C-139-140-141(*)-143-144

- L ouche aux boeufs: A-39 - Le beau brun: C-12(*) - Le bourg: C-351-785[350] - Le champ de la forge: C-215-216-217(*)-628[217] - Le champ rigot: A-15-16-17 - Le grand champ de guillon: C-130-131-132-134

- Le pre de la forge: A-121-122 - Le pre des fourches: C-13 - Le pre des roches: A-43(*) - Le rousset: C-152 - Les fontalaises: C-138 - Les gardes: C-31(*) - Les rompais: A-26 - Pre chevrais: C-135-136

Cmne de VARENNES-LES-NARCY: Zone A

1 ha 67 a 27 ca

- Champs de la chapelle: ZC-54[24]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/11/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584431739

ET TECHNIQUE COMPTABLES, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS

AL584431708

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL DE L'ARDAN
SARL au capital de 7 600,00 euros
Siège social : CAMPING DE L'ARDAN
58800 CHAUMOT
RCS NEVERS 448 953 760

Il résulte du PV de l'AGM des associés du 12.10.2021, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

ANCIENNES MENTIONS

Gérante : Mme Cornélia VAN GOGH, née le 8/07/1652 à UTRECHT (Pays Bas), dmt à LA COLLANCELLE (58800) 27 Corvée de Vaux.

NOUVELLES MENTIONS A CPTER DU 12.10.2021

Gérante : Mme Petra NIJËNSTEIN, née le 7/10/1974 à LOCHEM (Pays Bas), dmt à CHAUMOT (58800), 6 rue du Four à Chaux.

Pour avis, la gérante

AL584431729

IN FINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 ROUTE DE PREMERY
58210 CHAMPLEMY
899 599 781 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 22.10.2021, l'associé unique a nommé en qualité de cogérante Madame Cécile DA SILVA HISQUIN, demeurant 189 AVENUE NATIONALE - 18300 SANCERRE, pour une durée illimitée. Pour avis. La Gérance

AL584431736

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DE RIEGEOT
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital social de 7 622,45 euros
Siège social : DOMAINE DE RIEGEOT
58300 CHAMPVERT
408 083 517 RCS NEVERS

Par une décision du 12.10.2021 l'associé unique et gérant a nommé Co-Gérant, Madame Christine CHATELAIN demeurant 24 rue Gresset 58000 NEVERS à partir du même jour et pour une durée indéterminée. Pour avis.

AL584431741

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA DU BOURG
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 127 691,30 euros
Siège social : Le Bourg 58270 CIZELY
RCS NEVERS 388 574 303

L'AGO du 12.10.2021 a décidé de nommer cogérant Madame Christine CHATELAIN, demeurant 24 rue Gresset 58000 NEVERS, à partir du même jour et pour une durée indéterminée. Pour Avis

AL584431743

NON DISSOLUTION

SELARL ABIAN

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : SELARL ABIAN.

Sigle : SELARL.

Forme : Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée

Capital social : 2000 euros.

Siège social : Chemin de la Chaume Champierre, 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.

879265718 RCS de Nevers.

Aux termes de l'AGE en date du 15 juillet 2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL584431740

CALYS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 25 000 €
Siège social : 67, rue du Briou
58800 CORBIGNY
837 471 556 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/03/2021, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL584431749

DISSOLUTION LIQUIDATION

L.E.A. & PRO

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 15 000 euros
Siège social
2 chemin du Champ des Poules Villorget
58200 Cosne Cours sur Loire
Siège de liquidation
16 rue Berthe Warret 62000 Arras
531010437 RCS Nevers

L'assemblée générale réunie le 30 septembre 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Luc Verhille demeurant 16 rue Berthe Warret 62000 Arras, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL584431455

CHOQUET EURL

au capital de 66 001 €
Siège social
2 Bis rue de Decize 58260 La Machine
539381244 RCS Nevers

Le 31/08/2021, le gérant a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/09/2021, nommé en qualité de liquidateur M. Choquet Stephane , demeurant 2 Bis rue de Decize 58260 La Machine et fixé le siège de liquidation au siège social Dépôt : RCS Nevers

AL584431706

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

JURI 4, société d'avocats,
56, bd Gustave-Flaubert,
63000 Clermont-Ferrand.

PHARMACIE BUREAU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 150 000 euros
Siège : 24 Quai Lacharme,
58340 CERCY LA TOUR
Siège de liquidation : 24 Quai Lacharme,
58340 CERCY LA TOUR
494 563 513 RCS NEVERS

Clôture de liquidation
L'Assemblée Générale réunie le 12 octobre 2021 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Martine BUREAU, demeurant La Levée de la Canne, 58340 CERCY LA TOUR, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL584431724

AVIS DE CONSTITUTION

AMEL&JIM

Société civile immobilière au capital de 100 euros Siège social : 308 route du château de Mimont, 58320 PARIGNY LES VAUX AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11/10/2021 à Nevers, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : Amel&Jim Siège social : 308 route du château de Mimont, 58320 PARIGNY LES VAUX Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Jimmy Bourdier et Madame Amélie Drugeon, demeurant ensemble 308 route du château de Mimont, 58320 PARIGNY LES VAUX. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL584431718

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 08/10/2021, il a été constitué une SARL
Dénomination : FORÊT 58
Siège social : 77 Faubourg De La Baratte 58000 NEVERS
Capital : 2000 €
Activités principales : l'abattage forestier, le façonnage, l'élagage et l'entretien sylvicole et bucheronnage
Durée : 99 ans
Gérance : M. DALAKOV MARIO 77 Faubourg De La Baratte 58000 NEVERS
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL584431734

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI JCH ; Siège social : 6, Grande Rue – 58130 GUERIGNY ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Jean-Christophe HUBER dt à SAINT SULPICE (58) – « Mantelet » - Route de Bona ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584431742

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27.10.2021, il a été constitué une SARL dénommée:
MENUISERIE DES BERTRANGES
Objet social : Tous travaux de menuiserie, fermetures, huisseries, miroiterie serrurerie, isolation et aménagement intérieur de menuiserie (y compris les petits travaux de plomberie, de plâtrerie et de peinture) ; Tous travaux de plâtrerie et de peinture ; Tous travaux accessoires ou complémentaires ; vente accessoire de tous produits et objets se rapportant aux activités ci-dessus spécifiés.
Siège social : 4, rue des Ecoles 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Capital : 18 000 euros
Gérance : M. Valentin AUFRERE demeurant 4, rue des Ecoles 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584431744

AVIS DE CONSTITUTION

Accords NATURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 63 route de Corcelles
58180 MARZY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARZY du 22 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Accords NATURE
Siège social : 63 route de Corcelles, 58180 MARZY
Objet social : Prestations en Naturopathie et toute activité qui s'y rapporte; Soins et bien être;
Activité d'esthéticienne et de cosmétique;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 500 euros
Gérance : Lysiane DIDIER demeurant 63 route de Corcelles, 58180 MARZY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL584431747

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la sté KASEBA, SCI au capital de 1 500 euros dt le siège social est à NEVERS (58000) 18, Impasse de la Bagatelle, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier à usage d'habitation situé à VIAS (34450), Résidence Farinette - 196, Avenue des Pêcheurs ;

dt les gérants sont M. Sébastien GRIMARD et Madame Katia GRIMARD son épouse dmt ensemble à NEVERS (58000) 18, Impasse de la Bagatelle.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.

Pour insertion : un des gérants

AL584431745

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me REROLLE, notaire à DECIZE, 8, rue Carnot, le 11/10/2021 enregistré à NEVERS, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : LES ANLEZYCOIS.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL SOCIAL : 1 500,00 € divisé en 150 parts de 10,00 € chacune, n° de 1 à 150.
SIEGE SOCIAL : ANLEZY (58270), 28 rue du Bourg.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS Nevers.
ASSOCIES :
1) Mr Pascal Louis **PATUREAU**, dt à ANLEZY (58270), 5, place de l'Eglise. Né à POISSY (78300), le 25/12/1956.
2) Monsieur Natale Fiorenzo **BACCHETTA**, et Mme Anne-Marie Jacqueline Germaine PATUREAU, dt à ANLEZY (58270), 40, rue du Bourg.
Nés savoir :
- Monsieur à à CASAL VOLONE, Italie, le 11 décembre 1942.
- Madame à PAZY (58800), le 08/03/1958.
3) Mr Henry Maurice Jacques **PAWIN**, et Madame Josseline Sylvie **ERNER**, demeurant ensemble à PARIS (75007), 9, place du Président Mithouard,
Nés savoir :
- Monsieur **PAWIN** à PARIS (75014), le 5 février 1956,
- Madame **ERNER** à PARIS (75009), le 4 mars 1955.
Gérance : Mr Pascal Louis **PATUREAU**.

AL584431751

YONNE

DÉMISSION

S.J.B. Société d'Avocats

DÉMISSION DIRECTEUR GÉNÉRAL

SODAPI INVESTISSEMENT Société par actions simplifiée au capital de 7 620 euros Siège social : 65 Bis Avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE 393 618 335 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 19 octobre 2021, la collectivité des associés a pris acte du décès de William PILLAVOINE, Directeur Général, intervenu le 23 septembre 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL894431735

SUCCESSION

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 4 décembre 2017, M. Charles Henri MONNOT, retraité, demeurant à VERMENTON (89270) Route de Tonnerre Maison de retraite, né à TOUTRY (21460), le 8 janvier 1941, veuf de Mme Andrée Mauricette MOREAU et non remarié, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à VERMENTON (89270) (FRANCE), le 6 août 2021 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie le 27 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire

AL894431737

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/10/2021 arrêtant le plan de cession totale de la **SAS QAPE** Immeuble Burovert Za les hâtes du Vernoy 89130 TOUCY (intermédiation d'assurance), RCS AUXERRE 819502154, au profit de la SA ADLPARTNER. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon.

AL894431734

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 25/10/2021 prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 25/01/2022 au profit de la **SAS FRANCE LOISIRS** 13 place Charles Lepère 89000 Auxerre, RCS PARIS 702019902. Date de cessation des paiements 29-09-2021. Administrateurs judiciaires : SELARL FHB en la personne Me Hélène BOURBOULOUX, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur Seine et la SCP Thévenot Partners Administrateurs Judiciaire en la personne de Me Aurélia Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris. Les créances sont à déposer entre les mains des liquidateurs la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894431740

NOMINATION

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

C.C.T.Y. Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros Siège social : 65 bis Avenue Jean Jaurès 89000 AUXERRE 329 266 449 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 19 octobre 2021, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur William PILLAVOINE intervenu le 23 septembre 2021 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jérémy PILLAVOINE, demeurant 4 Rue du Marais – 89240 LINDRY, pour une durée illimitée, à compter du 19 octobre 2021.

AL894431736

QAPE

Société par actions simplifiée
au capital de 475.916 €
Société en redressement judiciaire
Siège social : Immeuble Burovert -
Zone Artisanale Les Hâtes du Vernoy
89130 TOUCY
819 205 154 RCS AUXERRE
(ci-après désignée la « Société »)

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale des obligataires titulaires des OC A 2020 de la Société en date du 27.10.2021, il a été décidé de nommer Monsieur Guillaume JOERG, né le 14.08.1982 à STRASBOURG et domicilié 21, rue de Mundolsheim à 67300 SCHILTIGHEIM en qualité de représentant de la masse des titulaires d'obligations OC A 2020, à compter du même jour et pour une durée indéterminée.
Pour avis.

AL894431749

TRANSFERT DE SIÈGE

4C INVESTISSEMENT

SCI au capital social de 1500 Euros
Siège social
1 rue Jules Verne BAT H
89100 SENS
SIREN 821 055 266 R.C.S. SENS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 14/10/2021, le siège social a été transféré au 28 Grande rue 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, à compter de cette même date.

Pour avis.

AL894431656

SCI CHIAPPE REMONDET

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHIAPPE REMONDET Capital social : 1.000 euros, à capital variable minimum de 100 euros, Siège social : Chemin de Biancarello - Résidence Sainte Claire Bat C 20090 AJACCIO SIREN 837 600 816 R.C.S. AJACCIO

Le 13 OCTOBRE 2021, par procès verbal de l'AGE de cette société, a décidé de transférer le siège social au 12, Avenue du Général LECLERC, 89170 SAINT FARGEAU.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

AL894431688

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : JL 27.

Forme : SAS.

Capital social : 512000 euros.

Siège social : Rue ST EXUPERY, 27310 BOURG-ACHARD.

440858116 RCS de Bernay.

Aux termes de l'AGE en date du 14 juin 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 14 juin 2021, de transférer le siège social à ZA le saule fendu- 21 Rue de l'Europe, 89100 MAILLOT.

et de modifier l'article 4 des statuts.

Président : JL OUEST SASU, sise 32 Boulevard PIERRE LEFAUCHEUX, 72100 LE MANS

Radiation du RCS de Bernay et immatriculation au RCS Sens.

AL894431725

S.J.B. Société d'Avocats

SCI SOCLONEL

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 3 rue des Puits 89230 BLEIGNY LE CARREAU 819 678 749 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 12 OCTOBRE 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3 rue des Puits 89230 BLEIGNY LE CARREAU au 9 Bis Rue de la Croix Blanche 89230 BLEIGNY LE CARREAU à compter du même jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL894431756

MODIFICATION DE CAPITAL

BPS AVOCATS D'AFFAIRES

Olivier PITTET
25000 BESANCON

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

SAUREA
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 462 355,37 €
SIEGE SOCIAL :
105 RUE DES MIGNOTTES
89000 AUXERRE
SIREN 819 426 164 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 25/10/2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 37 644,63 € afin de le porter de 462 355,37 € à 500 000 € par prélèvement à due concurrence d'une même somme sur le compte «prime d'émission».

Pour avis

AL894431752

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Patrick Paul MAGNONI, retraité, né à VENOY (89290), le 01 septembre 1952 et Madame Colette Louise Lucie LEBEGUE, retraitée, née à AUXERRE (89000), le 27 août 1955, demeurant ensemble à BLEIGNY LE CARREAU (89230), 17 Grande Rue, , mariés à la Mairie de VENOY (89290), le 01 décembre 1973, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY, le 25 Octobre 2021.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Emilie BERARDO

AL894431728

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MALAY-LE-GRAND – Terre - Fonds occupé

6 ha 59 a 43 ca - Cote de vaumartin: F-1203[406] - Covequelee: E-1700[1449] - Le perthuis: U-46-60-62 - Les caves: F-349 - Les chenes: ZI-7-8 - Les lames: U-156[5]-158[6]-184[22]-186[23]

zonage : zones A, Ap et N du PLU

MALAY-LE-PETIT – Terre - Fonds occupé

2 ha 09 a 20 ca - Les grands champs: ZB-57 - Paquis: ZK-8

zonage : zones Azh et Nzh du PLU

SENS – Terre - Fonds occupé

29 a 58 ca - Les greves: ZN-489[45]

zonage : zone UE du PLU

BRION - terre

14 ha 52 a 57 ca - Champ fermier: ZP-5 - Chaumont: ZM-4 - L epauche: ZK-18 - Vau melot: ZH-38-39-40

zonage : zone An du PLUi

CHAILLEY - terre et bois-taillis

50 a 40 ca - La tete de beurse: B-537-548

zonage : zone N du PLU

MIGENNES - terre et bois-taillis

67 a 79 ca - L epi noir: C-127[12] - Les ouches: AK-45[262] - Sous les caves de chaumanc: D-753[275]

zonage : zones N et A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22 novembre 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL894431758

→ MODIFICATION DE STATUTS

Expertise Comptable | RESEAU GCL | Audit & Conseil

NEOMEDIAS

SASU au capital de 10 000€ - Siège social : 8 rue André Vildieu – 89580 COULANGES LA VINEUSE - 799 020 417 RCS AUXERRE- Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/07/2021, l'objet social a été étendu à l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ; La participation active à la conduite de la politique de leur groupe et au contrôle de leurs filiales ; Toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, assistance technique, administrative, comptable, commerciale, financière ou juridique ; Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis,

AL894431730

AVIS DE TRANSFORMATION

Dénomination : GAILLARD. Forme : Société à responsabilité limitée. Capital social : 12 000 euros. Siège social : 10 La Vau Salmon, 89130 TOUCY. 799811492 RCS AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2021, les associés ont décidé de transformer la Société à Responsabilité Limitée en Société Civile Immobilière à compter du jour de ladite assemblée et de modifier l'objet social en remplacement des activités de maçonnerie et couverture à : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. A été nommé :gérant : Monsieur Florian BOURGEOIS, demeurant 10, Rue du Grand Marchais - CHEVILLON - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Pour avis, Le gérant.

AL894431731

OPC CONCEPT 89

AUGMENTATION DE CAPITAL ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Dénomination : OPC CONCEPT 89. Forme : EURL. Capital social : 3 000 €. Siège social : Rue de Cochepie ZI les Vauguillettes, 89100 SENS. 838195683 RSC GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS. Aux termes de l'AGE du 26 octobre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 26 octobre 2021, de transférer le siège social au 7 Rue de Sancey ZA les Vauguillettes, 89100 SENS et d'augmenter le capital social à 100 000 euros. Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE SENS.

AL894431742

EARL JM SOUPEAUX

EARL au capital de 141 100 €, Siège social : 14 rue d'Annoux, 89310 SARRY 452 136 740 RCS AUXERRE. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2021, la collectivité des associés : - A décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée SCEA DU MOULIN. - A nommé M. Romaric BOHAJUC, demeurant à PACY-SURARMANÇON (89160), 7 rue des Fossés, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée en remplacement de M. Jean Maxime SOUPEAUX, démissionnaire. - A transféré le siège social à PACY-SUR-ARMANÇON (89160), au 19 rue Saint-Georges. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DU MOULIN Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 141 100 €. Siège social : 19 rue Saint-Georges –89160 PACY-SUR-ARMANÇON. Durée : Jusqu'au 23 février 2054. Gérant : M. Romaric BOHAJUC demeurant 7 rue des Fossés – 89160 PACY-SUR-ARMANÇON. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL894431753

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE GÉRANT

OUANNE AGRI SARL Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros Siège social : 22, rue des Vignes - 89560 OUANNE 421 324 468 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 18 octobre 2021, l'Associée unique a pris acte de la décision prise par Madame Delphine RAMBACH de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Vincent RAMBACH, demeurant 29 Rue de Vincelles – 89580 VAL-DE-MERCY, pour une durée illimitée, à compter du 1er novembre 2021.

AL894431727

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

RAMBACH VDML Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 29 Rue de Vincelles 89580 VAL DE MERCY 902 437 581 RCS AUXERRE Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 octobre 2021, Monsieur Vincent RAMBACH, demeurant 29 Rue de Vincelles – 89580 VAL DE MERCY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, à compter du 1er novembre 2021, en remplacement de Madame Delphine RAMBACH. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL894431746

AVIS

EARL NAUDIN, au capital de 101 700 euros, siège social : 6 Rue de l'Église 89580 VALLAN, 345 331 151 RCS AUXERRE, AGE du 31/12/2020 : démission de M. Pascal NAUDIN des fonctions de cogérant. Pour avis

AL894431721

→ NON DISSOLUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SAS SKABSKI, Société par actions simplifiée au capital de 85 000 euros, Siège social : 21 Route de Bléneau, 89170 LAVAU, 815 383 369 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 7 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894431729

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI J.P.P.

Société Civile
au capital de 1524,49 €
Siège social : 6 rue Haxaire 89100 Sens
397 853 185 RCS Sens

L'AGE du 20/10/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/10/2021, nommé en qualité de liquidateur Mme Langel Nicole , demeurant 23 avenue Lucien Cornet 89100 Sens et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS de Sens

AL894431693

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

ALTIVE 89

SARL au capital de 3000 €
Siège social :
25 Grande Rue Saint Antoine
AILLANT SUR THOLON
89110 MONTHOLON
800884033 RCS de SENS

Par AGE du 01/10/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/10/2021. Mme HUMBERT SYLVIE 5 Rue Guynemer 89000 AUXERRE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS

AL894431723

EARL N.S. NAUDOT

EARL au capital de 200 000 €, Siège social : Champmorlin - 89420 SAINTE MAGNANCE, 422 013 763 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 1er octobre 2021, la société a été dissoute par anticipation et il a été mis fin aux fonctions du gérant. Mme Sylviane DUTILLY veuve NAUDOT, demeurant à SAINTE MAGNANCE (Yonne), Champmorlin, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la liquidation, à l'adresse suivante : Champmorlin - 89420 SAINTE MAGNANCE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894431741

GFA DES DIONNETS

Groupement foncier agricole au capital de 118.910,23 € Siège social : Les Dionnets, Villefranche 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE N° de SIREN : 328 906 508 RCS : SENS Suivant décision collective des associés en date du 10 juillet 2021: Les associés ont constaté la dissolution de la Société à compter du 1er janvier 2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Odile LEJAY née SEGONDAT demeurant à NOGENT SUR MARNE 94130 Les Cèdres, 97 rue de Fontenay avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS : SENS Pour avis, La gérance

AL894431744

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

SCI DIONYSOS
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
LA GRANDE BREUILLE RD7
89520 SAINPUITS
802 530 402 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 30/09/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Xavier PARENT, LA GRANDE BREUILLE RD7 89520 SAINPUITS

Le siège de la liquidation : LA GRANDE BREUILLE RD7 89520 SAINPUITS

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894431747

LEGA SPHERE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI HAUSSMANN. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1100 euros. Siège social : 3 Rue des Vendanges, 89250 CHEMILLY SUR YONNE. 488806431 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'AGO en date du 30 avril 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Guy SOYER demeurant 15 rue du Patis, 89240 PARLY et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS d'AUXERRE.

Le liquidateur.

AL894431751

SAS INVESTI RENOV'

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros Siège social : 12 Rue Victor Hugo 89400 MIGENNES RCS SENS 849 516 307 Avis de dissolution et de nomination du liquidateur Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Août 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : – M. Nicolas SELLIER demeurant 3 rue des Pêcheurs, 89400 CHARMOY. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 12 Rue Victor Hugo 89400 MIGENNES, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL894431754

AVIS DE DISSOLUTION

Les associés de la SCI LA CAVAL, au capital de 300€, ayant son siège social 8 Grande Rue 89230 MONTIGNY-LA-RESLE, et immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 448 887 893 ont décidé à l'unanimité, en date du 24/09/21, la dissolution anticipée de la Société à compter du 24/09/21 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateur Mme Agnès CACHAT, demeurant 8 grande rue 89230 MONTIGNY-LA-RESLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Le siège de la liquidation est fixé 8 grande rue 89230 MONTIGNY-LA-RESLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE. Pour avis. Le Liquidateur.

AL894431757

EARL MOTTE DANIEL

EARL au capital de 35 000 €. Siège social : 3 rue du Moulin Neuf - 89140 SERGINES. 442 370 862 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 12 octobre 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée à compter du 31 octobre 2021, date à laquelle il sera mis fin aux fonctions du gérant. M. Daniel MOTTE, demeurant à SERGINES (Yonne), 3 rue du Moulin Neuf, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura, à compter du 31 octobre 2021, les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 3 rue du Moulin Neuf - 89140 SERGINES, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894431759

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 25/08/2021, enregistré au SPFE AUXERRE, Dossier 2021 00031264, réf. 8904P01 2021 N00923, il a été constitué une Société civile Immobilière- Dénomination sociale : LA MAISON DU BONHEUR. Siège social : 17 Grande Rue 89100 NAILLY. Objet social: L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout, soit au moyen de capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre d'accessoire et exceptionnel, de toutes garanties et à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Capital : 200 euros. Clauses relatives aux cessions de parts :Toute transmission de parts est soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Durée : 99 ans. Gérance : Mme Stéphanie GHEYSENS demeurant 4 rue du Pont 89330 VILLEVALLIER. Immatriculation au RCS SENS. Pour avis. La Gérance.

AL894431713

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/10/2021, il a été constitué une SARL dénommée : GROZNY Siège social : 26 rue tilleuls, batiment 1 etage, 89100 PARON Capital : 5.000€ Objet : maçonnerie gros oeuvre etancheite couverture charpente electricite plomberie menuiserie et plus generalement toutes operations commerciales financieres mobilieres ou immobilieres pouvant se rattache a l'objet social ou tout objet connexe Gérance : M. IDIGOV ramazan, 2 sq blaise pascal, 60200 COMPIÈGNE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894431722

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/10/2021, il a été constitué une EURL dénommée: ARNAUD MOTOCULTURE

Objet social : Vente, entretien et réparations de matériels d'espace verts, loisirs, voiture sans permis Location de matériels et de vélos électriques

Siège social : 41 ZA DU GADE 89660 CHATEL CENSOIR

Capital : 1 000 euros

Gérance : M LUCIEN Arnaud demeurant 16 rue de la Rouesse-Ferrières 89480 ANDRYES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894431726

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 22 Octobre 2021, il a été constituée une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : «SCI LES CHEVETS»

Siège social : PREHY (89800), 21 rue de Vaucharmes.

Capital social : MILLE VINGT EUROS (1.020,00 euros)

Objet social : L'acquisition en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, la propriété, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers, l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèque, l'accomplissement d'opération financières tels qu'emprunts, prêt, constitution ou prise de garanties réelles ou personnelles, susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objet social et à son développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE (Yonne)

Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance.

Gérance : Monsieur Christian Georges BOUDVILLAIN, et Madame Isabelle Hélène LE BOULCH, demeurant tous deux à PREHY (89800), 21 rue de Vaucharmes.

Pour avis

AL894431733

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI JULLIS

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 6, Rue de l'Industrie ZI Des Sablons 89100 SENS

Objet : Acquisition et Location de biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital social : 1.500 €

Gérant : Mme Tania HERRMANN-TURPIN, demeurant 32 Rue du Puits de Gy 89100 Nailly

Transmission des parts : Transmissible avec actes notariés ou sous signature privé.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le représentant légal.

AL894431738

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE , Notaire à SENS (Yonne), le 13 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière entre :

- Monsieur Youcef ZEMIHI né le 10/05/1955 à AÏT YAHIA (Algérie) et Madame Djazia AÏT ADDI épouse ZEMIHI, née le 01/01/1959 à AÏT YAHIA (Algérie), demeurant 20 rue des Charmes, 89100 SENS, de nationalité française,

- et Monsieur Mounir ZEMIHI, né le 29/04/1989 à AIN EL HAMMAM (Algérie), demeurant 20 rue des Charmes, de nationalité française.

Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire.

Dénomination : LE BON SENS.

Siège social : SENS (89100), 20 rue des Charmes

Durée : 99 ans

Capital social : SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70,000,00 €)

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant statutaire est Monsieur Youcef ZEMIHI susnommé

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis

Le notaire.

AL894431739

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 septembre 2021 à NEUVY SAUTOUR, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : MACEDO. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 322 000 euros. Siège social : 7 bis rue Champ Pussin – 89570 NEUVY SAUTOUR. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apport en nature de 50 actions pour une valeur de 322 000 euros. Gérant : M. Agostinho MACEDO MOREIRA et Madame Karen MACEDO MOREIRA, demeurant tous deux 7 bis rue Champ Pussin – 89570 NEUVY SAUTOUR. Cession de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894431743

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 22 octobre 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 28/10/2021 dossier 2021 00039941, référence 8904P01 2021 N 01079 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI TG.

Siège social : BONNARD (89400), 5 Rue des Grèves.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

Autorisation de loger gracieusement Mr Christophe THOMAS et Madame Nathalie GROOTAERD leur vie durant dans le bien sis à BONNARD 5 Rue des Grèves, à charge par eux de prendre en charge le passif afférent à l'immeuble pendant l'occupation.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Premier GERANT : M. Christophe THOMAS et Mme Nathalie GROOTAERD Demeurant ensemble à AUXERRE (89000) 15 allée des Palmes.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL894431748

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Caroline LAMBERT, notaire à JOIGNY (89300), 33 Avenue Gambetta, en date du 28 octobre 2021

Dénomination : SCI PA-PI.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 9 rue de la Liberté, 89400 Epineau les Voves.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 200 euros

Montant des apports en numéraire : 200 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Madame Sophie MALLET, demeurant 9 rue de la Liberté, 89400 Epineau les Voves

La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis.

AL894431750

GROUPE CIBELLY

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 octobre 2021, à DOMECY SUR CURE. Dénomination : LES ROUILLATS. Forme : Société civile immobilière. Objet : l'acquisition par voie d'achat d'apport d»échange, la propriété en pleine propriété, usufruit ou nue propriété, la construction, la prise à bail de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, immeubles bâtis ou non bâtis à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, la mise en valeur de ces immeubles et biens immobiliers.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 100 euros Montant des apports en numéraire : 100 euros. Cession de parts et agrément : les parts sont librement cessibles entre associés, agrément pour les tiers y compris conjoint, ascendants et descendants, des associés représentant les 3/4 des parts sociales.. Siège social : 9 rue du Crot Hameau USY, 89450 Domecy sur Cure. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre. Gérant : Monsieur Nicolas PANDO, demeurant 71 Rue de Dunkerque, 75009 PARIS Gérant : Monsieur Jean-Paul PANDO, demeurant 9 rue du Crot Hameau USY, 89450 Domecy sur Cure

Pour avis.

la gérance

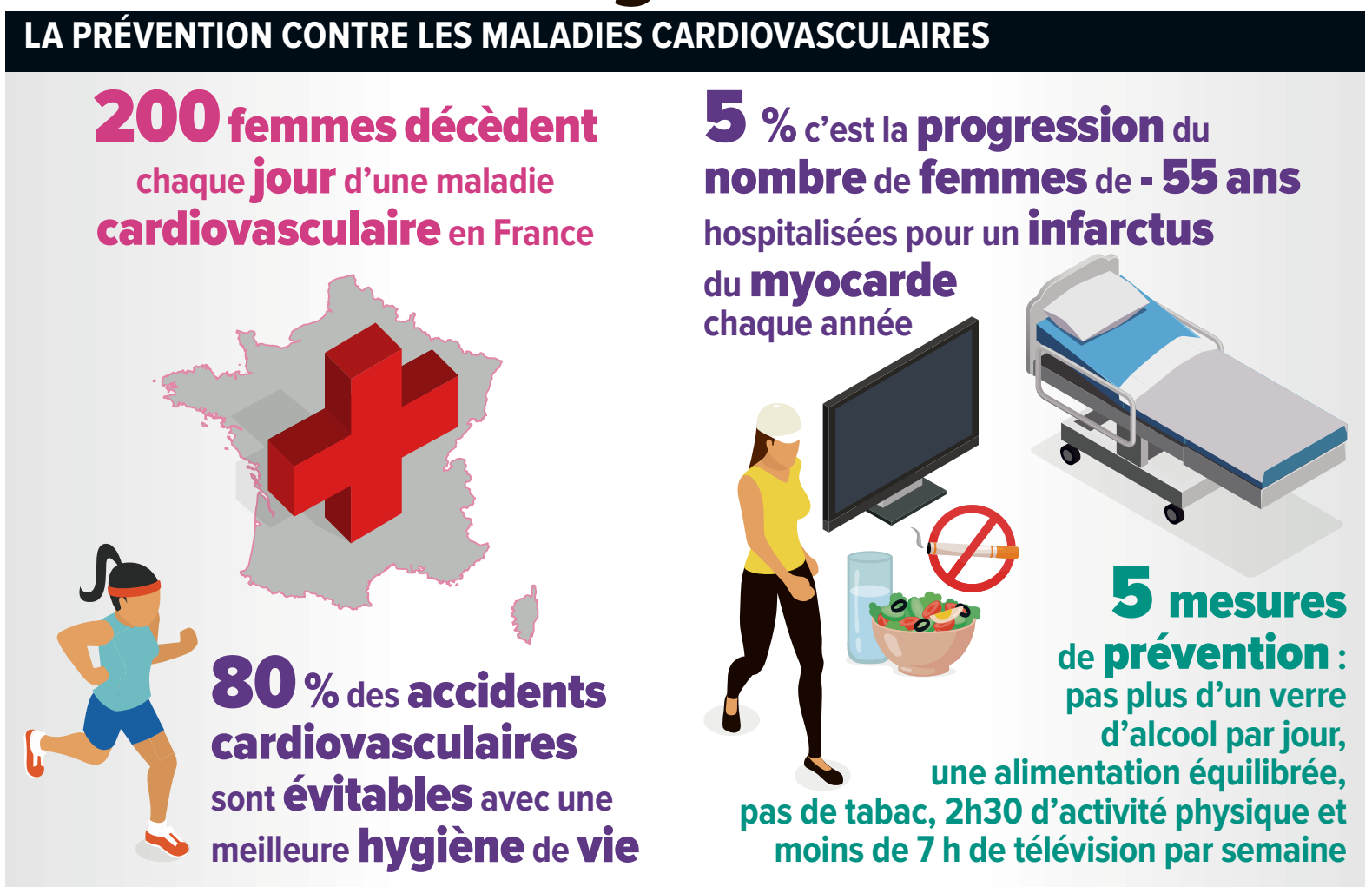
AL894431755

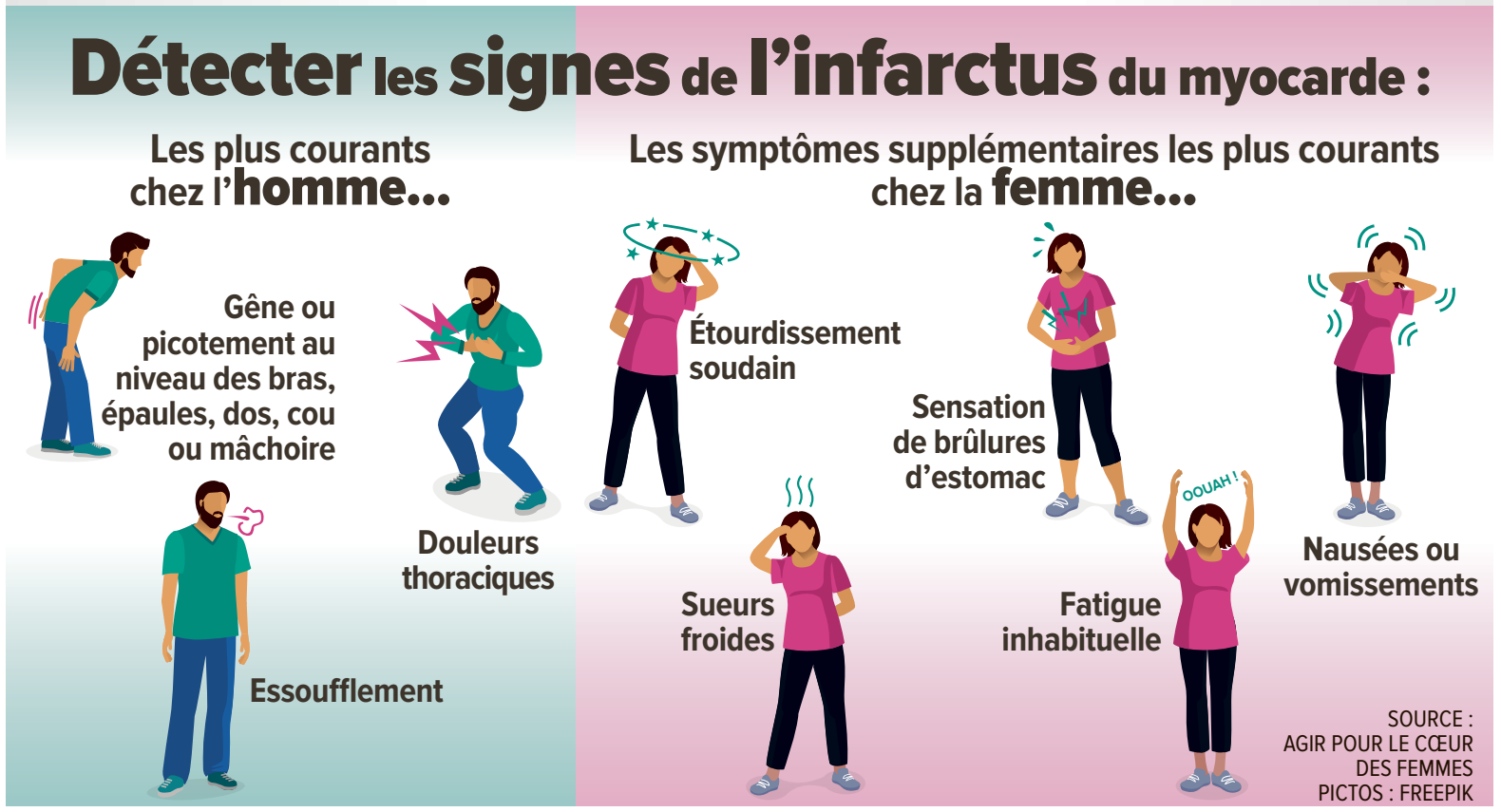


Santé

Le cœur des femmes, un organe à chouchouter

La cardiologue Claire Mounier-Vehier, cofondatrice de la fondation Agir pour le cœur des femmes, a participé à une conférence en ligne sur la prévention des maladies cardiovasculaires. Celles-ci touchent encore trop sournoisement les femmes, faute de prévention et d'une prise en charge adaptée.





Première cause de mortalité

Les maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus, ischémie, embolie pulmonaire, anévrisme…) sont la première cause de mortalité chez les femmes. *« Elles tuent six fois plus que le cancer du sein et 50 fois plus que les accidents de la route,* illustre la cofondatrice d'Agir pour le cœur des femmes et présidente de la fédération française de cardiologie Nord-Pas-de-Calais. *On pense encore trop souvent que ce sont les hommes, avec un peu d'embonpoint, fumeurs, avec du cholestérol qui vont faire un infarctus du myocarde. C'est vrai, il y a toujours trois fois plus d'infarctus chez les hommes que chez les femmes. Ce qui nous inquiète, c'est qu'il y a de plus en plus de femmes de 45 à 55 ans qui sont hospitalisées pour un infarctus ou une embolie pulmonaire, alors que le nombre d'hommes décroît ».* La faute à *« un engrenage négatif très puissant »* dans lequel sont entraînées les femmes dès l'adolescence : mode de vie de plus en plus sédentaire, facteurs de risques plus délétères, défaut de prévention et de dépistage, symptômes atypiques… *« Les femmes n'ont pas forcément les mêmes symptômes que les hommes (voir aussi l'infographie), et sont souvent en première intention traitées pour autre chose, ce qui retarde la prise en charge et leurs chances de survie. Ce n'est pas acceptable. On doit d'abord penser au cœur, et procéder par élimination pour sauver des vies, surtout si on est fumeuse, à l'entrée dans la ménopause, qu'on a du cholestérol, qu'on a fait un accident de grossesse ou qu'on a eu trois grossesses ».* Une fois prises en charge, encore faut-il que les femmes soient soignées comme les hommes.

Mieux dépister

« C'est la dernière injustice : ces femmes ne vont pas sortir forcément avec la même ordonnance qu'un homme. Les statines (médicaments) sont moins prescrites, comme la rééducation cardiovasculaire, alors qu'elle permet de diminuer de moitié le risque de récidive ! »

Trois moments clés permettraient d'identifier les risques face aux maladies cardiovasculaires : le début d'une contraception, une grossesse, et le début de la ménopause. Autant d'étapes qui permettent d'identifier l'hypertension, le cholestérol… C'est aussi un moment décisif car les œstrogènes jouent un rôle certain dans l'apparition de ces maladies. *« Ils ont un effet protecteur sur nos vaisseaux et notre métabolisme, c'est pour ça qu'à la ménopause, l'arrêt de leur production peut être déclencheur ».* Face à ce constat, Claire Mounier-Vehier expérimente dans la région une proposition de consultation de dépistage à l'entrée dans la ménopause avec un cardiologue. *« Sur le même principe qu'une mammographie proposée dès 50 ans ».*

La bonne nouvelle, après ce constat : *« Dans 8 cas sur 10, nous pouvons l'éviter ».* Car l'ennemi n° 1 de ces maladies, c'est une mauvaise hygiène de vie.

Pas une fatalité

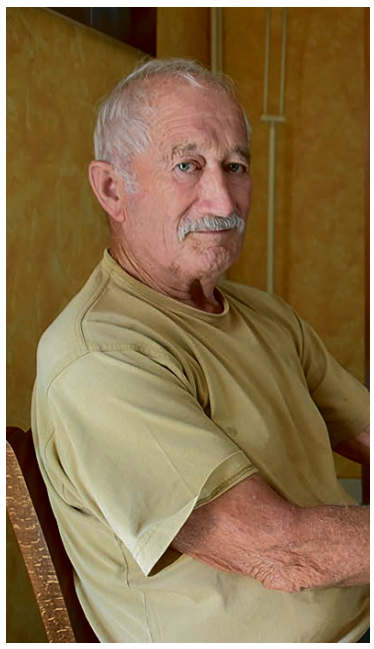
« Si on ne peut rien au fait d'être une femme, d'être ménopausée, d'être précaire, on doit agir sur les autres facteurs de risques modifiables pour limiter les risques. Il n'y a pas de petite prévention : on peut agir sur le cholestérol, le tabac, la consommation d'alcool, l'activité physique… ». Trois à quatre cigarettes par jour, c'est trois fois plus de risque de faire un infarctus. *« Avant 50 ans, le tabac est retrouvé dans huit cas sur 10 comme cause de l'infarctus »,* note la cardiologue. Le poids est aussi un facteur de risque, *« et une femme dans les quatre à cinq ans qui précédent la ménopause, si elle ne fait pas attention, prend 20 à 30 grammes par jour ! »* Il y a aussi le développement de l'hypertension, qui touche une femme sur deux après 50 ans. La spécialiste conseille d'avoir une activité physique ne serait-ce que marcher ou monter les escaliers à pied, *« au moins trente minutes par jour, tous les jours ».* Bouger permet également de lutter contre le développement ou l'aggravation de toutes les maladies chroniques. *« L'essentiel est que les femmes s'emparent du sujet et en discutent autour d'elles »,* conclut Claire Mounier-Vehier, en délivrant le cocktail gagnant : *« Alerter, anticiper, agir, s'écouter et se faire dépister ».*

CLAIRE DUHAR

Anciens exploitants

Le numérique, ce n'est pas pour tout le monde !

Le numérique s'est installé au fur et à mesure dans la vie des agriculteurs depuis les années quatre-vingt-dix. Si certains ont pris le tournant du progrès, d'autres ont préféré se tenir éloignés des écrans. Rencontre avec deux anciens exploitants aux visions bien opposées.



André Lorchel : Avec son téléphone Alcatel typique de la fin des années quatre-vingt-dix, André Lorchel assume de ne pas suivre les évolutions numériques.



Robert Verger : Vice-président de la FNSEA jusqu'en 2021, Robert Verger s'est toujours adapté aux nouvelles technologies pour assurer ses responsabilités.

«*Il n'a pas pris son portable avec lui, rappelez plus tard !*» Un coup de téléphone sur la ligne fixe d'André Lorchel et il devient aisé de comprendre en écoutant son épouse que le retraité n'est pas vraiment un fan de nouvelles technologies. Dans sa demeure de Quincieux (69), cet adhérent de la section des anciens exploitants ne possède ni ordinateur, ni smartphone et ni connexion Internet. «*Je ne me suis jamais trouvé bien doué pour ça*», concède-t-il. «*Je n'ai même jamais eu le minitel ! Mon téléphone me suffisait, j'aime bien entendre la voix des gens*».

«Les trois quarts du temps, je laisse mon numéro fixe»

Le fameux portable qui ne l'accompagne pas vraiment régulièrement témoigne d'ailleurs bien de cette déconnexion volontaire de l'homme d'aujourd'hui 82 ans : un petit Alcatel simple, avec des touches, qu'il n'utilise que pour téléphoner… quand il l'utilise. «*Les trois quarts du temps, je donne mon numéro de fixe pour que l'on me recontacte*», avoue-t-il en rigolant. «*Je n'ai vraiment pas le réflexe de l'avoir. Je ne suis pas attiré par tout ce qui est applications. Je suis en retard hein !*» Blagueur, André Lorchel confie garder l'habitude de faire ses calculs pour la retraite avec un crayon et une feuille de papier. Et dans sa situation, celui qui fut jadis éleveur laitier continue d'aller à son guichet pour se tenir informé de son relevé bancaire. Pourtant, l'ancien secrétaire général de la SDAE admet s'y être intéressé lorsque la section avait proposé de s'essayer à Facilotab, une tablette tactile dédiée aux seniors. «*L'un de mes fils m'en a acheté une, mais je ne m'en sers pratiquement pas parce que je n'y arrive pas*», explique-t-il. Il faut dire que par-delà la nécessité possible d'une formation pour s'adapter, le retraité garde des a priori sur la technologie. «*Quand on voit que même la Présidence de la République peut se faire espionner par tous ces trucs informatiques, on se dit que les gens qui veulent faire de la malveillance avec sont trop pointus et peuvent faire mal*», justifie André Lorchel.

«On m'a traité de fou»

Chez Robert Verger, à Saint Lager (69), le smartphone est lui bien présent, niché dans la poche avant de sa chemise. «*Il m'accompagne tout le temps*, commence-t-il. *Avec les responsabilités que j'avais et des déplacements réguliers sur Paris, c'était un peu obligatoire*». Difficile, en effet, d'être vice-président de la FNSEA sans garder le lien au maximum. Mais pour l'ex-viticulteur, ce désir de suivre l'évolution technologique remonte à bien longtemps, lorsqu'il était président des Jeunes agriculteurs. «*Quand le minitel est arrivé dans les années 1980, j'étais le premier dans la commune à en avoir un*, se souvient-il. *On m'a traité de fou à l'époque ! Mais il fallait s'adapter aux nouveaux outils et vivre avec son temps*». Preuve aussi que le numérique n'a pas souvent eu la cote dans le monde agricole. Dès les années 1990, Robert Verger l'a pourtant intégré à son activité. «*On était obligés d'intégrer l'informatique avec le fichier client, la traçabilité, la facturation et la comptabilité*», énumère-t-il. Pour aider les exploitants en ce sens, la Chambre d'agriculture a déployé des formations afin d'adopter ces nouveaux outils. S'il s'estime loin d'être un vrai mordu de technologie, l'ancien élu de la FDSEA a néanmoins adopté le numérique dans sa vie de tous les jours. Suivi bancaire, MSA, mails, Facebook, météo, GPS : son smartphone lui permet de rester régulièrement informé. Et le confinement a pu aussi lui permettre d'expérimenter la visioconférence, un outil qu'il juge utile», malgré le «*besoin de présentiel pour certaines animations*». Témoin d'un temps où son propre père a dû attendre neuf ans pour voir sa ligne téléphonique installée dans les années 1960, Robert Verger est catégorique concernant ceux qui ne s'adaptent pas à ces innovations : «*si on n'y va pas, on se marginalise*».

SIMON ALVES

Groupama vous informe

Les assurances mutuelles santé évoluent

Être protégé en cas de problème de santé est une nécessité pour tous. Grâce à la réforme 100 % Santé, l'accès aux soins est facilité pour tous dans trois domaines : l'optique, le dentaire et l'audiologie.



Groupama.fr_2021

«100 % Santé» : Des soins et des équipements de qualité pour tous

De nombreux français doivent renoncer à s'équiper d'une aide auditive, d'une nouvelle paire de lunettes ou à se faire poser une prothèse dentaire pour des raisons purement financières, alors qu'ils en ont besoin. Partant de ce constat, en 2019, le Président de la République s'est engagé à ce que tous les Français aient accès à des soins de qualité intégralement pris en charge par la Sécurité sociale et par leur mutuelle ou complémentaire santé dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, «*100 % Santé*» propose à tous les assurés bénéficiant d'une complémentaire santé dite «*responsable*», des soins et un choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire pris en charge à 100 %. À ce jour, la majorité des contrats complémentaires santé sont responsables. Les assurés qui le souhaitent ont cependant la possibilité de choisir d'autres équipements en dehors de l'offre 100 % Santé.

Grâce à cette réforme, l'accès aux soins et équipements est amélioré pour tous avec une prise en charge intégrale sans laisser de frais supplémentaires à la charge de l'assuré. Elle renforce aussi la prévention dans les domaines dentaires, auditifs et optiques qui concernent de nombreux assurés.

De nouveaux services inclus dans certains contrats

En complément de la réforme 100% Santé, de nouveaux services sont proposés :

- Des téléconsultations offertes par an et par personne assurée
- Un réseau de médecins joignables en ligne 24 heures/24 et 7 J/7 pour un diagnostic et prescription médicale si nécessaire.
- Une assistance à domicile (aide ménagère, garde d'enfants…) qui, en cas d'immobilisation, peut profiter aux parents et enfants de l'assuré, même s'ils ne sont pas assurés chez l'assureur.
- Le remboursement des consultations de médecine douce (ostéopathe, hypnothérapeute…), diététique, pédicure podologue… et des dépassements d'honoraires de spécialistes (dermatologue, gynécologue, rhumatologue…).
- Un espace client sécurisé, simple d'utilisation et 24 heures/24 heures : pour consulter ses remboursements, télécharger son attestation tiers-payant, trouver un professionnel de santé partenaire près de son domicile…

L'assurance mutuelle santé pour vos salariés

En tant qu'exploitant agricole et employeur, vous devez proposer à vos salariés une complémentaire santé qui réponde à vos obligations légales concernant l'assurance complémentaire santé collective. Plusieurs avantages :

Vous choisissez de protéger uniquement vos salariés ou vous étendez la couverture à leur famille.

Vous disposez d'un cadre fiscal et social permettant de déduire vos cotisations et, grâce au système du tiers payant, vos salariés n'avancent aucuns frais.

Avec la réforme 100 % Santé, les contrats collectifs bénéficient de la mise en conformité avec ces nouvelles dispositions et permettent ainsi aux salariés de bénéficier de la prise en charge «*100 % Santé*».

Pour plus de précisions, contactez votre assureur pour bénéficier de conseils adaptés à votre situation.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA

Initiative

Les *escapes games* agricoles de la ferme de Flo'



À Évry, Florence Pouteau, de la ferme de Flo', a eu l'idée d'organiser des *escapes games* dont un sur la thématique du voyage dans le temps et de l'alimentation.

A Évry, dans le nord de l'Yonne, Florence Pouteau, de la ferme de Flo', a eu l'idée ingénue de créer des *escapes games* sur des thématiques agricoles, qu'elle propose sur son exploitation. Une manière ludique de faire découvrir les métiers de l'agriculture au public, tout en leur faisant se poser les bonnes questions sur l'alimentation d'aujourd'hui et de demain.

S'il y a bien un phénomène qui ne fléchit pas depuis quelques années, c'est bien celui des *escapes games*. Ce jeu d'énigmes par équipes est devenu l'une des activités préférées des groupes d'amis ou des familles. Si l'on en trouve de plus en plus, sur des thématiques plus imaginatives les unes que les autres, à Évry, Florence Pouteau, de la ferme de Flo' (ferme céréalière en CRC®), s'est lancée dans la conception d'*escapes games* sur des thématiques agricoles. Il fallait y penser !

Alors, comment lui est venue cette idée ? *«Le gros problème de l'agriculture, c'est communiquer. J'ai toujours cru en l'agrotourisme. Il y a plus de vingt ans, je me posais déjà la question de savoir comment attirer le public sur nos fermes. Selon moi, cela doit déjà se faire par la pédagogie, puisqu'il y a beaucoup de choses qui sont dites sur nos métiers et qui ne sont pas forcément vraies. Le meilleur acteur pour transmettre toutes nos valeurs, c'est l'agriculteur lui-même»*, explique Florence Pouteau.

Cette dernière a commencé par ouvrir sa ferme à travers le réseau Farre (forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement). *«Ensuite, je me suis dit qu'il serait intéressant de créer une ferme pédagogique pour faire venir les gens : les écoles et le public en général»*, poursuit-elle. Se sont greffés à cela les hébergements *«qui sont un moyen de valoriser le patrimoine des fermes. Bien sûr, cela a un coût, il faut s'endetter. Alors, il faut ensuite tout faire pour attirer les gens sur la ferme pour rentabiliser le projet»*.

Trois *escapes games* proposés

C'est là que l'idée de faire des jeux sur la ferme lui est venue. *«Au départ, c'était des chasses aux trésors pour les enfants. Puis, petit à petit, l'idée de faire des escapes games est née»*, indique l'agricultrice. En commençant par un petit, transportable (où le contenu du jeu est réuni dans un seul et même contenant), *«qui peut être installé dans différents endroits de la ferme, mais aussi dans d'autres lieux»*, décrit Florence Pouteau. Aujourd'hui, deux *escapes games* transportables sont proposés par la ferme de Flo' : *«Épouvantail et botte de paille»* et *«Mystérieuse disparition»*.



Florence Pouteau et son chat Mouche qui fait partie de l'un des *escapes games* que propose l'agricultrice sur sa ferme.

Mais le gros projet de Florence Pouteau réside dans le grenier de sa ferme. *«Celui-ci me trottait dans la tête depuis plusieurs années et il a été terminé cette année»*, sourit-elle. Un *escape game* sur la thématique du voyage dans le temps, *«vers le passé et surtout le futur»*, toujours autour de l'agriculture, composé de plusieurs univers avec des énigmes à résoudre pour avancer dans le temps. *« Il se nomme "On mangera quoi demain ?"»*

Pour la création de ces *escapes games*, Florence Pouteau a pu bénéficier de l'aide d'étudiants qui viennent chaque été en stage sur son exploitation. Un coup de main précieux car confectionner des *escapes games* demande beaucoup de temps.

Encourager l'agrotourisme

Si Florence Pouteau peut être fière de son idée, elle ne veut pas pour autant la garder pour elle toute seule. *«Je rêve que d'autres exploitations me suivent»*, confie-t-elle. *«J'encourage vraiment les agriculteurs qui le peuvent à faire de l'agrotourisme. C'est ça qui va sauver notre métier et c'est ce qui permettra au public de connaître la réalité du monde agricole»*, assure l'agricultrice. *«Je suis prête à partager mon expérience avec les gens qui souhaitent, comme moi, mettre en place de l'agritourisme sur leurs fermes. Tous les thèmes et toutes les formes d'agriculture peuvent et doivent être abordés par le jeu. C'est le meilleur moyen de communiquer et d'expliquer nos métiers et nos manières de travailler. Il y a des gens sceptiques sur les pratiques agricoles qui viennent ici et qui repartent avec un regard neuf. Ils finissent par comprendre comment on travaille»*.

Avec l'*escape game* sur la thématique de l'alimentation, le jeu est un moyen d'éduquer et de changer les mentalités des nouvelles générations et celles actuelles sur leur façon de consommer. *«Cela permet de se poser des questions sur ce que l'on veut manger plus tard et comment. C'est aussi un moyen de montrer que l'agriculteur a toujours eu une place forte dans la société, à travers le temps. C'est toujours lui qui a rempli les assiettes»*. Et pour autant qu'on le sache, c'est lui qui continuera à le faire durant les années à venir.

Christopher Levé

Toutes les informations sur les *escapes games* sont à retrouver sur le site www.lafermedeflo.fr ou par téléphone au 03 86 95 29 80.